

# **Analyse Critique et Comparative des Programmes et Politiques de Lutte Contre la Pauvreté au Québec<sup>1</sup>**

## **Rapport final**

### **Équipe**

|             |                           |                              |
|-------------|---------------------------|------------------------------|
| Directeur : | Pr. Jean-Yves Duclos,     | Université Laval             |
| Membres :   | Dr. Abdelkrim Araar       | Université Laval             |
|             | Dr. Sami Bibi,            | Université Laval             |
|             | Pr. François Blais,       | Université Laval             |
|             | Mr. Nicholas-James Clavet | Université Laval             |
|             | Pr. Bernard Fortin        | Université Laval             |
|             | Pr. Guy Lacroix           | Université Laval             |
|             | Pr. Simon Langlois        | Université Laval             |
|             | Pr. François Gardes       | Université Paris 1, Sorbonne |

### **Table des matières**

- 1- Introduction et résumé  
(Jean-Yves Duclos)
- 2- Revue de la littérature portant sur l'éventail, la structure et les impacts connus des programmes gouvernementaux dédiés à l'allègement de la pauvreté au Québec.  
(Document de travail; Sami Bibi et Jean-Yves Duclos)
- 3- Mesure et comparaisons de la pauvreté et de l'inégalité au Québec et au Canada de 1996 à 2005.  
(Document de travail; Sami Bibi et Jean-Yves Duclos)
- 4- Validation et mise à jour d'un indice multidimensionnel de pauvreté-richesse et étude de la convergence des comportements de consommation en classes socioéconomiques de 1969 à 2006.  
(Document de travail; François Gardes, Simon Langlois, et Sami Bibi)

---

<sup>1</sup> Cette recherche a été financée dans le cadre d'une action concertée sur la pauvreté et l'exclusion sociale financée par le Fonds Québécois de Recherche sur la Société et la Culture et ses partenaires : le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; le ministère des Affaires municipales et des Régions; le ministère de la Santé et des Services sociaux; et la Fondation Lucie et André Chagnon.

- 5- Modèles de microsimulation pour simuler l'impact de politiques et programmes gouvernementaux sur la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec.  
(Document de travail; Nicholas-James Clavet, Jean-Yves Duclos, Bernard Fortin, et Sami Bibi)
- 6- Modèles de microsimulation pour simuler l'impact de politiques et programmes gouvernementaux sur la pauvreté et l'exclusion sociale.  
(Article publié dans la Presse par Sami Bibi et Jean-Yves Duclos).
- 7- Impact de la fiscalité et des transferts sur la pauvreté au Québec et au Canada de 1996 à 2005.  
(Document de travail; Sami Bibi et Jean-Yves Duclos)
- 8- Impact de la fiscalité et des transferts sur la pauvreté : comparaisons internationales.  
(Document de travail; Sami Bibi et Jean-Yves Duclos)
- 9- Impact de la fiscalité et des transferts au Québec et au Canada sur la mobilité, le risque et l'inégalité à travers le temps, 1996-2001.  
(Document de travail; Sami Bibi, Jean-Yves Duclos et Abdelkrim Araar)
- 10- Évaluation de l'impact du programme *Action-Emploi* sur les familles monoparentales sous l'*aide sociale*.  
(Document de travail; Guy Lacroix)
- 11- Analyse de la pauvreté et de l'inégalité : méthodologie et outils statistiques utilisant STATA et applications au Québec et au Canada  
(Matériels de formation; Abdelkrim Araar, Sami Bibi et Jean-Yves Duclos)
- 12- Présentations de travaux aux rencontres de suivi du FQRSC et à des conférences locales et internationales.

# **Analyse Critique et Comparative des Programmes et Politiques de Lutte contre la Pauvreté au Québec**

**Jean-Yves Duclos<sup>1</sup>**

**Mars 2009**

Cette recherche a été financée dans le cadre d'une action concertée sur la pauvreté et l'exclusion sociale financée par le Fonds Québécois de Recherche sur la Société et la Culture et ses partenaires : le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; le ministère des Affaires municipales et des Régions; le ministère de la Santé et des Services sociaux; et la Fondation Lucie et André Chagnon.

---

<sup>1</sup> Département d'économie et CIRPEE, Pavillon DeSève, Université Laval, Québec, Canada, G1K 7P4; courriel: [jyves@ecn.ulaval.ca](mailto:jyves@ecn.ulaval.ca); fax: 1-418-656-7798; tél.: 1-418-656-7096.

## 1. Problématique et questions de recherche

Ce projet de recherche a été mené suite à l'appel de propositions lancé par le FQRSC dans le cadre d'un programme d'actions concertées sur la pauvreté et l'exclusion sociale. La thématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale s'inscrit plus largement dans le cadre des préoccupations du gouvernement du Québec. Au printemps 2001, le gouvernement du Québec s'est en effet fixé comme objectif de « *Ne laisser personne de côté!* » Au printemps suivant, il rendit publique sa stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans un document intitulé *La volonté d'agir, la force de réussir*. Pour atteindre les objectifs annoncés dans cette stratégie, le gouvernement annonçait en avril 2004 un *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* dans un document intitulé *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*. Dans le cadre de ce plan, le gouvernement engageait un ensemble de programmes et de mesures ciblées vers les ménages les plus vulnérables et les moins nantis représentant 2,5 milliards de dollars pour la période 2004-2009. Ces préoccupations se sont aussi manifestées par la création récente du *Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale*, qui a pour mission de réaliser des études et des recherches en partenariat avec les réseaux québécois s'intéressant à cette problématique.

La lutte contre la pauvreté constitue un des grands défis socio-économiques québécois auxquels est confrontée la société québécoise au cours des prochaines années. Il s'agit aussi d'un défi que la recherche et l'innovation peuvent et doivent contribuer à relever. Ce projet de recherche s'inscrit précisément dans cette perspective en étudiant l'impact des politiques et des programmes gouvernementaux sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Nos travaux se sont inspirés des développements récents de la littérature axés sur l'analyse du bien-être. Nos résultats sont obtenus grâce à la collaboration de plusieurs chercheurs en provenance de diverses disciplines économiques et sociologiques et ils sont fondés sur des indicateurs à la fois économiques et sociaux de la mesure et du suivi de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ce projet nous a permis d'évaluer certains programmes et politiques de lutte à la pauvreté présentement en vigueur au Québec. Nous avons aussi évalué l'impact de modes alternatifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les résultats ont été obtenus à l'aide de modèles de microsimulation statique et comportementale qui permettent de quantifier les effets de certaines mesures sur la répartition du niveau de vie et de simuler les effets de programmes alternatifs sur la pauvreté et d'exclusion sociale. Globalement, l'ensemble des travaux montrent que les programmes sociaux du Québec sont parmi les plus généreux et les plus efficaces en termes de réduction des inégalités et de la pauvreté, avec en contrepartie une fiscalité toutefois plus lourde et plus coûteuse.

## 2. Objectifs poursuivis

L'objectif principal de notre projet de recherche est d'analyser de manière critique et comparative certains programmes et politiques de lutte contre la pauvreté qui sont en vigueur au Québec. Nous avons par la même occasion tenté de cerner les mesures et les interventions les plus efficaces pour réduire les inégalités et la pauvreté.

Ce projet comporte six volets principaux. Les cinq premiers volets s'articulent principalement autour de l'*Axe 2 d'analyse des politiques gouvernementales nationales et provinciales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Le premier volet consiste en une revue exhaustive de la littérature portant sur l'éventail, la structure et les impacts connus des programmes gouvernementaux dont un des objectifs est celui d'alléger la pauvreté au Québec. Cette revue est suivie par une évaluation sommaire des effets sur la pauvreté et l'inégalité des subventions aux services de garde.

Le deuxième volet comporte une revue de la littérature portant sur les définitions possibles de la pauvreté. Celle-ci nous a mené à une analyse critique des approches et mesures suivies et utilisées par Statistique Canada pour mesurer l'incidence de la pauvreté et du faible revenu, et appliquées par plusieurs organismes publics québécois, notamment l'Institut de la Statistique du Québec (l'ISQ) et le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS). Cet exercice a permis de proposer des mesures alternatives de la pauvreté au Québec et dans le reste du Canada, et ce selon une approche faisant appel à des critères éthiques explicites. Ce deuxième volet a aussi mené à une mise à jour des taux de pauvreté et à procéder à une première évaluation des effets de l'impôt et des revenus de transferts sur la pauvreté au Québec et dans les autres provinces canadiennes.

Il est bien connu que l'abondance des définitions et des mesures de la pauvreté trouve entre autres son origine dans le caractère multidimensionnel de ce phénomène. Cette perspective globale de la définition et de la mesure du bien-être et de l'équité a mené à une analyse comparative de l'évolution de la pauvreté au Québec et dans le reste du Canada dans une perspective multidimensionnelle. Dans le but de tenir compte explicitement du fait que la pauvreté est un phénomène complexe qui dépasse la stricte incapacité de ne pas pouvoir subvenir adéquatement à des besoins de base, le troisième volet du projet de recherche a donné lieu à une mise à jour d'un indice multidimensionnel de pauvreté-richesse (initialement proposé par Gardes et Langlois 2000, 2003). Cet indice prend en compte trois aspects importants du bien-être, soit la non satisfaction des besoins de base, la pauvreté monétaire et l'exclusion.

Le quatrième volet utilise un modèle de microsimulation statique élaboré par Statistique Canada (la Base de Données du Modèle de Simulation de Politiques Sociales, le « BD/MSPS ») afin de simuler les effets de certaines mesures fiscales sur les inégalités au Québec. Il a aussi mené à la construction d'un modèle de microsimulation qui intègre la modélisation des comportements des individus face aux changements des paramètres fiscaux dans la simulation désagrégée de l'impact de politiques et de programmes gouvernementaux sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'agit d'un programme tout à fait novateur et unique au Québec et au Canada.

Le cinquième volet évalue de manière plus détaillée la contribution des principales sources de revenu ainsi que des principaux impôts, taxes de vente et transferts aux particuliers à l'allègement de la pauvreté au Québec et au Canada. Cette contribution est départagée en un produit de la taille de ces sources et de leur performance relative par dollar dépensé. Des analyses de sensibilité sont également effectuées pour tester si les résultats obtenus sont robustes au choix, souvent critiquables, du seuil et de la mesure de pauvreté. Dans le même cadre d'analyse, nous avons aussi comparé les performances redistributives de différentes sources de revenu au Canada par rapport aux performances enregistrés dans des pays de niveau de vie comparable, tels que l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, la Suède et les États-Unis.

Le sixième volet est aussi en lien avec l'*Axe 1 d'approfondissement de la connaissance sur les dynamiques qui génèrent la pauvreté* puisqu'il traite de la dynamique temporelle du bien-être en tenant compte du parcours de vie des individus et des familles à travers le temps. Il est en effet important de tenir compte de la répartition temporelle (*e.g.*, revenu transitoire, permanent, mobilité) des niveaux et des styles de vie dans toute appréciation de l'impact des politiques publiques. Ce sixième volet a mené au développement d'une méthodologie novatrice qui permet d'analyser les effets du système fiscal sur la redistribution du revenu permanent et temporaire ainsi que sur les coûts en bien-être reliés à la variabilité de court terme des revenus individuels.

Notre projet a ainsi mené à un approfondissement de l'analyse de l'impact des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les résultats, les avancées méthodologiques et les outils développés devraient s'avérer utiles aux ministères, aux organisations, aux groupes d'intérêt et aux citoyens s'intéressant à l'évaluation et à la mise en place de ces politiques. Nous croyons que les réalisations du projet ne devraient toutefois constituer qu'une première phase d'un *programme* de recherche sur l'effet des politiques et des programmes sur le bien-être et la pauvreté puisque beaucoup de questions importantes restent encore à étudier.

### **3. Les outils**

Les travaux menés dans le cadre de ce projet ont été rendus possibles grâce à la disponibilité de la Base de Données du Modèle de Simulation de Politiques Sociales (BD/MSPS), de l'Enquête (transversale et longitudinale) sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), de l'Enquête (transversale) sur les Dépenses des Ménages (EDM), et des bases de données des pays de l'OCDE connues sous le nom du Luxembourg Income Study (LIS). Nous présentons dans ce qui suit de façon très sommaire l'ensemble de ces outils.

#### **3-1. La BD-MSPS**

La BD/MSPS est un modèle de microsimulation comptable conçu pour l'analyse des interactions entre les gouvernements et les individus. Elle incorpore une base de données représentative créée à partir de plusieurs enquêtes (EDTR, EDM, etc.) et des algorithmes permettant, d'une part, de calculer les impôts et les transferts (fédéraux et provinciaux) pour chaque individu, famille, ou ménage de la base de données et, d'autre part, de simuler les effets de mesures fiscales alternatives sur le budget des gouvernements et la redistribution du revenu. Nous nous sommes servis de la BD-MSPS pour analyser les effets redistributifs des services de gardes subventionnées (premier

volet), pour étudier les effets redistributifs du changement des paramètres fiscaux effectué par le gouvernement québécois en 2007, et pour introduire une modélisation de comportement dans le nouveau modèle de microsimulation qui a été développé (le quatrième volet).

### **3-2. L'EDTR**

L'EDTR constitue une source importante de données transversales et longitudinales (deux panels de 6 ans se chevauchant depuis 1993) sur le revenu des individus et ses sources, le capital humain, l'expérience de travail, et les caractéristiques sociodémographiques. Elle comporte en moyenne 35000 ménages par année distribués à travers toutes les provinces canadiennes. La partie transversale de cette enquête a été utilisée pour étudier les effets des services de gardes subventionnées sur les inégalités (premier volet), estimer l'évolution de la pauvreté au Québec et au Canada de 1996 à 2005 (deuxième volet), construire le modèle de microsimulation comportementale (troisième volet), et évaluer la contribution des principales sources de revenu à l'allègement de la pauvreté au Québec et au Canada (cinquième volet). La partie longitudinale de l'EDTR (le panel de 1996 à 2005) a été utilisé pour analyser les effets du système fiscal sur la redistribution du revenu permanent ainsi que sur les coûts reliés à la variabilité longitudinale des revenus individuels (sixième volet).

### **3-3. L'EDM**

L'EDM fournit des renseignements détaillés et précieux sur les dépenses de 20000 ménages environ, sur les caractéristiques des logements, sur l'équipement et les biens durables, et sur l'accès à certains services (comme les services de garde). Nous l'avons utilisé cette enquête pour analyser les effets de la subvention des services de garde au Québec (premier volet) ainsi que pour la mise à jour de l'indice multidimensionnel de pauvreté richesse (troisième volet).

### **3-4. Le LIS**

Les données transversales du LIS ont servi à l'analyse comparative des effets des différentes sources de revenu sur la pauvreté au Canada et dans certains autres pays de l'OCDE (cinquième volet).

## **4. Méthodologie et contribution scientifique et empirique**

### **4-1. Premier volet**

Nous avons constitué dans un premier travail, intitulé « *La Pauvreté et l'Exclusion Sociale au Québec : Une Revue Critique des Principaux Programmes Sociaux au Québec* », un inventaire détaillé de la structure et des impacts déjà connus des programmes gouvernementaux ayant un effet direct sur le bien-être et la pauvreté au Québec. Cette étape était nécessaire pour la conduite du cinquième volet présenté ci-haut.

Nous nous sommes concentrés dans cette revue sur l'analyse d'un sous-ensemble de programmes de type « *assistantiel* » plutôt qu'« *assurantiel* » (comme l'assurance-emploi et le régime de rentes du Québec); même si l'évaluation des effets sur la pauvreté de

certaines programmes *assurantiels* est incluse dans l'analyse menée dans le cadre du cinquième volet. Nous avons décrit sommairement dans cette revue les principaux programmes *assistantiels* qui nous ont semblé les plus immédiatement pertinents pour traiter des liens entre niveau de vie, milieu de vie, travail, études, épargne, consommation, et programmes et politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec. Ces programmes sont l'*Assistance-Emploi*, l'*Aide-Sociale*, et les éléments de la politique familiale. D'autres programmes importants, tels que les subventions au logement, n'ont pas pu faire l'objet d'une analyse approfondie lors du projet.

Nous avons également tenté dans ce travail de faire une analyse préliminaire des effets de services de gardes subventionnés au Québec. Nous avons observé que la mise en place de ces services en 1997 semble avoir entraîné depuis une hausse continue du taux de participation au Québec; le taux de participation dans le reste du Canada est resté relativement stable durant cette période. Nous avons aussi quantifié les effets de ces subventions sur l'inégalité et la pauvreté. Nos résultats préliminaires suggèrent que ces effets sont plutôt faibles. Nous avons aussi comparé l'ampleur de ces effets à ceux qu'aurait produits un mode de transfert alternatif qui consiste à allouer de façon forfaitaire le budget disponible aux familles avec enfants. Les résultats montrent que cette politique alternative entraînerait davantage de réduction des inégalités et de la pauvreté. Même si la question de services de garde subventionnés mérite d'être davantage approfondie afin de tenir compte de leurs effets sur la fécondité et l'offre de travail des femmes, ces résultats préliminaires suggèrent qu'il est possible de faire mieux avec le même niveau de dépenses budgétaires.

#### **4-2. Le deuxième volet**

Deux questions principales ont servi de motivation à ce volet:

1. Comment la pauvreté et l'exclusion sociale varient-elles à travers le temps au Québec ?
2. Comment se comparent-elles par rapport au reste du Canada ?

Répondre à ces deux questions, apparemment simples, pose toutefois des défis d'ordre conceptuel et éthique. Cela est l'objet du papier intitulé « *La Pauvreté au Québec et au Canada.* »

Pour répondre aux deux questions posées par ce papier, nous avons synthétisé, dans une première étape, les approches offertes par la littérature récente axées sur la mesure de la pauvreté. La littérature sur la pauvreté tend à classifier les défis de mesure posés par les questions de bien-être en trois types de questions principales. 1) Quel indicateur de bien-être de l'unité d'analyse (individu, famille, ou ménage) faut-il retenir? 2) À partir de quel niveau de bien-être doit-on considérer l'unité d'analyse en question comme étant non pauvre (choix du seuil de pauvreté)? 3) Comment peut-on synthétiser l'ensemble des informations concernant la population pauvre en une mesure synthétique de pauvreté? Comme le souligne la littérature économique analysant ces questions, il est souvent difficile, voire même impossible, de dégager un consensus autour de la démarche à adopter pour répondre à celles-ci.

Pour mener à bien cette partie du projet dans des délais raisonnables, nous avons commencé par confronter les choix méthodologiques de Statistique Canada au regard de



ces trois questions par rapport aux divers cadres théoriques et éthiques qu'offre la littérature sur ces sujets. Nous avons observé, par exemple que le choix par Statistique Canada d'échelles d'équivalence se rapproche des choix fait par plusieurs autres institutions. Par ailleurs, Statistique Canada a choisi de ne pas fixer officiellement un seuil de pauvreté. L'institution a toutefois développé trois indicateurs de faible revenu :

- 1) La Mesure de Faible Revenu (MFR) fixé à 50% du revenu familial médian sur une base pancanadienne.
- 2) Le seuil de Faible Revenu (SFR) basé sur le revenu des ménages dont la part budgétaire consacrée aux biens *essentiels* (nourriture, vêtement, et logement) égale la moyenne canadienne plus 20 points de pourcentage. Ce seuil est calculé avant et après impôts.
- 3) La Mesure de Panier de Consommation (MPC) basée sur le coût d'acquisition d'un panier composé de biens alimentaires, de vêtements, de transport, de logement et de télécommunication. Elle est calculée à l'échelle provinciale.

Nous avons utilisé ces trois mesures de faible revenu afin de caractériser l'évolution de la pauvreté au Québec en comparaison avec le reste du Canada de 1996 à 2005. Cette analyse valide et complète les évaluations de certains organismes tels que Statistique Canada, l'Institut de la Statistique du Québec et le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale. Elle a aussi permis de montrer que l'approche de Statistique Canada qui consiste à utiliser des SFR avant et après impôts peut conduire à des conclusions erronées concernant les effets du système fiscal sur la pauvreté et a indiqué comment ces erreurs peuvent être corrigées.

Dans la mesure où il est généralement arbitraire de privilégier un choix de seuil et d'indice plutôt qu'un autre, nous avons aussi procédé à des tests de sensibilité des résultats obtenus. Ces tests montrent que le classement des provinces canadiennes en termes de pauvreté absolue est souvent sensible au choix du seuil et de la mesure de pauvreté. Enfin, nous avons dressé un profil de pauvreté au Québec et au Canada.

### **4-3. Le troisième volet**

La diversité d'opinion et l'abondance des définitions de la pauvreté trouvent leur origine dans le caractère multidimensionnel de ce phénomène. Cette perspective large de la définition et de la mesure du bien-être, en général, et de la pauvreté, en particulier, nous a amené par ailleurs à accorder une attention particulière à un indice multidimensionnel de pauvreté-richesse (IMPR) développé par deux des chercheurs associés au projet. Cet indice prend en compte trois aspects importants: la non-satisfaction des besoins de base, la pauvreté monétaire et l'exclusion. Sont pauvres selon cette approche ceux qui ne satisfont pas à leurs besoins jugés vitaux à une période donnée (pauvreté absolue), mais aussi ceux qui sont exclus d'une pleine participation à la société (pauvreté relative). Cet indice est une mesure de comportements et non pas une façon de compter le nombre de pauvres (comme le font les estimations habituelles des « taux de pauvreté » développé dans le deuxième volet). Les individus pauvres y sont caractérisés en fonction d'un groupe de référence défini par l'âge, la scolarité et le milieu de résidence. En effet, « on est pauvre dans sa classe sociale et dans sa société » comme l'écrivait Simmel (1906), ce qui décrit bien l'aspect relatif en plus de l'aspect absolu qui caractérise habituellement l'état de pauvreté.

La mise à jour de cet indice a fait l'objet d'un papier intitulé « *Mise à jour de l'Indice Multidimensionnel de Pauvreté-Richesse pour le Québec, 1969-2006.* » Ce travail, en plus de proposer une mise à jour de l'IMPR, propose certaines améliorations de la façon avec laquelle cet indice peut être calculé. Pour ce faire, sept groupes socioéconomiques de ménages sont définis à l'aide des trois dimensions de bien-être mentionné plus haut. Une analyse de l'évolution de l'IMPR est donc effectuée à l'aide des enquêtes de dépenses des ménages conduites par Statistique Canada de 1969 à 2006. Le papier décrit aussi l'évolution des caractéristiques des ménages pauvres selon l'IMPR en utilisant un modèle *probit* et offre une analyse de la convergence du comportement de consommations à travers les classes socioéconomiques.

#### **4-4. Le quatrième volet**

Le quatrième volet part procède du modèle de microsimulation statique élaboré par Statistique Canada (la Base de Données de Modèle de Simulation de Politique Sociale, BD/MSPS) afin d'estimer les effets attendus des baisses d'impôts introduites par le gouvernement du Québec en 2007 à travers les différents groupes de revenu. Les résultats de cet exercice ont été entre autres publiés dans le quotidien La Presse le 31 mai 2007 sous le titre *Un Budget Équitable, Vraiment?*

Ce volet a aussi mené à la construction d'un modèle de microsimulation des individus et des ménages québécois. L'élaboration d'un tel modèle est utile pour prendre en compte la complexité de la fiscalité et des différentes mesures de soutien du revenu, et pour permettre de simuler leurs effets sur un large échantillon représentatif d'individus et de ménages.

Notre modèle est de nature *comptable* et *comportementale*, puisqu'il permet de simuler l'impact potentiel de la fiscalité et des transferts à la fois sur la répartition du bien-être ainsi que sur des comportements tels que l'offre de travail. Ce modèle est décrit dans le document intitulé « *Effet sur le bien-être de la réforme fiscale de 2008 au Québec.* » Ce modèle permet notamment d'effectuer des analyses coûts-bénéfices sur le bien-être des femmes célibataires. La méthodologie suivie consiste à fusionner, dans une première étape, les données de l'EDTR et de la BD-MSPS. Dans une deuxième étape, le modèle Canadian Tax and Credit Simulator (CTaCS) a été utilisé pour modéliser la contrainte budgétaire de chaque individu. Enfin un modèle structurel d'offre de travail a été estimé et introduit dans ce modèle afin de le rendre comportemental.

Ce modèle offre un grand potentiel d'analyse et de simulations de réforme. Nous l'avons utilisé pour prédire les effets sur le bien-être des femmes célibataires des changements des barèmes fiscaux décidés par le gouvernement québécois en 2008. Les résultats préliminaires indiquent une diminution du pourcentage de femmes travaillant une moyenne de quarante heures par semaine. Celles-ci se déplacent vers des choix d'offre de travail légèrement différents. La direction de la variation dans les heures travaillées dépend de l'importance relative de l'effet revenu (diminution) et de l'effet de substitution (augmentation). La réforme ne semble pas influencer suffisamment le bien-être des femmes pour entraîner une modification significative dans les indicateurs de répartition du bien-être.

#### 4-5. Le cinquième volet

Ce volet examine l'effet des différentes sources de revenu (revenu du marché et revenu des transferts) ainsi que les impôts sur les particulier et les taxes à la consommation sur la pauvreté au Québec, dans les autres provinces du Canada, et en Europe et aux États-Unis.

L'objectif de cet exercice est d'évaluer en quoi certaines des expériences menées ici et ailleurs dans le monde peuvent lutter efficacement contre la pauvreté et à l'exclusion sociale. Pour répondre à ces objectifs, nous avons mené deux études. La première intitulée « *L'effet des taxes et des transferts sur la pauvreté au Québec et au Canada* » et la deuxième intitulée « *A comparison of the poverty impact of transfers, taxes and market income across five OECD countries* » (*Une comparaison de l'impact sur la pauvreté des transferts, des taxes, et du revenu du marché à travers cinq pays de l'OCDE*).

Le premier papier estime la contribution des principales sources de revenu ainsi que des principaux impôts, taxes de vente et transferts aux particuliers à l'allègement de la pauvreté au Québec et au Canada pendant que le deuxième papier estime la même contribution pour le Canada, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, la Suède, et les États Unis.

La contribution des principales sources de revenu et des taxes à la variation de la pauvreté est départagée en un produit de la taille de ces sources et de leur performance relative par dollar dépensé. Un problème important auquel fait face cet exercice est que l'ordre selon lequel les différentes composantes du revenu sont classées peut influencer considérablement la part de la réduction de la pauvreté attribuée à chacune de ces composantes. Comme il est généralement arbitraire de privilégier un ordre plutôt qu'un autre, nous utilisons une règle de partage qui attribue à chaque composante du revenu une part de l'allègement total indépendante de l'ordonnement choisi. Des tests de sensibilité sont également effectués pour vérifier dans quelle mesure les résultats obtenus varient en fonction des choix, souvent critiquables, du seuil et de la mesure de pauvreté.

Les résultats de la première étude révèlent, d'une, part que les programmes sociaux les plus généreux (comme les pensions de retraite) ne sont pas toujours les plus performants en matière de réduction de la pauvreté par dollar dépensé et que, d'autre part, les mesures fiscales les moins généreuses (comme les prestations provinciales pour enfants) peuvent être parmi les plus performantes en matière d'allègement de la pauvreté par dollar dépensé. Nous avons relevé aussi que, relativement au reste du Canada, les programmes sociaux du Québec sont parmi les plus généreux et les plus efficaces en termes d'allègement de la pauvreté, avec en contrepartie une fiscalité toutefois plus lourde et plus coûteuse.

Les résultats de la deuxième étude montrent que l'impact sur la pauvreté du revenu du marché aux États-Unis et le Canada est plus élevé qu'en Suède, en Allemagne ou au Royaume-Uni. Toutefois, les transferts sociaux plus généreux que l'on retrouve en Suède, en Allemagne et au Royaume-Uni les amènent à peu près au même niveau de pauvreté que celui que l'on retrouve au Canada ou aux États-Unis. L'impact des sources de revenu par dollar dépensé n'est cependant pas la même que l'effet taille de ces ressources sur la pauvreté. À titre d'exemple, alors que la taille des transferts sociaux au Royaume-Uni correspond à peu près à la moitié de ceux consentis au Suède, le Royaume-Uni réussit à générer moins de pauvreté que la Suède pour chaque dollar dépensé.

#### **4-6. Le sixième volet**

Les analyses de bien-être et de pauvreté sont souvent fondées sur le principe de l'*anonymat*. Celui-ci suggère qu'une permutation des revenus à travers une population n'affecte pas les mesures de pauvreté et d'inégalité. Si ce principe peut être défendu lorsqu'il s'agit d'analyser les effets des mesures fiscales sur le bien-être à une période donnée, il le devient moins lorsqu'il s'agit d'analyser la dynamique temporelle des revenus. Selon Milton Friedman par exemple, une société caractérisée par une distribution rigide des revenus, où aucun changement de position sociale ne survient à travers les années, peut être considérée pire qu'une société mobile même si le même niveau d'inégalité y prévaut.

La littérature récente perçoit la mobilité des revenus comme un facteur égalisateur des revenus permanents. Cette littérature ignore toutefois les effets négatifs de la mobilité subis par les individus puisque les individus préfèrent généralement des revenus stables dans le temps à des revenus fluctuants. Cette même littérature n'a presque jamais abordé la question des effets du système fiscal sur ces deux aspects de la mobilité (redistribution des revenus permanent et le coût du risque qui résulte de la fluctuation des revenus d'un individu à travers le temps).

Le papier produit sur cette question, intitulé « *Mobility, Taxation and Welfare in Quebec and in Canada* » (*Mobilité, Taxation, et Bien-Être au Québec et au Canada*) propose un nouveau cadre théorique qui tient compte de ces considérations. Les résultats de cette étude, obtenus à l'aide de l'EDTR longitudinal menée de 1996 à 2001, montrent que le système de taxes et de transferts réduit presque de moitié le coût d'incertitude lié aux fluctuations temporelles des revenus individuels. Par ailleurs, il accentue considérablement l'égalité de la distribution des revenus permanents par rapport aux revenus courants, notamment au Québec.

#### **5. Liens avec des partenaires du milieu et premiers retombées de notre projet**

Avril 2007 à Québec: Rencontre au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS); discussion sur les modèles de microsimulation; présentation du modèle de microsimulation comptable utilisé au MESS.

21 Janvier 2008 à Montréal : présentation de l'état d'avancement de nos travaux à Montréal lors de la rencontre de suivie du FQRC du 21 au 22 janvier 2008. Intitulé de notre présentation : *Analyse Critique et Comparative des Programmes et Politiques de Lutte contre la Pauvreté au Québec : État d'Avancement*.

Février 2008 à Drummondville : Rencontre avec des représentants de la Fédération québécoise des organismes sociaux familles pour discuter des effets des subventions aux services de garde au Québec. Nous avons notamment discuté lors de cette rencontre des effets des garderies à 7 dollars sur le bien-être des familles québécoises et s'il y a moyen d'aider davantage les familles avec enfants. Le document sur les effets des subventions des garderies (annexé à la *Revue Critique des Principaux Programmes Sociaux au Québec*) a guidé en partie cette discussion.

16 Avril 2008 et 5 Novembre 2008 à Québec : présentation au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (de 13H30 à 15H30 la première fois et de 9H00 à 15H00 la deuxième fois) sur l'intérêt de tenir compte des erreurs types lors des comparaisons (à travers l'espace ou le temps) des indices d'inégalité ou de pauvreté. Le matériel est inclus dans ce rapport final sous le titre de :

1. *Pauvreté, Inégalité et Analyse de Dominance.*
2. *Inférences Statistiques des mesures de bien-être.*
3. *Structure d'Échantillonnage et Inférences Statistiques.*

Suite à ces rencontres, plusieurs échanges ont eu lieu avec les professionnels du *Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale* et certaines statistiques sur l'évolution de la pauvreté au Québec ont été fournies.

14 – 16 mai 2008 à Montebello, Conférence Annuelle de la Société Canadienne des Sciences Économiques (SCSE) : Présentation du papier intitulé : *L'effet des taxes et des transferts sur la pauvreté au Québec et au Canada.*

([http://www.scse2008.umontreal.ca/programme\\_detaille.html](http://www.scse2008.umontreal.ca/programme_detaille.html))

Orford, 3 et 4 octobre 2008, 8e Conférence annuelle-Les Journées du CIRPÉE: présentation du papier intitulé : *Mobility, Taxation and Welfare.*

(<http://132.203.59.36/CIRPEE/indexbase.htm>)

9-12 octobre 2008, International Atlantic Economic Society (IAES) conference in Montreal, Canada, *A comparison of the poverty impact of taxes and transfers across countries.*

(<http://iaes.confex.com/iaes/IAES66/techprogram/S1613.HTM>)

(<http://iaes.confex.com/iaes/IAES66/techprogram/P1896.HTM>)

Ce papier est également en révision dans la revue : *Bulletin of Economic Research.*

27 Janvier 2009 à Québec : présentation de l'état d'avancement de nos travaux à Montréal lors de la rencontre de suivi du FQRC du 26 au 27 janvier 2009. Intitulé de notre présentation : *Analyse Critique et Comparative des Programmes et Politiques de Lutte contre la Pauvreté au Québec.*

13 Février 2009 à l'Université Laval : présentation des premiers résultats du papier intitulé *Effet sur le bien-être de la réforme fiscale de 2008 au Québec* lors de la journée d'économie appliquée de l'ASDEQ-CIRPÉE-GREEN

(<http://132.203.59.36/CIRPEE/indexbase.htm>).

# La Pauvreté au Québec et au Canada

Sami Bibi<sup>1</sup> et Jean-Yves Duclos<sup>2</sup>

20 Mars 2009

## Résumé

Ce papier estime l'évolution de la pauvreté au Québec et au Canada de 1996 à 2005 ainsi que les effets des principaux impôts et transferts aux particuliers sur l'allègement de la pauvreté. Cette analyse valide et complète les évaluations de certains organismes officiels tels que Statistique Canada, l'Institut de la Statistique du Québec et le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale. Un problème important auquel fait face toute analyse comparative de la pauvreté est le choix du seuil et de la mesure de pauvreté. Comme il est généralement arbitraire de privilégier un choix plutôt qu'un autre, des tests de robustesse sont effectués. Ces tests montrent que le classement des provinces canadiennes en termes de pauvreté absolue est souvent sensible au choix du seuil et de la mesure de pauvreté.

**Mots clés :** Pauvreté ; Analyse de Robustesse, Québec, Canada.

**Classification JEL :** D31 ; I31 ; I32 ; I38.

Cette recherche a été financée dans le cadre d'une action concertée sur la pauvreté et l'exclusion sociale financée par le Fonds Québécois de Recherche sur la Société et la Culture et ses partenaires : le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; le ministère des Affaires municipales et des Régions; le ministère de la Santé et des Services sociaux; et la Fondation Lucie et André Chagnon. Sans engager leur responsabilité, nous remercions également François Blais, Bernard Fortin, Guy Lacroix et Simon Langlois pour leurs commentaires et suggestions utiles.

---

<sup>1</sup> CIRPÉE, Pavillon DeSève, Université Laval, Québec, Canada, G1K 7P4; email: [sbibi@ecn.ulaval.ca](mailto:sbibi@ecn.ulaval.ca); télécopieur: 1-418-656-7798; téléphone: 1-418-656-2131 x13246.

<sup>2</sup> Département d'économique et CIRPÉE, Pavillon DeSève, Université Laval, Québec, Canada, G1K 7P4; email: [jyves@ecn.ulaval.ca](mailto:jyves@ecn.ulaval.ca); télécopieur: 1-418-656-7798; téléphone: 1-418-656-7096.

## 1. Introduction

L'analyse du niveau de bien-être, de la pauvreté, et de l'exclusion sociale au Québec et dans le reste du Canada pose plusieurs problèmes d'ordre conceptuel et méthodologique. À titre d'exemple, 14% de la population québécoise serait pauvre en 2005 si le seuil de pauvreté adopté correspondait à 50% de la médiane de la distribution du revenu après impôts par adulte équivalent. Par contre, ce taux ne serait que de 981%, si un seuil de pauvreté absolu fixé par rapport à un panier de consommation était adopté.

Cet exemple soulève naturellement les questions suivantes: Faut-il mesurer la pauvreté selon une approche absolue ou relative? Faut-il fixer le seuil de pauvreté relatif à 50% de la médiane du revenu familial ou choisir une autre proportion? Aussi, faut-il adopter le pourcentage de la population pauvre comme mesure de pauvreté ou plutôt une autre mesure tenant compte de la sévérité de la pauvreté de ceux qui la subissent? Faut-il prendre comme indicateur de bien-être familial le revenu par tête ou par adulte équivalent? Quelle échelle d'équivalence faut-il choisir si ce choix est privilégié? Il est clair que les résultats de l'analyse risquent d'être fortement déterminés par ces choix.

La littérature sur la pauvreté tend à classer ces problèmes en trois types de questions principales. 1) Quel l'indicateur de bien-être de l'unité d'analyse (individu, famille, ou ménage) faut-il retenir? 2) À partir de quel niveau de bien-être considère-t-on l'unité d'analyse en question comme étant non pauvre? 3) Comment peut-on synthétiser l'ensemble des informations concernant la population pauvre en une mesure synthétique de pauvreté? Comme le souligne la littérature économique analysant ces questions, il est souvent difficile, voire même impossible, de dégager un consensus autour de la démarche à adopter pour répondre à celles-ci. La diversité d'opinions provient du fait que les concepts de bien être et de pauvreté ne sont pas des concepts purement objectifs. Il s'agit, au contraire, de concepts normatifs dont l'usage entraîne inéluctablement le choix de critères d'ordre éthique.

La première question posant le problème de la base conceptuelle de l'évaluation du bien-être de l'unité d'analyse fera l'objet de la section 2. Les deux dernières questions renvoient à un problème d'identification des unités d'analyse qui sont pauvres ainsi qu'à un problème d'agrégation axé sur le choix d'une mesure adéquate de pauvreté. Le problème d'identification, qui nécessite le choix et l'estimation d'un seuil de pauvreté, est discuté dans le cadre de la section 3. La section 4 est réservée à la présentation du problème d'agrégation, i.e. le problème du passage de la distribution du bien-être individuel à une mesure agrégée de la pauvreté. Nous présentons les arguments en faveur de l'adoption de la classe de mesures de pauvreté FGT de

Foster et al. (1984). Par ailleurs, comme il est difficile d'avoir un consensus autour du choix du seuil et de la mesure de pauvreté, la section 5 examinera les principaux résultats de l'approche de la dominance stochastique. Cette dernière fournit des conditions nécessaires et suffisantes pour que des comparaisons ordinales de distribution de bien-être soient robustes, i.e. valables pour un large choix de seuils et de mesures de pauvreté. Enfin, la section 6 est réservée à la conclusion.

## **2. Le problème d'évaluation du bien-être de l'unité d'analyse**

Dans ce travail, nous faisons l'hypothèse que les membres d'un même ménage mettent en commun leurs ressources et les répartissent selon les besoins de chacun. Évidemment, cette hypothèse peut être contestable. Toutefois, l'analyse des problèmes liés à la répartition intra-ménage dépasse les objectifs de ce papier. Il est donc naturel de considérer le ménage comme l'unité au niveau duquel le niveau de bien-être individuel doit être mesuré. Ce choix pose cependant un problème important car il s'agit de comparer le bien-être à travers des ménages de taille et de composition différente. Si tous les besoins de tous les individus étaient identiques, en particulier si les besoins des enfants étaient identiques à ceux des adultes, et s'il n'y avait ni biens publics ni économies d'échelle dans la consommation intra-ménage, le bien-être d'un individu au sein d'un ménage pourrait être donné par le niveau de revenu du ménage par tête. Le problème est que, en plus de la différence de besoins entre les adultes et les enfants, la présence des économies d'échelle dans la consommation intra-ménage fait que le revenu par tête sous-estime le niveau du bien-être individuel même si tous les membres du ménage sont adultes.

Diverses approches utilitaristes peuvent être trouvées dans la littérature portant sur ce problème.<sup>3</sup> Ces approches cherchent principalement à appliquer des modèles micro-économiques à la structure de consommation des ménages afin d'établir une relation entre la consommation d'une part, les dépenses totales, la taille du ménage, et la composition démographique, d'autre part. La mesure de bien-être dérivée à partir de ces méthodes est généralement une fonction croissante du revenu de chaque ménage et décroissante avec leur taille. Elle peut être exprimée en fonction d'une échelle d'équivalence, qui permet de se déplacer du bien-être du ménage au bien-être individuel.<sup>4</sup> Pour estimer une échelle

---

<sup>3</sup> Voir par exemple Deaton et Muellbauer (1980, 1986).

<sup>4</sup> La construction d'une échelle d'équivalence repose généralement sur l'hypothèse d'une distribution égalitaire du bien-être à l'intérieur du ménage. Toutefois, certaines études font état de l'existence d'inégalité intra-



d'équivalence à partir de la structure de consommation des ménages, une hypothèse permettant d'identifier un indicateur de bien-être est nécessaire. Une méthode couramment utilisée consiste à définir la part budgétaire des biens alimentaires comme étant cet indicateur.<sup>5</sup> La construction d'une échelle d'équivalence est déduite à partir de la régression de cette variable sur le logarithme des dépenses totales par tête du ménage et sa structure démographique.<sup>6</sup>

L'estimation économétrique des échelles d'équivalence à partir des données de consommation a été, toutefois, critiquée par Blundell et Lewbel (1991) et Pollak et Wales (1979). Ces auteurs notent que les préférences individuelles ne sont pas identiques et que les choix de consommation observés ne peuvent donc pas révéler les niveaux de bien-être. A ce titre, il est difficile par exemple d'affirmer que deux ménages qui consacrent la même part budgétaire aux biens alimentaires, jouissent nécessairement du même niveau de satisfaction. Étant donné que les méthodes économétriques d'estimation des échelles d'équivalence sont fondées sur une hypothèse permettant d'identifier un indicateur de bien-être, non testable, elles ne peuvent forcément qu'être arbitraires. Les développements de la littérature portant sur les estimations économétriques des échelles d'équivalence fournissent ainsi difficilement une approche satisfaisante.

Plusieurs échelles d'équivalence alternatives sont adoptées dans les pays développés. Les plus couramment utilisées sont:

- L'échelle Oxford qui assigne un poids égal à 1 au premier adulte, 0.7 à tout adulte supplémentaire dans la famille, et 0.5 à tout enfant âgé de 14 ans ou moins. Cette échelle est aussi connue sous le nom de l'échelle de l'OCDE.
- L'échelle OCDE modifiée: elle est adoptée à la fin des années 1990s et assigne un poids de 1 au premier adulte, 0.5 à tout adulte supplémentaire et 0.3 à chaque enfant dans la famille.
- La racine carrée de la taille de la famille. Buhman et al. (1988) inclut cette échelle dans une classe générale donnée par  $\eta_h = n_h^\varepsilon$ , où  $n_h$  est la taille du ménage  $h$ ,  $\eta_h$  est sa taille équivalente et  $\varepsilon$  est un paramètre compris entre 0 et 1 qui reflète les économies

---

ménage, ce qui remet en cause le principe de la construction des échelles d'équivalence. Voir à ce propos Haddad et Kanbur (1990).

<sup>5</sup> Il est à noter que cet indicateur est inversement proportionnel au bien-être des ménages.

<sup>6</sup> Cette méthode est connue sous le nom de la méthode d'Engel. Plus de détails la concernant se trouvent dans Deaton et Muellbauer (1986).

d'échelle dans la consommation intra-ménage. Plus la valeur de  $\varepsilon$  est faible, plus les gains d'échelles sont considérés importants.<sup>7</sup>

Le choix d'une échelle particulière plutôt qu'une autre dépend largement des hypothèses concernant les économies d'échelle réalisées par les familles mettant en commun leurs ressources et des hypothèses concernant les besoins des enfants par rapport aux adultes. Dès lors, dans le but de comparer les résultats de notre étude avec ceux publiés par les organismes officiels au Canada (tels que Statistique Canada, l'Institut de la Statistique du Québec, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, etc.), nous adoptons ici les échelles d'équivalence de Statistique Canada qui sont aussi utilisées par tous les organismes officiels au Québec et dans les autres provinces canadiennes. Ces échelles attribuent un poids égal à 1 au membre le plus âgé, 0.4 à chaque autre membre âgé de 17 ans et plus, et 0.3 à chaque enfant. Cette échelle est très proche de l'échelle OCDE modifiée utilisée ; pour une famille type composée de deux adultes et deux enfants, elle donne aussi la même taille équivalente que la racine carrée de la taille.<sup>8</sup>

### **3. Le problème d'identification**

Le problème de la pauvreté se pose lorsqu'une partie de la population est incapable, selon les normes d'une société donnée, d'atteindre un niveau de bien-être considéré comme un minimum requis. Le problème d'identification consiste à déterminer à partir de quel niveau de bien-être on peut affirmer qu'un individu est pauvre. Ce sujet est controversé dans la littérature, et plusieurs méthodes existent pour en estimer la valeur.<sup>9</sup> Ces méthodes peuvent être regroupées en deux approches.

La première approche considère que le seuil de pauvreté est un concept absolu; il indique le niveau de revenu tout juste nécessaire pour subvenir aux besoins minimums. La définition des *besoins minimums* reste, toutefois, un sujet très controversé dans la mesure où elle fait appel à des jugements individuels pour établir un seuil de pauvreté. Avant de calculer le revenu nécessaire à l'achat des *besoins minimums*, il faut d'abord décider de ce qui est un *besoin fondamental* en matière de nourriture, d'habillement et de logement et d'une multitude

---

<sup>7</sup> Cutler and Katz (1992) suggèrent un modèle plus élaboré pour la détermination de la taille équivalente du ménage qui permet de tenir compte à la fois de la différence de besoins entre les enfants et les adultes ainsi que des économies d'échelles dans la consommation intra-ménage.

<sup>8</sup> Chen (2007) a testé la sensibilité des comparaisons de pauvreté au Canada face à des choix alternatifs d'échelles d'équivalence telles que l'échelle OCDE modifiée et la racine carré de la taille. Les résultats ne semblent pas montrer une différence statistiquement significative.

d'autres besoins allant du besoin de transport aux besoins de culture ou de loisir. En outre, les besoins minimums pour une société donnée ne sont pas figés, et il n'est pas clair, selon cette approche, si la valeur du seuil doit être maintenue constante à travers le temps ou, au contraire, si elle doit évoluer pour mieux refléter l'évolution des besoins.

La seconde approche suppose plutôt que le seuil de pauvreté est un concept relatif; il rend compte d'une situation de privation relative qui évolue avec un niveau de vie représentatif dans la société. Le seuil de pauvreté doit donc être fixé comme fraction du niveau de vie d'un individu représentatif de la société. Un choix important consiste à déterminer quelle fraction du revenu moyen ou médian constitue une situation de pauvreté. La moitié? Le tiers? Une autre proportion? Outre le caractère arbitraire de la fixation de cette fraction, la relativité d'un seuil de pauvreté peut poser un problème sur le plan conceptuel. En effet, si le revenu réel de tous les individus diminue, mais que le revenu des pauvres baisse de façon moins importante que le revenu représentatif (tenant aussi compte de celui des non-pauvres), les indices de pauvreté basés sur un seul relatif enregistreront une réduction de la pauvreté. D'une façon symétrique, les mesures de pauvreté basées sur un seuil relatif augmentent lorsque le pouvoir d'achat des pauvres augmente mais de façon relativement moins importante que le pouvoir d'achat des non-pauvres. Il peut ainsi être embêtant d'estimer une réduction (hausse) de la pauvreté alors que la privation absolue des pauvres augmente (baisse).<sup>10</sup>

Kilpatrick (1973) résume ces deux approches extrêmes en affirmant que le seuil de pauvreté évolue à un rythme inférieur ou égal au rythme d'évolution d'un indicateur du niveau de bien-être représentatif. L'élasticité du seuil de pauvreté par rapport au revenu moyen appartient alors à un intervalle dont la borne inférieure est égale à 0, selon la première approche, et la borne supérieure est égale à 1, selon la seconde.

La littérature relative au problème d'identification suggère qu'aucune méthode d'estimation du seuil de pauvreté n'est dénuée d'un certain arbitraire. Étant donnée cette ambigüité, les autorités canadiennes (fédérales et provinciales) ont toujours refusé de définir un seuil de pauvreté officiel. Statistique Canada a néanmoins développé trois indicateurs de faible revenu afin de suivre l'évolution du niveau de vie des citoyens.<sup>11</sup> Ces indicateurs sont :

---

<sup>9</sup> Pour un exposé plus détaillé concernant les méthodes de détermination du seuil de pauvreté, voir Ravallion (1998).

<sup>10</sup> Ces critiques ont amené Fields (1980) à considérer que les mesures de pauvreté basées sur de seuils de relatifs reflètent davantage les inégalités de la distribution plutôt que la pauvreté. Voir aussi Duclos et Makdissi (2004).

<sup>11</sup> Pour plus de détails à propos de ces mesures, voir, parmi plusieurs autres références, le Conseil National du Bien-Être Social (2004), ISQ et MESS (2005, 2006), et Statistique Canada (2007).

1. La Mesure de Faible Revenu (MFR): c'est un seuil relatif fixé à 50% du revenu familial médian calculé sur une base pancanadienne. Ce seuil est calculé de façon à tenir compte de la taille et de la composition des familles. Le revenu familial est tout d'abord ajusté par la taille équivalente. Ensuite, le revenu médian est calculé en tenant compte de la taille de chaque observation. La MFR pour une personne seule s'établit à 50% de ce montant. Pour les autres familles, elle correspond à ce montant multiplié par la taille équivalente de la famille.
2. Le seuil de Faible Revenu (SFR): basé sur le revenu des ménages dont la part budgétaire consacrée aux biens *essentiels* (nourriture, vêtement, et logement) égale la moyenne canadienne plus 20 points de pourcentage. Ce seuil ne peut donc être tout à fait absolu. Lorsque l'amélioration du revenu entraîne une baisse de la part consacrée à ces biens, le seuil de pauvreté va augmenter, mais pas au même rythme que le revenu moyen comme dans le cas du MFR. En 1992, la famille moyenne composée de deux adultes et deux enfants, soit de taille équivalente égale à 2, consacre 43% de son revenu après impôts à la nourriture, aux vêtements et chaussures, et au logement. Les SFR après impôts sont donc établis à des niveaux de revenu telle qu'une famille type, i.e. composée de deux adultes équivalent, consacre au moins 63 % de son revenu après impôt à ces trois types de dépenses. Ces niveaux ont été calculés pour l'année 1992 et sont actualisés chaque année pour tenir compte des fluctuations de l'indice des prix à la consommation au Canada. Ils sont en outre ajustés en fonction de cinq tailles différentes de région (région rurale, région urbaine de moins de 30 000 habitants; de 30 000 à 99 999; de 100 000 à 499 000; et de 500 000 habitants et plus.).<sup>12</sup>
3. La Mesure du Panier de Consommation (MPC): elle est basée sur le coût d'acquisition d'un panier composé de biens alimentaires, de vêtements, de transport, de logement et de télécommunication.<sup>13</sup> Elle est calculée à l'échelle provinciale et en fonction des différentes tailles de régions au sein de chaque province. Elle tient compte de la variation des prix entre les provinces et même entre les régions d'une même province.

Il faut ici noter que les deux premières mesures sont calculées avant et après impôts. Ceci n'est pas nécessairement la bonne voie à suivre lorsqu'il s'agit du SFR dans la mesure où se

---

<sup>12</sup> Les SFR sont aussi calculés selon sept différentes tailles de familles (de 1 à 7 ou plus). Cela signifie que le coût supplémentaire d'un individu au-delà du septième dans la famille est nul. Nous ne suivons pas cette hypothèse ici et nous considérons que pour chaque famille, le SFR est proportionnel à sa taille équivalente.

<sup>13</sup> La liste détaillée des biens qui composent la MPC est reportée dans Ressources Humaines et Développement Social Canada (2006). Cette liste montre, par exemple, que la différence principale entre les MPC du Québec, de l'Ontario et de la Colombie Britannique est due à la différence du coût du logement, qui est nettement plus

seuil correspond davantage à l'approche absolue. En effet, et comme il a été souligné plus haut, il est important que le seuil de pauvreté absolu soit maintenu constant (au moins à court terme) en termes réels. Dès lors, si la valeur réelle du SFR après impôts est plus importante que celle avant impôt, cela peut conduire à une conclusion telle que les impôts (et non les transferts) ont baissé la pauvreté. Le Tableau 1 en reporte ces trois mesures pour l'année 2002.

Quoique Statistique Canada considère qu'il y a une différence conceptuelle importante entre ses seuils de faible revenu et de vrais seuils de pauvreté, nous nous servons de ces trois mesures pour estimer l'évolution de la pauvreté et étudier les caractéristiques des familles qui, en toute vraisemblance, font partie des plus démunies dans les différentes provinces canadiennes.<sup>14</sup> Les résultats de comparaisons de la pauvreté se trouvent en effet confortés si ces comparaisons sont basées sur plusieurs seuils de pauvreté estimés selon des approches différentes.<sup>15</sup> Nous utiliserons aussi des méthodes de comparaisons de pauvreté robustes qui permettront de pallier, au moins partiellement, le caractère arbitraire inhérent à un choix de seuil ou de mesure de pauvreté plutôt qu'un autre.

Les comparaisons ordinales de la pauvreté exigent, quant à elles, la résolution du problème d'agrégation. Les démarches suivies pour aborder ce problème constituent l'objet de la section suivante.

---

faible au Québec. Il n'est pas clair toutefois si cette différence reflète uniquement les coûts de la vie ou une qualité de logement inférieure au Québec.

<sup>14</sup> Selon Ivan P. Fellegi, Statisticien en chef de Statistique Canada, « les seuils de faible revenu s'obtiennent à l'aide d'une méthodologie logique et bien définie qui permet de déterminer qui s'en tire beaucoup moins bien que la moyenne. Bien entendu, s'en tirer beaucoup moins bien que la moyenne ne signifie pas nécessairement qu'on soit pauvre ». Voir <http://www.statcan.ca/francais/research/13F0027XIF/13F0027XIF1999001.htm>

<sup>15</sup> Pour remédier totalement au caractère arbitraire de la détermination d'un seuil de pauvreté, il faut considérer tout le domaine de variation possible du seuil de pauvreté, ce que nous présentons plus bas après avoir défini les mesures de pauvreté.

#### 4. Le problème d'agrégation

Le problème d'agrégation exige de trouver un moyen de passer de la distribution du bien-être individuel à une mesure agrégée de la pauvreté. Une mesure agrégée de la pauvreté est un indice permettant de synthétiser l'ensemble des informations disponibles sur la population pauvre. Atkinson (1987) suggère que cette mesure peut être interprétée comme étant la perte sociale qui découle du fait qu'un groupe de la population a un niveau de revenu inférieur au seuil de pauvreté.

Soit  $H$  le nombre total de ménages dans l'Enquête sur la Dynamique du Travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada,  $n_h$  la taille du ménage  $h$ ,  $\eta_h$  la taille équivalente du ménage,  $w_h$  le poids d'échantillonnage (coefficient d'extrapolation) du ménage  $h$ ,  $Y_h$  le revenu total (avant ou après impôts selon le cas) du ménage  $h$ ,  $y_h$  le revenu par adulte équivalent ( $y_h = \frac{Y_h}{\eta_h}$ ) du ménage  $h$ , et  $z$  seuil de pauvreté donné (pouvant être absolu ou relatif). Dans la mesure où il existe un consensus autour du choix de l'unité d'analyse, de l'indicateur de bien-être, et du seuil de pauvreté, la question qui se pose est la suivante: comment ces informations peuvent-elles être résumées en une mesure unique de pauvreté?

Il existe un grand nombre de mesures de pauvreté dans la littérature traitant des problèmes de distribution du bien-être individuel. Chaque mesure de pauvreté reflète un jugement normatif.<sup>16</sup> Il ne s'agit pas ici de passer en revue toutes les mesures qui ont été proposées mais de ne présenter que celles qui seront utilisées dans ce travail, et de discuter des conséquences d'ordre éthique qui découlent de leur usage.

La mesure de pauvreté la plus utilisée est celle du pourcentage de la population pauvre, aussi connue sous le nom de l'incidence de la pauvreté:

$$P_0(z, y) = \frac{\sum_{h=1}^H w_h n_h I(y_h < z)}{\sum_{h=1}^H w_h n_h} \quad (1)$$

où  $I(\cdot)$  est une fonction indicatrice qui prend la valeur de 1 lorsque la condition entre parenthèses est vraie et 0 sinon. Le numérateur correspond donc à une estimation de la taille de la population pauvre (i.e., vivant avec un niveau de revenu par adulte équivalent inférieur

---

<sup>16</sup> Voir, par exemple, Sen (1976), Kakwani (1980), Atkinson (1987), Bourguignon et Fields (1997), Zheng (1997) et Duclos et Araar (2005).

au seuil de pauvreté) alors que le dénominateur correspond à une estimation de la taille de la population totale.

Cette mesure peut être, à certains égards, satisfaisante. En effet, elle est facile à estimer et à interpréter, et elle permet une évaluation (non comportementale) simple de l'impact des différentes mesures fiscales visant à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette mesure ne reflète toutefois pas l'intensité du problème de la pauvreté. Etant donné qu'elle ne distingue pas entre une famille ayant un revenu par adulte équivalent tout juste sous  $z$  et une autre ayant un niveau de vie beaucoup plus faible, cette mesure implique une vision dichotomique de la pauvreté.

Aussi, si elle est utilisée comme mesure à minimiser par le décideur public, lors de la mise en place de nouvelles mesures fiscales par exemple, elle peut mener vers des priorités qui risquent d'être éthiquement problématiques. Pour s'en convaincre, supposons que le décideur public consacre une enveloppe budgétaire  $B$ , pour financer un programme de transfert direct  $t$  au profit de la population pauvre. Sous l'hypothèse que le revenu familial est parfaitement observable et sans coût, la modélisation peut se faire comme suit :

$$\min P_0(y+t, z) \text{ s.c. } \sum_{h=1}^H w_h \eta_h t_h = B \quad (2)$$

où  $t_h$  est le niveau de transfert par adulte équivalent accordé au ménage  $h$ . D'après les équations (1) et (2), tout dollar transféré à un non-pauvre ne réduit pas la pauvreté et constitue donc, du point de vue de l'objectif social, un gaspillage de ressources. De même, tout dollar transféré à un pauvre qui demeure pauvre après le transfert constitue aussi une perte inutile. Le choix de l'incidence de la pauvreté comme étant la mesure de pauvreté à minimiser implique donc qu'il sera optimal de faire sortir de la pauvreté en premier lieu les moins pauvres de la population pauvre et de continuer ainsi jusqu'à l'épuisement du budget disponible :<sup>17</sup>

$$\begin{aligned} t_h &= 0 & \text{si } y_h < y_{\min} \\ t_h &= z - y_h & \text{si } y_{\min} \leq y_h < z \\ t_h &= 0 & \text{si } y_h \geq z \end{aligned} \quad (3)$$

où  $y_{\min}$  est le revenu par adulte équivalent minimum dont doit disposer un ménage pour qu'il soit éligible au nouveau programme. Plus le budget consacré à ce programme augmente, plus le niveau de  $y_{\min}$  baisse jusqu'à ce que tous les ménages pauvres peuvent être inclus. Dans le cas où le budget est insuffisant pour couvrir les besoins de tous les pauvres, seuls les moins pauvres parmi les pauvres seront éligibles au transfert.

Si nous supposons que l'écart relatif moyen du revenu des pauvres par rapport au seuil de pauvreté reflète le degré de détresse de ces ménages, alors la moyenne de ces écarts peut être considérée comme une mesure appropriée de pauvreté. Cette mesure est connue sous le nom de déficit de pauvreté normalisé:

$$P_1(z, y) = \frac{\sum_{h=1}^H w_h n_h \left( \frac{z - y_h}{z} \right) I(y_h < z)}{\sum_{h=1}^H w_h n_h} = \frac{\sum_{h=1}^H w_h n_h \left( \frac{z - y_h}{z} \right)_+}{\sum_{h=1}^H w_h n_h} \quad (4)$$

Le déficit de pauvreté normalisé présente l'inconvénient d'être insensible à la distribution du bien-être au sein de la population pauvre. Dès lors, tout transfert d'un pauvre à un autre, même moins pauvre, est sans conséquence sur cette mesure de pauvreté.

Soit  $P(y, z)$  une mesure de pauvreté quelconque appliquée sur un vecteur de revenus  $y$  et un seuil de pauvreté  $z$ . On peut souhaiter qu'une mesure de pauvreté satisfasse un certain nombre de principes:<sup>18</sup>

- Le Principe de la population : la mise en commun de plusieurs distributions de revenus identiques ne doit pas modifier le niveau de pauvreté. Dès lors, pour tout entier non nul  $k$ ,  $P(y[k], z) = P(y, z)$ , où  $y[k]$  est obtenu en superposant  $k$  fois la distribution  $y$ .
- La Symétrie (ou l'anonymat): toute caractéristique autre que le revenu de l'individu n'influe pas sur le niveau de la pauvreté. Dès lors,  $P(y^2, z) = P(y^1, z)$  si  $y^2$  est obtenu à partir de  $y^1$  par simple permutation de certains revenus.
- La Monotonicité: toute chose étant égale par ailleurs, une réduction du revenu d'un pauvre doit accroître la mesure de pauvreté.
- La Concentration (*Focus*):  $P(y^2, z) = P(y^1, z)$  si  $y^2$  est obtenu à partir de  $y^1$  par simple augmentation du revenu de certains non-pauvres.
- Le Transfert (Pigou-Dalton): toute chose étant égale par ailleurs, un transfert (qui ne change pas le classement des individus dans la distribution) de revenu d'une personne pauvre à une personne moins pauvre doit accroître la mesure de pauvreté. Ainsi,  $P(y^2, z) \leq P(y^1, z)$  si  $y^1$  est obtenu à partir de  $y^2$  à partir d'un transfert d'un plus pauvre à un moins pauvre qui ne change pas le revenu moyen de la population.
- L'axiome de décomposabilité: la pauvreté globale est une moyenne pondérée de la pauvreté des différents sous-groupes de la population. Ainsi, si  $\omega^g$  est le poids du groupe  $g$

<sup>17</sup> Ce résultat a été formalisé par Bourguignon et Fields (1997).

<sup>18</sup> Pour plus de détails sur ces principes, voir également Duclos et Araar (2005).



dans la population totale et  $P(y_g, z)$  est le niveau de pauvreté de ce groupe  $g$ , alors

$$P(y, z) = \sum_{g=1}^G \omega_g P(y_g, z).$$

Le caractère désirable ou indésirable de ces principes est discutable. A titre d'exemple, et selon le principe de l'anonymat, si seule la position de deux individus change entre deux périodes, pour un revenu moyen constant, les mesures de pauvreté ne doivent enregistrer aucun changement. Ce principe est discutable si on admet qu'une société mobile, dans laquelle les individus changent de position d'une période à une autre, est préférable à une société où les pauvres et les non-pauvres sont toujours les mêmes.<sup>19</sup>

Certaines mesures de pauvreté de la classe de mesures proposée par Foster, Greer et Thorbecke (FGT) (1984) respectent tous ces principes. Elle peut être exprimée par l'une des deux manières suivantes:

$$P_\alpha(z, y) = \frac{\sum_{h=1}^H w_h n_h \left( \frac{z - y_h}{z} \right)_+^\alpha}{\sum_{h=1}^H w_h n_h} \quad (5)$$

$$P_\alpha(z, y) = \int_0^{+\infty} \left( \frac{z - y}{z} \right)_+^\alpha dF(y) \quad (6)$$

où  $F(y)$  est la fonction de distribution cumulée du revenu par adulte équivalent et  $\alpha$  est un indicateur d'aversion à la pauvreté. Plus la valeur de  $\alpha$  est grande, plus la mesure  $P_\alpha(\cdot)$  est sensible à la variation du bien-être des plus pauvres de la population pauvre.

Pour  $\alpha = 0$ , la mesure FGT correspond à l'incidence de la pauvreté décrite par l'équation (1). Cette dernière ne respecte ni le principe de monotonie ni celui de transfert. Nous retrouvons avec  $\alpha = 1$  le déficit moyen de pauvreté (normalisé) donné par l'équation (4). Bien que cette mesure constitue une amélioration possible par rapport à l'incidence de la pauvreté, puisqu'elle respecte l'axiome de monotonie, elle présente l'inconvénient de ne pas respecter strictement le principe de transfert. Ce principe n'est respecté que pour des valeurs de  $\alpha > 1$ . Notons aussi que si le décideur public souhaite minimiser une mesure de pauvreté qui respecte le principe de transfert à l'aide d'un programme de transfert direct dont le budget s'élève à  $B$ , soit,

$$\min P_\alpha(y + t, z) \text{ s.c. } \sum_{h=1}^H w_h n_h t_h = B, \quad (7)$$

---

<sup>19</sup> Voir Friedman (1962).

la solution de (7) pour  $\alpha > 1$  prend la forme suivante :<sup>20</sup>

$$\begin{aligned} t_h &= y_{\max} - y_h & \text{si } y_h < y_{\max} \\ t_h &= 0 & \text{si } y_h \geq y_{\max} \end{aligned} \quad (8)$$

où  $y_{\max}$  est le seuil maximum qu'un ménage ne doit pas dépasser pour qu'il soit éligible au programme d'allégement de la pauvreté. Plus le budget disponible est élevé, plus le niveau de  $y_{\max}$  augmente jusqu'à atteindre le seuil de pauvreté  $z$ . Dans le cas où le budget est insuffisant pour couvrir les besoins de tous les pauvres, seuls les plus pauvres parmi les pauvres sont éligibles au transfert.

La classe de mesures FGT présente également l'avantage d'être additivement décomposable par sous-groupe.<sup>21</sup> Cette décomposition est utile dans la mesure où les mesures fiscales peuvent avoir un impact différent d'un sous-groupe de la population à un autre.

## 5. L'approche de la dominance stochastique

Les comparaisons ordinales de pauvreté risquent d'être mitigées suite à un choix alternatif du seuil ou de la mesure de pauvreté. Dans la mesure où ces deux choix risquent d'être arbitraires, il en sera de même pour les comparaisons de pauvreté à travers le temps, entre les différentes régions ou entre les différents groupes socio-économiques.

Il est heureusement possible de réduire le degré d'arbitraire en inspectant les différences de pauvreté pour un large choix de  $z$  et pour des classes « acceptables » d'indices de pauvreté. Le caractère acceptable ou inacceptable des indices de pauvreté est apprécié selon qu'ils respectent ou non des critères normatifs correspondant à un ordre éthique (ou de robustesse) donné. Chaque ordre de robustesse caractérise une classe d'indices de pauvreté. A mesure que l'ordre de robustesse croît, une structure normative plus précise est imposée aux indices de pauvreté concernant la façon avec laquelle ces indices classent des distributions du bien-être. En procédant ainsi, nous pouvons vérifier à travers un large choix de  $z$  et pour plusieurs ordres éthiques en matière de mesure de pauvreté si une distribution domine une autre distribution, selon les critères éthiques préalablement définis. La dominance selon l'ordre éthique  $s$  entraîne systématiquement la dominance selon tous les ordres éthiques supérieurs à  $s$ . La réciproque n'est pas par contre automatiquement vraie.

---

<sup>20</sup> Pour  $\alpha < 1$ , la solution au problème (7) est naturellement donnée par (3). Notons que pour  $\alpha = 1$ , la solution au problème (7) n'est pas unique. Voir Bourguignon et Fields (1997) pour plus de détails.

<sup>21</sup> Le point commun qui caractérise un sous-groupe de la population pauvre peut être de nature régionale (zone rurale, zone urbaine avec moins de 30 000 habitants, etc.) ou sociodémographique (type de famille, nature de

Pour expliciter cette démarche, considérons la forme générale suivante de la fonction d'évaluation de la pauvreté absolue:<sup>22</sup>

$$P(y, z) = \int_{\Omega} \int_0^{+\infty} \pi(y, \omega; z) dF(y, \omega) \quad (9)$$

où  $\pi(y, \omega; z)$  est la contribution à la pauvreté globale d'un individu ayant le niveau de revenu  $y$  et d'autres caractéristiques décrites par  $\omega$ . Une classe de fonctions d'évaluation de la pauvreté  $\Pi_s(z^+)$ , d'ordre de robustesse  $s$ , peut alors être définie par les propriétés devant être respectées par l'indicateur de pauvreté individuel,  $\pi(y, z)$ , lorsque  $z$  est inférieur à une borne maximale  $z^+$ . Le premier principe que nous adoptons, et qui correspond à la robustesse d'ordre 1, est que les contributions  $\pi(y, \omega; z)$  indiquées dans l'équation (9) ne doivent pas dépendre de  $\omega$ , de sorte que  $\pi(y, \omega; z) = \pi(y; z)$ , quelle que soit la valeur de  $\omega$ . La fonction décrite par l'équation (9) devient alors simplement  $\int_0^{+\infty} \pi(y; z) dF(y)$ . La deuxième propriété désirable est que  $\pi(y, z)$  ne soit pas croissante par rapport à  $y$ , pour toutes les valeurs possibles de  $y$ . Étant donné qu'il s'agit là de deux conditions éthiques faibles, nous considérons que la classe de mesures qui les satisfont est d'ordre de robustesse 1 et nous la désignons par  $\Pi_1(z^+)$ .

Plus précisément, supposons que  $\pi(y, z)$  est différentiable par rapport à  $y$  lorsque  $y < z$ , et désignons par  $\pi^{(s)}(y, z)$  la dérivée d'ordre  $s$  de  $\pi(y, z)$  par rapport à  $y$ . Dès lors,  $\Pi_1(z^+)$  peut être défini par:

$$\Pi_1(z^+) = \left\{ P(z) \left| \begin{array}{l} z \in [0, z^+] \\ \pi(y, \omega; z) = \pi(y, z) \\ \pi(y, z) = \pi(z, z) \quad \forall y > z \\ \pi^{(1)}(y, z) \leq 0 \end{array} \right. \right\} \quad (10)$$

La première ligne à droite de l'équation (10) définit l'intervalle à travers lequel  $z$  peut être choisi pour mesurer la pauvreté. La deuxième ligne précise que les indices de  $\Pi_1(z^+)$  respectent le principe de l'anonymat. La troisième ligne indique que les indices de cette classe respectent « l'axiome de concentration », lequel stipule que les variations du niveau de

---

l'activité du chef du ménage, son niveau d'instruction...). Notons que certaines mesures de pauvreté proposées dans la littérature, comme la mesure de Sen (1976) ou de Kakwani (1980), ne sont pas décomposables.

<sup>22</sup> Une fonction d'évaluation de la pauvreté peut être considérée comme une fonction d'utilité sociale censurée à  $z$ . A ce sujet, voir par exemple Atkinson (1987). Par ailleurs, et afin de simplifier cette présentation, nous n'utilisons que des mesures de pauvreté additives. Voir entre autres Foster et Shorrocks (1988) au sujet de comment des mesures non additives peuvent aussi être incluses dans ce type d'analyse. Nous ne présentons pas non plus les résultats de dominance pour la pauvreté relative. Les lecteurs intéressés peuvent consulter Duclos et Makdissi (2004), pour un exposé détaillé à ce propos, et Chen (2007) pour une application sur des données canadiennes.

vie des non-pauvres ne doivent pas affecter la mesure de pauvreté. La dernière ligne précise que  $P(z)$  n'augmente pas lorsque le revenu augmente.

Une condition nécessaire et suffisante pour qu'il y ait une diminution de la pauvreté – telle que mesurée par n'importe quel indice de classe  $\Pi_1(z^+)$  – en passant de la distribution  $A$  à la distribution  $B$  ou, au moins, qu'il n'y ait pas accroissement de la pauvreté, est que <sup>23</sup>

$$P_0(y_A, z) \leq P_0(y_B, z) \quad \forall z \in [0, z^+] \quad (11)$$

où  $P_0(y, z)$  est telle que donnée par l'équation (6) pour  $\alpha = 0$ .

L'équation (11) montre que si l'incidence de la pauvreté étant donné la distribution  $A$  n'est jamais supérieure à l'incidence de la pauvreté sous la distribution  $B$ , alors il est possible d'affirmer que la distribution  $A$  domine selon les critères éthiques d'ordre 1 la distribution  $B$ . Dès lors, une condition nécessaire et suffisante pour qu'un classement ordinal robuste de la pauvreté soit obtenu est que les fonctions de distribution (ou, encore, les courbes d'incidence de la pauvreté) de  $y_A$  et  $y_B$  ne se croisent pas avant  $z^+$ . Cette condition est connue sous le nom de la condition de dominance stochastique (restreinte à  $z \leq z^+$ ) de premier ordre.

Si, par contre, la condition décrite par l'équation (11) n'est pas respectée, alors le classement de  $A$  et  $B$  devient ambigu. Certains indices  $P(z)$  de la classe  $\Pi_1(z^+)$  révéleront une pauvreté plus faible en  $A$ , pendant que d'autres indiqueront un résultat contraire. Face à ce problème, deux solutions sont envisageables. La première consiste à réduire la taille de la population potentiellement pauvre en abaissant  $z^+$ . Cette solution n'est pas toujours pertinente, notamment lorsque  $z^+$  est déjà fixé à un niveau modéré. La seconde consiste à imposer de nouveaux critères normatifs aux indices de pauvreté, ce qui nous amène à étudier la condition de robustesse de deuxième ordre.

Le principe éthique qui sous-tend la robustesse d'ordre 2 est qu'un transfert d'un pauvre à un autre encore plus pauvre doit baisser, au moins partiellement, la pauvreté. Cela signifie que les indices de pauvreté doivent se conformer au principe de transfert de *Pigou-Dalton*, défini dans la section précédente. En plus des conditions éthiques précédentes, la classe  $\Pi_2(z^+)$  est définie par :

$$\Pi_2(z^+) = \left\{ P(z) \left| \begin{array}{l} P(z) \in \Pi_1(z^+) \\ \pi^{(2)}(y, z) \geq 0 \\ \pi(z, z) = 0 \end{array} \right. \right\} \quad (12)$$

---

<sup>23</sup> Voir Duclos et Makdissi (2004).

où la dernière ligne de l'équation (12) impose la continuité des indices de pauvreté au niveau du seuil de pauvreté, ce qui exclut les mesures discontinues (telles que l'incidence de pauvreté,  $P_0(y, z)$ ).

De manière analogue, nous pouvons définir la classe de mesures de pauvreté correspondant à la robustesse d'ordre 3,  $\Pi_3(z^+)$ . Le nouveau principe normatif qui sous-tend cette classe stipule que, pour une certaine distance séparant le revenu du donateur ( $y_d$ ) et du bénéficiaire ( $y_r$ ) d'un transfert (avec  $y_r < y_d$ ), la baisse de la pauvreté doit décroître à mesure que  $y_r$  augmente. Cette condition requiert l'inspection du signe de la troisième dérivée de  $\pi(y; z)$  :

$$\Pi_3(z^+) = \left\{ P(z) \left| \begin{array}{l} P(z) \in \Pi_2(z^+) \\ \pi^{(3)}(y, z) \leq 0 \\ \pi^{(1)}(z, z) = 0 \end{array} \right. \right\} \quad (13)$$

Ainsi, si  $\pi^{(3)}(y; z)$  est négative, la magnitude de  $\pi^{(2)}(y; z)$  baisse avec  $y$ . Un transfert de type *Pigou-Dalton* perd donc de son efficacité à mesure que les bénéficiaires deviennent moins pauvres.

En imposant le signe approprié à  $\pi^{(r)}(y; z)$ ,<sup>24</sup> ce processus peut être poursuivi afin de définir n'importe quel ordre de robustesse  $s$ . Nous pouvons alors utiliser les résultats de Duclos et Makdissi (2004) pour démontrer qu'une condition nécessaire et suffisante pour qu'il y ait moins de pauvreté, telle que mesurée par tout indice de la classe  $\Pi_s(z^+)$ , dans  $A$  que dans  $B$  est que :

$$P_{s-1}(y_A, z) \leq P_{s-1}(y_B, z) \quad \forall z \in [0, z^+] \quad (14)$$

où  $P_{s-1}(y, z)$  est telle que donnée par l'équation (6) pour  $\alpha = s - 1$ .

L'un des moyens permettant d'examiner la dominance d'ordre  $s$  consiste simplement à reproduire graphiquement les valeurs prises par  $P_{s-1}(y, z)$  à travers l'intervalle de variation du seuil de pauvreté, c'est-à-dire pour toute valeur possible de  $z$  dans  $[0, z^+]$ . Dans la mesure où il existe deux courbes  $P_{s-1}(y_A, z)$  et  $P_{s-1}(y_B, z)$  qui respectent la condition (14), i.e, qui ne se croisent pas avant  $z^+$ , alors il devient possible d'affirmer sans équivoque qu'il existe moins de pauvreté dans  $A$  que dans  $B$  selon les conditions éthiques définies par la classe  $\Pi_s(z^+)$ .

Pour illustrer ce qui distingue les critères de robustesse d'ordre 1 des critères de robustesse d'ordre 2, supposons qu'il n'existe que deux individus observés dans deux périodes différentes  $t-1$  et  $t$ . Le premier individu a un revenu  $y_1$  et le deuxième a un revenu  $y_2$ , avec  $y_1 < y_2 < z$ . Pour que la distribution de revenu de ces deux individus enregistre une

<sup>24</sup> En procédant par itération, le signe de  $\pi^{(r)}(y; z)$  est donné par celui de  $(-1)^r$ .

amélioration selon les conditions éthiques d'ordre 1, il faut que le niveau de vie de chacun de ces deux individus soit plus élevé en  $t$ . Cela correspond en un certain sens à un droit de *veto* accordé à chaque individu. Par contre, l'équation (14) pour  $s = 2$  montre que la robustesse d'ordre 2 exige l'amélioration du niveau de vie du premier individu ainsi que du niveau de vie moyen de toute la population — mais pas nécessairement un accroissement du revenu du deuxième individu. Cette condition implique que la pauvreté baisse de  $t-1$  à  $t$  dès lors que le gain du premier individu est au moins suffisant pour compenser une perte éventuelle du deuxième individu en  $t$ .

## 6. Application sur des données canadiennes

L'analyse de la pauvreté ainsi que de son profil au Québec dans une perspective comparative requiert des informations sur la distribution du revenu à travers les familles ainsi que des informations sur leurs caractéristiques sociodémographiques (taille, milieu de résidence, type de famille, niveau d'éducation, etc.). De telles informations sont disponibles (et facilement accessibles) au Canada dans les *Enquêtes sur la Dynamique du Travail et du Revenu* (EDTR) de Statistique Canada. Nous avons utilisé trois indicateurs de bien-être pour valider et compléter les résultats de pauvreté de Statistique Canada:

1. Le revenu du marché (RM ou, selon l'abréviation de Statistique Canada, MTINC) : comprend la rémunération reçue d'un emploi ainsi que le revenu de placements et le revenu de régimes de retraite privés.
2. Le revenu total, i.e., avant impôts mais après transferts (RT ou TTINC) : comprend le revenu du marché (RM) auquel on y ajoute les pensions publiques de retraite (i.e., les pensions et la sécurité de la vieillesse), les prestations d'assurance-emploi et de l'aide sociale, les prestations fédérales et provinciales pour enfants et d'autres transferts.
3. Le revenu disponible, i.e., après transferts net d'impôts (RD ou ATINC) : comprend le revenu total (RT) duquel on déduit l'impôt fédéral et provincial sur le revenu et les cotisations sociales.

Dans les sous-sections qui suivent, nous allons tenter de positionner le Québec par rapport aux autres provinces canadiennes en termes de pauvreté et comprendre les effets exercés par le système fiscal sur le taux de pauvreté calculé selon la mesure du faible revenu (sous-section 6-1), le seuil de faible revenu (sous-section 6-2), et la mesure du panier de consommation (sous-section 6-3). Nous testons aussi dans la sous-section 6-4 dans quelle

mesure le classement ordinal du Québec par rapport au reste du Canada est sensible aux choix des seuils et des mesures de pauvreté.<sup>25</sup>

### **6-1. Mesure de Faible Revenu (MFR) au Québec et au Canada**

Rappelons que la MFR est considérée ici comme un seuil de pauvreté relatif fixé à 50% du revenu familial (ajusté par la taille équivalente) médian calculé sur une base pancanadienne. Le Tableau 1 présente ces seuils pour l'année 2002 pour le revenu du marché et le revenu disponible. Les taux de pauvreté selon la MFR au Québec, aux autres provinces, et au Canada de 1996 à 2005 dans son ensemble sont exposés au Tableau 2.<sup>26</sup> Lorsque la pauvreté est mesurée selon la distribution du revenu du marché, le Tableau 2 montre que le Québec semble faire piètre figure en termes de pauvreté relative et ce, quel que soit l'indicateur de revenu retenu. Seule la province du Terre-Neuve présente des taux de pauvreté plus élevés que le Québec de 1996 à 2005 et cette différence est statistiquement significative. Les provinces de l'Alberta, de l'Ontario, et, dans une moindre mesure, de la Colombie-Britannique, présentent assez souvent avant 2002 des taux de pauvreté plus faible que le Québec. La différence de pauvreté entre le Québec d'une part, et l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau Brunswick, la Manitoba, et le Saskatchewan, d'autre part, est souvent statistiquement non-significative. Cette différence reflète donc davantage une variabilité échantillonnale plutôt qu'une différence réelle de taux de pauvreté. Les taux de pauvreté québécois sont souvent statistiquement supérieurs à la moyenne canadienne, surtout lorsqu'ils sont mesurés par rapport au revenu du marché. La dernière ligne du Tableau 2 montre en effet, que

- (i) le Québec a toujours un taux de pauvreté plus élevé que le Canada, quel que soit l'indicateur de bien-être retenu et quel que soit l'année considérée;
- (ii) la différence de pauvreté entre le Québec et le Canada est souvent statistiquement significative surtout lorsque l'indicateur de bien-être retenu est le revenu du marché.

Force est aussi de constater que le système fiscal québécois et canadien exerce un effet redistributif important. Ainsi, les revenus de transferts entraînent une baisse significative de la pauvreté relative au Québec de 10 à 12 points de pourcentage (sur un taux de départ variant de 32.3 points de pourcentage en 1996 à 29.3 points de pourcentage en 2005). Les impôts et

---

<sup>25</sup> Nous ne testons pas dans cette sous-section les effets du système fiscal sur la pauvreté. Ces tests sont menés avec plus de détails dans Bibi et Duclos (2008).

<sup>26</sup> Voir Statistique Canada (1999) pour les mêmes taux de 1980 à 1997.

cotisations renforcent cette baisse de 4 points de pourcentage supplémentaire.<sup>27</sup> Des effets semblables, mais relativement moins importants, sont également enregistrés par toutes les autres provinces canadiennes. En effet, le Tableau 2 semble montrer que le Québec rattrape un peu certaines provinces lorsque la pauvreté relative est mesurée selon le revenu total ou disponible. A titre d'exemple, la différence de pauvreté entre le Québec et la Colombie-Britannique ou, encore, entre le Québec et le Canada n'est plus systématiquement et suffisamment importante pour être considérée statistiquement significative.

## **6-2. Le seuil de Faible Revenu (SFR) et les limites de l'approche de Statistique Canada**

Comme nous l'avons mentionné à la section 3, le SFR peut être considéré comme un seuil de pauvreté hybride.<sup>28</sup> Il est estimé sur la base du revenu des ménages dont la part budgétaire consacrée aux biens *essentiels* (nourriture, vêtement, et logement) égale la moyenne canadienne plus 20 points de pourcentage. Il a été estimé en 1992 pour cinq tailles de région au Canada, ajusté selon la taille de la famille, et actualisé chaque année à l'aide de l'indice des prix à la consommation pancanadien. Notant aussi qu'il existe, pour chaque région, des SFR avant impôts et des SFR après impôts.

Le Tableau 1 présente ces seuils pour l'année 2002 pour le revenu du marché et le revenu disponible. Le Tableau 3 retrace l'évolution du taux de pauvreté avant et après impôts au Québec et dans les autres provinces canadiennes de 1996 à 2005. Encore une fois, ce tableau montre, d'une part, que le Québec affiche plus de pauvreté par rapport, surtout, à l'Ontario et l'Alberta ainsi que par rapport à la moyenne canadienne. D'autre part, à l'exception de la Colombie-Britannique en 2004, aucune autre province canadienne ne semble avoir un taux de pauvreté selon le SFR statistiquement plus élevé que le Québec.

Assez paradoxalement, le Tableau 3 montre que les impôts font baisser la pauvreté dans toutes les provinces canadiennes de l'ordre de 6 points de pourcentage. Ce résultat aurait été naturel dans le contexte de la pauvreté relative, comme dans le cas du MFR exposé plus haut. En effet, le seuil de pauvreté relatif diminue sous l'action d'un impôt progressif qui baisse surtout le pouvoir d'achat des non-pauvres, ce qui baisse la pauvreté relative même pour un pouvoir

---

<sup>27</sup> Il faut noter ici que l'évaluation de la contribution des transferts, d'une part, et des impôts d'autre part, à la réduction totale de la pauvreté relative dépend de façon critique de l'ordre selon lequel cette évaluation a été effectuée. Cette répartition aurait été différente si nous avons commencé par déduire, du revenu du marché, les impôts en premier, et ajouter les transferts à la fin. Bibi et Duclos (2008) propose une méthode qui permet de traiter de ce problème.

<sup>28</sup> Foster (1998) définit comme seuil de pauvreté hybride un seuil qui augmente avec le niveau de vie moyen de la société mais à un rythme inférieur, contrairement au MFR par exemple.



d'achat inchangé pour les pauvres. Par contre, un seuil de pauvreté absolu est normalement fixe (au moins à court terme) en termes réels. Cela signifie que dans des conditions où les pauvres sont totalement épargnés du paiement de l'impôt, la pauvreté après impôt doit correspondre exactement à la pauvreté avant impôt. Par contre, si les pauvres subissent même marginalement le système fiscal, la pauvreté absolue après impôts ne peut être que plus élevée que la pauvreté avant impôt. Les résultats du Tableau 3 ne s'expliquent donc pas par l'action de l'impôt mais plutôt par des SFR après impôts plus faibles que les SFR avant impôts.

Pour remédier à ces griefs, le Tableau 4 applique les SFR après impôts également aux distributions avant impôts, i.e. aux revenus du marché et aux revenus totaux. Cette correction ne modifie guère la position relative du Québec par rapport aux autres provinces. Néanmoins, elle fait paraître de façon plus claire l'action qu'exercent les transferts et les impôts. En permettant pratiquement de réduire de moitié la pauvreté, les revenus de transferts apparaissent donc comme une source de revenu importante pour les moins nantis aussi bien au Québec que dans le reste du Canada. Par contre, les impôts ne semblent pas exercer un effet significatif sur les taux de pauvreté. La hausse de la pauvreté sous l'effet de l'impôt n'excède presque jamais les deux points de pourcentage. Ces résultats prouvent que même si certains pauvres payent de l'impôt, leur contribution aux recettes fiscales affecte faiblement leur niveau de pauvreté.

### **6-3. La Mesure du Panier de Consommation**

Cette mesure se distingue des deux précédentes par deux caractéristiques essentielles. La première est qu'elle peut être considérée comme un seuil de pauvreté absolu pur. La seconde est qu'elle reflète la variabilité des prix (notamment celui du logement) à travers les différentes provinces (et même des différentes régions d'une même province). Cette dernière caractéristique renforce le caractère absolu de cette ligne de pauvreté dans la mesure où elle permet d'affecter aux individus ayant le même pouvoir d'achat le même niveau de vie, indépendamment de la province où ils résident.<sup>29</sup>

Le Tableau 1 présente la valeur moyenne par province de ces seuils pour l'année 2002 pour le revenu du marché et le revenu disponible. Les résultats exposés au Tableau 5 utilisent la MPC spécifique à chaque province et à chaque région selon sa taille.

---

<sup>29</sup> Cela ne signifie pas qu'elle soit dénuée de tout caractère arbitraire. En effet, il n'est pas certain, même selon la conception absolue et même si l'ajustement de la variabilité des prix à travers les provinces est sans équivoque, que le bon seuil de pauvreté doit être exactement égal, supérieur ou inférieur aux MPC.

Contrairement aux mesures et aux seuils de faible revenu (MFR et SFR), les MPC classent le Québec comme l'une des provinces avec le moins de pauvreté. La différence du taux de pauvreté entre le Québec, l'Ontario et l'Alberta est statistiquement non significative. En outre, le Québec affiche un taux de pauvreté plus faible que la Colombie-Britannique et la moyenne canadienne.<sup>30</sup>

Les résultats du Tableau 5 sont basés sur la distribution du revenu disponible MPC (MBINC selon l'abréviation de Statistique Canada), et sont donc similaires à ceux de Statistique Canada ou de l'Institut de la Statistique du Québec.<sup>31</sup> Ces résultats ne permettent pas, toutefois, d'analyser les effets exercés par les revenus de transferts et les impôts sur la pauvreté absolue. Pour compléter ces résultats jusqu'à 2005,<sup>32</sup> le Tableau 6 illustre les taux de pauvreté dans les différentes provinces calculés sur la base des 3 distributions de revenu. Ce Tableau montre que, sur la base du revenu du marché, le taux de pauvreté au Québec est statistiquement plus élevé que celui en Ontario et en Alberta. Le régime de transferts du Québec permet d'avoir des taux de pauvreté statistiquement non différents de ces deux provinces, et même moins important que celui en Ontario en 2005. En outre, pour chaque année de 1996 à 2005, la différence entre la pauvreté selon le revenu total (RT) et le revenu disponible (RD) est souvent statistiquement non significative. Les ménages autour des seuils MPC semblent bénéficier des transferts mais semblent payer peu d'impôts.

#### **6-4. Comparaisons robustes de la pauvreté entre le Québec et le reste du Canada**

L'analyse qui précède dépend de la sélection d'un seuil et d'indice de pauvreté. Dans la mesure où ces deux choix risquent d'être arbitraires, il en sera de même pour la nature des résultats qui en découlent. Il est donc utile de tester la sensibilité de ces résultats face à des choix alternatifs de seuils ou de mesures de pauvreté.

Pour la clarté de l'exposé, nous nous limitons dans cette sous-section à l'analyse de la position du Québec, en termes de niveau de pauvreté absolue calculé selon la distribution des revenus disponibles, par rapport au reste du Canada. Des tests de robustesse similaires sont

---

<sup>30</sup> Il faut toutefois noter ici que les MPC de la Colombie-Britannique sont nettement supérieures à celle du Québec et que cette différence est principalement due aux coûts du logement. Cela pose le problème de savoir si cette différence ne reflète pas une certaine différence de qualité qui pourrait être inférieure au Québec.

<sup>31</sup> Il s'agit d'un deuxième concept de revenu disponible, élaboré seulement à partir de 1999, qui sert à la mesure de la pauvreté fondée sur la MPC. Il est calculé en déduisant du revenu disponible (ATINC) les cotisations syndicales, à l'assurance emploi, aux régimes de retraites publiques, et d'autres cotisations. Pour plus de détails, voir le site de Statistique Canada <http://www.statcan.gc.ca/slides-edtr/4144861-fra.htm>

<sup>32</sup> Les indices de prix à la consommation spécifiques à chaque province de Statistique Canada ont été utilisés pour estimer les MPC de 2004 et 2005.

menés par Bibi et Duclos (2008) afin de caractériser les effets des différentes sources de revenu sur la pauvreté.<sup>33</sup>

Les comparaisons robustes menées ici sont basées sur l'hypothèse que, pour une année donnée, la variabilité des MPC à travers les différentes provinces canadiennes ne reflète que la variabilité du niveau général des prix.

Le Tableau 7 indique, pour tout couple possible de provinces, si en 2002, pour un seuil de pauvreté exactement égal à la MPC, et selon la distribution du revenu disponible,

- la différence de pauvreté est positive et statistiquement significative (signe « + ») ;
- la différence de pauvreté est négative et statistiquement significative (signe « - ») ;
- la différence de pauvreté n'est pas statistiquement significative (signe « 0 »).

En inspectant la ligne qui inclut les différences de pauvreté entre le Québec et les autres provinces, force est de constater que le signe « + » n'apparaît jamais. Il n'existe pas donc une seule province au Canada avec un taux de pauvreté significativement plus faible que le taux de pauvreté au Québec. La différence de pauvreté (selon les revenus disponible) entre le Québec, d'une part, et l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario, la Manitoba, d'autre part, n'est pas statistiquement significative. Par contre, les autres provinces, y compris la Colombie-Britannique et le Canada dans son ensemble, présentent des taux de pauvreté plus élevés que le Québec.

Les Tableaux 8 et 9 reprennent les mêmes tests mais avec des seuils de pauvreté pouvant varier de 75 à 125 pour cent des MPC de 2002 pour le Tableau 8 et de 50 à 150 pour cent pour le Tableau 9. En dépit de l'apparition accrue du signe « 0 » à mesure que l'intervalle de variation du seuil de pauvreté s'élargit, rien ne change pour la ligne (et la colonne) du Québec. Au pire, le Québec ne semble pas avoir un taux de pauvreté plus élevé que les autres provinces.

Nous avons aussi effectué des tests de robustesses d'ordre 1 pour faire des comparaisons robustes de pauvreté entre le Québec, d'une part, et l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique, et le Canada, d'autre part. Le Graphique 1 résume les résultats de ces tests en fournissant les courbes de la différence de l'incidence de la pauvreté entre le Québec et les autres ensembles considérés (tracées à l'aide de l'équation 11). Il illustre également, à l'aide d'une bande grise, l'intervalle de confiance à 95 pour cent dans lequel peut se situer cette courbe de différence. Ce graphique montre que

---

<sup>33</sup> Ces tests tiennent compte également du biais qui résulte de l'ordre arbitraire selon lequel les différentes sources de revenu sont classées.

- pour tout seuil de pauvreté allant de 0 à 200 pour cent de la MPC pertinente dans le cas de la Colombie-Britannique, et de 0 à 160 pour cent de la MPC pertinente dans le cas du Canada, il y a dominance du premier ordre du Québec. Au-delà de ces limites, il n'est plus possible de conclure qu'il existe moins de pauvreté absolue au Québec ;
- même si la différence de pauvreté entre le Québec et l'Ontario apparaît négative pour tout seuil de pauvreté compris entre 0 et 160 pour cent de la MPC pertinente, cette différence n'est pas statistiquement significative à partir de 70 pour cent de la MPC. Il est donc difficile de conclure selon les critères éthiques d'ordre 1 que le Québec présente plus ou moins de pauvreté que l'Ontario ;
- la différence de pauvreté entre le Québec et l'Alberta dépend, de façon critique, du choix du seuil et de la mesure de pauvreté. En effet, la différence de pauvreté change de signe à des bas niveaux de seuil de pauvreté. En outre, ces différences sont assez souvent statistiquement non significatives.

#### **6-5. Les profils de pauvreté au Québec et au Canada**

Les taux de pauvreté varient souvent selon les caractéristiques sociodémographiques de familles telles que le sexe du principal soutien, le groupe d'âge et le type de famille. Identifier les groupes sociaux les plus vulnérables à la pauvreté permet de concevoir des politiques de lutte contre la pauvreté plus efficace.

Le Tableau 10 montre que les familles soutenues par une femme ont un risque de pauvreté pouvant être de 3 à 4 fois plus important que celles soutenues par un homme.<sup>34</sup> Le système de taxe et de transferts semble réussir à réduire davantage proportionnellement la pauvreté des familles soutenues par un homme. Celle-ci est divisée par au moins 3 au Québec pour la pauvreté masculine alors que ce facteur atteint à peine 2 pour les familles soutenues par une femme. Mesuré selon la distribution du revenu disponible, le rapport entre le taux de pauvreté féminine et le taux de pauvreté masculine au Québec est passé de 2.5 en 1996 à 3.8 en 2002 et à 2.6 en 2005. Dès lors, en dépit de la baisse de la pauvreté globale, la pauvreté féminine a diminué à un rythme moins soutenu que la pauvreté masculine pendant la période 1996-2002. Des résultats semblables sont aussi observés dans le reste du Canada. Toutefois, une inversion de la tendance semble être amorcée depuis 2002 au Québec due à une baisse importante du taux de pauvreté féminine de 18.1 pour cent en 2002 à 13.3 pour cent en 2005

<sup>34</sup> Des résultats similaires apparaissent dans le rapport du Conseil National du Bien-être social (2006).

pendant que la pauvreté masculine n'a presque pas changé durant la même période. Ces résultats soulèvent la question de savoir si le Canada connaît un problème de féminisation de la pauvreté et si le Québec est en train de réussir à y échapper depuis 2002.

Tableau 11 décrit la distribution du taux de pauvreté selon le groupe d'âge du principal soutien de la famille. Selon ces résultats, les jeunes de moins de 25 ans présentent un taux de pauvreté relativement important. En outre le système des taxes et transferts ne réduit pas de façon toujours significative le taux de pauvreté des jeunes. Par contre, il réduit de façon considérable la pauvreté des familles soutenues par des personnes âgées de 65 ans et plus, particulièrement au Québec. L'explication de ce résultat provient du fait que la pension sécurité vieillesse (SV) et le supplément revenu garanti (SRG) représentent en moyenne 700% du revenu de marché des familles ayant comme principal soutien une personne âgée de 65 ans et plus. Cela explique la grande différence des taux de pauvreté dans toutes les provinces entre la distribution du revenu du marché et la distribution du revenu disponible pour ce groupe d'âge.

Le Tableau 12 illustre les taux de pauvreté selon le type de famille. Les personnes seules et, surtout, les familles monoparentales sont les plus exposées à la pauvreté aussi bien au Québec que dans le reste du Canada. Le système d'impôts et de transferts semble un peu mieux réussir à alléger la pauvreté du premier groupe que du second.

Enfin, le Tableau 13 fournit, pour l'année 2002, des taux de pauvreté selon le genre et le type de famille simultanément. Pour la clarté de l'exposé, nous présentons les résultats, d'une part, pour le Québec et le Canada seulement et, d'autre part, uniquement selon le revenu disponible. Force est de constater que, sauf pour les personnes seules âgées de 65 ans et plus, tous les autres types de familles sont davantage exposées à la pauvreté lorsqu'elles sont soutenues par une femme que par un homme. Si, en plus, les familles soutenues par une femme sont monoparentales, le taux de pauvreté peut même atteindre 77.6 pour cent. La lutte contre une éventuelle féminisation de la pauvreté passe donc presque certainement par l'allègement de la pauvreté de ces familles.

Le tableau 13 montre également que, indépendamment du genre, le taux de pauvreté décroît avec le groupe d'âge du principal soutien de la famille. Le taux de pauvreté chez les jeunes âgés de moins de 25 ans apparaît 3 à 4 fois plus important que celui chez les adultes âgés de 65 ans et plus. Ce résultat mérite d'être creusé un peu plus. En effet, il n'est pas exclu que le taux élevé de la pauvreté chez les jeunes s'explique par une transition fréquente entre le statut d'emploi et le statut de chômage. Si tel est le cas, la pauvreté des jeunes, même

si elle est plus élevée que la pauvreté des adultes, ne nécessite pas nécessairement le même traitement et la même attention que celle des personnes âgées.

## **7. Conclusion**

L'analyse de la pauvreté et de l'exclusion sociale pose plusieurs problèmes conceptuels et de mesure. Ces problèmes sont dus principalement au caractère essentiellement normatif de l'analyse du bien-être et de la pauvreté, et relèvent entre autres de difficultés d'identification et d'agrégation.

Nous avons utilisé dans ce papier les trois concepts de faible revenu définis par statistique Canada pour traiter du problème de définition du seuil de pauvreté. Quant au problème d'agrégation, nous avons retenu la mesure de l'incidence de la pauvreté dans la mesure où elle peut permettre une analyse de robustesse couvrant un ensemble de mesures éthiquement acceptables.

Les résultats empiriques ont permis de montrer que le classement du Québec en termes de pauvreté par rapport aux autres provinces dépend considérablement du choix du seuil de pauvreté retenu pour l'analyse comparative. A titre d'exemple, le Québec se retrouve avec les taux de pauvreté les plus élevés si le Seuil du Faible Revenu (SFR) est retenu ; il affiche les taux de pauvreté les plus faibles lorsque la pauvreté est appréhendée selon la Mesure du Panier de Consommation.

L'analyse du profil de pauvreté complète et confirme certains des résultats déjà connus. A titre d'exemple, les familles dont le principal soutien est de sexe féminin sont exposées à un risque de pauvreté plus élevé. L'origine de ce résultat semble être le taux de pauvreté particulièrement élevé des familles monoparentales dont le chef est une femme. Ce profil montre aussi que le taux de pauvreté des jeunes est relativement élevé.

## **Références**

- Atkinson, A. B. (1987), On the Measurement of Poverty. *Econometrica*, vol. 55 (4), 1987, pp. 749–764.
- Bibi, S. et J.-Y. Duclos (2008), L'effet des taxes et des transferts sur la pauvreté au Québec et au Canada. Université Laval, Québec, Canada.
- Blundell, R. et A. Lewbel (1991), The Information Content of Equivalence Scales. *Journal of Econometrics*, vol. 50, pp. 49–68.

- Bourguignon, F. et G. S. Fields (1997), Discontinuous Losses from Poverty, Generalized  $P_a$  Measures, and Optimal Transfers to the Poor. *Journal of Public Economics*, vol. 63, # 2, pp. 155–175.
- Buhman, B., L. Rainwater, G. Schmaus and T. M. Smeeding (1988), Equivalence Scales, Well-Being, Inequality and Poverty: Sensitivity Estimates across Ten Countries Using the Luxembourg Income Study (LIS) Database. *Review of Income and Wealth*, vol. 34, pp. 115-142.
- Chen, W.-H. (2007), Where is Poverty Greatest in Canada? Comparing Regional Poverty Profile without Poverty Lines: A Stochastic Dominance Approach. *Papier non publié*, Statistique Canada.
- Conseil National du Bien-Être Social (2004), *Un Revenu pour Vivre?* Volume N° 120. <http://www.ncwcnbes.net/fr/publications/pub-120.html>
- Conseil National du Bien-Être Social (2006), *Profil de Pauvreté, 2002 et 2003*. Volume 124. <http://www.ncwcnbes.net/fr/publications/pub-124.html>
- Cutler, D. and L. Katz (1992), Rising Inequality: Changes in the Distribution of Income and Consumption in the 1980s. *American Economic Review*, Papers and Proceedings, vol. 82, pp. 546-551.
- Deaton, A. et J. Muellbauer (1980), *Economics and Consumer Behavior*, New York, Cambridge University Press.
- Deaton, A. et J. Muellbauer (1986), On Measuring Child Costs: With Application to Poor Countries. *Journal of Political Economy*, vol. 94, pp. 720–744.
- Duclos, J.-Y. et A. Araar (2005), *Poverty and Equity: Measurement, Policy, and Estimation with DAD*. Springer and International Development Research Centre.
- Duclos J.-Y. et P. Makdissi (2004), Restricted and Unrestricted Dominance for Welfare, Inequality and Poverty Orderings. *Journal of Public Economic Theory*, vol. 6 (1), pp. 145–164.
- Fields, G. S. (1980), *Poverty, Inequality, and Development*, Cambridge University Press.
- Foster, J.E. (1998), Absolute versus Relative Poverty. *The American Economic Review*, vol. 88 (2), pp. 335-341.
- Foster J. E., J. Greer, et E. Thorbecke (1984), A Class of Decomposable Poverty Measures. *Econometrica*, vol. 52 (3), 1984, p. 761–765.
- Foster, J. E. et A. F. Shorrocks (1988), Poverty Orderings. *Econometrica*, vol. 56, pp. 173–177.
- Friedman, M. (1962), *Capitalism and Freedom*. University of Chicago Press.

- Haddad, L. et R. Kanbur (1990), How Serious is the Neglect of Intra-Household Inequality? *The Economic Journal*, vol. 100, pp. 866–881.
- ISQ et MESS (2005), *Conditions de Vie : Inventaire des Indicateurs de Pauvreté et d'Exclusion Sociale*. Institut de la Statistique du Québec (ISQ, [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)) et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Social (MESS, [www.mess.gouv.qc.ca](http://www.mess.gouv.qc.ca)).
- ISQ et MESS (2006), *Conditions de Vie : Recueil Statistique sur la Pauvreté et les Inégalités Socioéconomiques au Québec*. Institut de la Statistique du Québec (ISQ, [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)) et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Social (MESS, [www.mess.gouv.qc.ca](http://www.mess.gouv.qc.ca)).
- Kakwani, N (1980), On a Class of Poverty Measures. *Econometrica*, vol. 48, pp. 437–446.
- Kilpatrick, R. W (1973), The Income Elasticity of the Poverty Line. *Review of Economics and Statistics*, vol. 55, pp.327-332.
- Pollak, R. A. et T. J. Wales (1979), Welfare Comparison and Equivalence Scales. *The American Economic Review*, vol. 69, pp. 216–221.
- Ravallion, M. (1998), Poverty Lines in Theory and Practice. *Article non Publié*, La Banque Mondiale. <http://go.worldbank.org/A02Q112640>
- Ressources Humaines et Développement Social Canada (2006), *Le Faible Revenu au Canada de 2000 à 2002 selon la Mesure du Panier de Consommation*. <http://www.rhdcc.gc.ca/fra/sm/ps/dsc/fpcr/publications/recherche/2002-000662/page04.shtml>
- Sen A. K. (1976), Poverty: An Ordinal Approach to Measurement. *Econometrica*, vol. 44 (2), p. 219–231.
- Statistique Canada (1999), Les Mesures de Faible Revenu (MFR), 1997. No 13-582-XIB au catalogue.
- Statistique Canada (2007), Les seuils de Faible Revenu de 2006 et les Mesures de Faible Revenu de 2005. *Document de Recherche* N° 75F0002MIF au catalogue – N° 004.
- Zheng, B. (1997), Aggregate Poverty Measures. *Journal of Economic Surveys*, vol. 11 (2), pp. 123–162.



**Tableau 1 : Les différents seuils de pauvreté de Statistique Canada en 2002<sup>35</sup>**

| Région                            | MFR (50% de la médiane)      |                              | SFR  |                 | Province          | MPC    |
|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------|--|-----------------|-------------------|--------|
|                                   | Avant impôts<br>(RT : TTINC) | Après impôts<br>(RD : ATINC) | Avant<br>impôts                                    | Après<br>impôts |                   |        |
| 1/ Zones rurales                  |                              |                              | 13.371   | 10.529          | Terre-Neuve       | 12.413 |
| 2/ Moins de 30.000 habitants      |                              |                              | 15.212   | 12.050          | Iles-P.-Édward    | 13.273 |
| 3/ De 30.000 à 99.999 habitants   |                              |                              | 16.624   | 13.442          | Nouvelle-Écosse   | 12.907 |
| 4/ De 100.000 à 499.999 habitants |                              |                              | 16.728   | 13.612          | Nouveau-Brunswick | 12.359 |
| 5/ Plus de 500.000 habitants      |                              |                              | 19.423   | 16.096          | <i>Québec</i>     | 11.700 |
| Canada                            | 16.192                       | 13.998                       | Ces seuils aboutissent à des résultats discutables |                 | Ontario           | 14.263 |
|                                   |                              |                              |  |                 | Manitoba          | 11.828 |
|                                   |                              |                              |  |                 | Saskatchewan      | 12.114 |
|                                   |                              |                              |  |                 | Alberta           | 13.044 |
|                                   |                              |                              |  |                 | C.-Britannique    | 14.472 |

<sup>35</sup> La mesure du panier de consommation (MPC) varie normalement selon la province et la région. Pour la clarté du tableau toutefois, nous reportons ici uniquement la moyenne (pondérée) de chaque province. Pour plus de détails concernant la méthodologie d'estimation de ces différentes mesures de faible revenu, de leur évolution dans le temps, de leur variation à travers les régions ou la taille de la famille, voir ISQ et MESS (2005, 2006) ou Statistique Canada (2007).

**Tableau 2 : Mesure de Faible Revenu (MFR) selon la méthode de Statistique Canada**<sup>36</sup>

Taux de faible revenu avant impôts et transferts (Revenu du Marché RM : **MTTINC27**), avant impôt mais après transferts (Revenu Total (RT) : **TTTINC27**), et revenu disponible (RD : **ATTINC27**) d'après les MFR après impôts dans les provinces canadiennes, 1996 – 2005, calculé sur une base pancanadienne.

|               | 1996                    |                         |                         | 1998                    |                         |                         | 2000                    |                         |                         | 2002                    |                         |                         | 2004                    |                         |                         | 2005                    |                         |                         |
|---------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|               | RM                      | RT                      | RD                      | RM                      | RT                      | RD                      | RM                      | RT                      | RD                      | RM                      | RT                      | RD                      | RM                      | RT                      | RD                      | RM                      | RT                      | RD                      |
| Terre-Neuve   | 42,2 <sup>+</sup>       | 24,7 <sup>+</sup>       | 19,5                    | 42,6 <sup>+</sup>       | 26,1 <sup>+</sup>       | 20,2 <sup>+</sup>       | 43 <sup>+</sup>         | 27 <sup>+</sup>         | 20,8 <sup>+</sup>       | 41,7 <sup>+</sup>       | 26,4 <sup>+</sup>       | 21,2 <sup>+</sup>       | 41,4 <sup>+</sup>       | 25,7 <sup>+</sup>       | 20,3 <sup>+</sup>       | 38,8 <sup>+</sup>       | 24,1 <sup>+</sup>       | 18,6 <sup>+</sup>       |
| Ile-P.-Édoua  | 32,4                    | 17,3                    | 12,4                    | 32,9                    | 16,6                    | 11,9                    | 36 <sup>+</sup>         | 22,5                    | 15,5                    | 33,9                    | 20,5                    | 13,9                    | 32,7                    | 18,2                    | 13,4                    | 30,1                    | 15,5                    | 11,9                    |
| Nouvelle      | 33,9                    | 21,9                    | 15,9                    | 33,6                    | 22,3                    | 16,5                    | 30,8                    | 20,3                    | 15,4                    | 30,3                    | 20,6                    | 16,4                    | 29,6                    | 19,3                    | 15,9                    | 28,5                    | 18,3                    | 14,7                    |
| Nouveau-Br    | 33,4                    | 19                      | 14,4                    | 32,9                    | 20                      | 15,5                    | 32,3                    | 20                      | 14,2                    | 33,2 <sup>+</sup>       | 21,9 <sup>+</sup>       | 17,4                    | 32,1                    | 20,7                    | 16,3                    | 33,1                    | 21,6                    | 17,4                    |
| <b>Québec</b> | <b>32,3</b>             | <b>20,2</b>             | <b>16,1</b>             | <b>32,1</b>             | <b>21,2</b>             | <b>15,6</b>             | <b>28,8</b>             | <b>19,8</b>             | <b>15,4</b>             | <b>28,6</b>             | <b>17,9</b>             | <b>13,9</b>             | <b>28,9</b>             | <b>17,4</b>             | <b>12,9</b>             | <b>29,3</b>             | <b>17,9</b>             | <b>14</b>               |
| Ontario       | 25,3 <sup>-</sup>       | 15,4 <sup>-</sup>       | 11,2 <sup>-</sup>       | 23,5 <sup>-</sup>       | 14,2 <sup>-</sup>       | 10,7 <sup>-</sup>       | 22,1 <sup>-</sup>       | 14,3                    | 10,6 <sup>-</sup>       | 22,2 <sup>-</sup>       | 14,4 <sup>-</sup>       | 11,4 <sup>-</sup>       | 23,4 <sup>-</sup>       | 15,7 <sup>-</sup>       | 12,6                    | 22,1 <sup>-</sup>       | 15,4                    | 12                      |
| Manitoba      | 29,9                    | 18,7                    | 14,1                    | 28,5                    | 18,5                    | 12,7                    | 27                      | 20,1                    | 14,8                    | 28,1                    | 18,9                    | 14,8                    | 26,6                    | 19                      | 15                      | 25,5                    | 18,2                    | 14,5                    |
| Saskatchewan  | 30,7                    | 21,2                    | 15,2                    | 31                      | 20,5                    | 14,7                    | 30,3                    | 20,8                    | 15,8                    | 29,7                    | 21,2                    | 16,5                    | 30,5                    | 22,7                    | 17,9                    | 31                      | 22,4 <sup>+</sup>       | 18,4 <sup>+</sup>       |
| Alberta       | 22,5 <sup>-</sup>       | 15,9 <sup>-</sup>       | 12,4 <sup>-</sup>       | 22,9 <sup>-</sup>       | 15,5 <sup>-</sup>       | 12,1 <sup>-</sup>       | 22,4 <sup>-</sup>       | 14,6 <sup>-</sup>       | 11,6 <sup>-</sup>       | 19,9 <sup>-</sup>       | 12,6 <sup>-</sup>       | 10,3 <sup>-</sup>       | 20,7 <sup>-</sup>       | 13,9 <sup>-</sup>       | 12,1                    | 19,1 <sup>-</sup>       | 12,5 <sup>-</sup>       | 10,3                    |
| Colombie-Br   | 26,9 <sup>-</sup>       | 18,3                    | 14,3                    | 27,2 <sup>-</sup>       | 17,6                    | 14,3                    | 28,5                    | 20,6                    | 15,5                    | 27,9                    | 21,1                    | 17,2                    | 26,6                    | 20,4                    | 16,6 <sup>+</sup>       | 25,5                    | 19                      | 15,3                    |
| <b>Canada</b> | <b>28,1<sup>-</sup></b> | <b>17,8<sup>-</sup></b> | <b>13,5<sup>-</sup></b> | <b>27,4<sup>-</sup></b> | <b>17,4<sup>-</sup></b> | <b>13,2<sup>-</sup></b> | <b>25,8<sup>-</sup></b> | <b>17,4<sup>-</sup></b> | <b>13,2<sup>-</sup></b> | <b>25,4<sup>-</sup></b> | <b>16,8<sup>-</sup></b> | <b>13,3<sup>-</sup></b> | <b>25,9<sup>-</sup></b> | <b>17,3<sup>-</sup></b> | <b>13,7<sup>-</sup></b> | <b>25,1<sup>-</sup></b> | <b>16,8<sup>-</sup></b> | <b>13,3<sup>-</sup></b> |

(-) Valeur statistiquement plus faible (élevée) que celle du Québec

<sup>36</sup> Pour un indicateur de bien-être donné, les différences annuelles des taux de pauvreté sont souvent statistiquement non significatives. Toutefois, à mesure que l'écart temporel s'étend, cette différence tend à devenir statistiquement significative. Les résultats de 2004 et 2005 (en bleu) ne sont pas encore publiés par Statistique Canada

**Tableau 3 : Seuil de Faible Revenu selon la méthode de Statistique Canada**<sup>37</sup>

Taux de faible revenu avant impôts mais après transferts (Revenu Total (RT) : **TTINC27**) et après impôts et transferts (Revenu Disponible (RD) : **ATINC27**) d'après le SFR (base 1992) dans les provinces canadiennes, 1996 – 2005, calculé sur une base pancanadienne

|                 | 1996        |             | 1998        |             | 2000        |             | 2002        |             | 2004        |             | 2005        |             |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|                 | RT          | RD          | RT          | RD          | RT          | RD          | RT          | RD          | RT          | RD          | RT          | RD          |
| Terre-Neuve     | 28,1        | 22,1        | 27          | 21,7        | 20,7        | 13,3        | 18,8        | 11,9        | 17,5        | 12,0        | 14,9        | 8,8         |
| Ile-P.-Édouard  | 21,2        | 15,6        | 18,7        | 13,6        | 15,4        | 9,3         | 13,6        | 7,3         | 11,9        | 5,4         | 9,8         | 4,8         |
| Nouvelle-Écosse | 25,1        | 19,3        | 23,7        | 17,8        | 16          | 10,8        | 15,1        | 9,7         | 13,9        | 9,6         | 12,9        | 8,8         |
| N.-Brunswick    | 22,6        | 17,5        | 21,5        | 16,8        | 16          | 10,7        | 16,5        | 11,2        | 14,5        | 9,4         | 15,2        | 10,1        |
| <b>Québec</b>   | <b>24,4</b> | <b>18,6</b> | <b>23,5</b> | <b>17,6</b> | <b>18,9</b> | <b>15,2</b> | <b>17,5</b> | <b>12,4</b> | <b>16,1</b> | <b>11,5</b> | <b>17,3</b> | <b>12,2</b> |
| Ontario         | 18,2        | 13,8        | 15,9        | 12          | 14,4        | 11          | 14,9        | 10,9        | 15,7        | 11,5        | 14,9        | 10,7        |
| Manitoba        | 22,9        | 17,5        | 20,4        | 14,8        | 18,9        | 14          | 17,9        | 12,6        | 16,7        | 12,1        | 16,7        | 12,3        |
| Saskatchewan    | 26          | 17,8        | 23,4        | 17,1        | 16,7        | 10,6        | 15,8        | 8,4         | 15,8        | 10,5        | 16,1        | 10,9        |
| Alberta         | 19,4        | 14,3        | 17,7        | 13,4        | 14,9        | 11,5        | 13,8        | 9,5         | 13,1        | 10,9        | 12,8        | 8,8         |
| C.-Britannique  | 21,5        | 17,1        | 19,1        | 15,1        | 20,7        | 15,8        | 21,4        | 15,5        | 19,9        | 14,8        | 18,2        | 13,5        |
| <b>Canada</b>   | <b>21,2</b> | <b>16,2</b> | <b>19,4</b> | <b>14,7</b> | <b>16,7</b> | <b>12,8</b> | <b>16,4</b> | <b>11,6</b> | <b>16,1</b> | <b>11,7</b> | <b>15,7</b> | <b>11,2</b> |

(<sup>†</sup>) Statistiquement plus faible (élevé) que le Québec

**Remarques :**

- SFR est calculé sur une base pancanadienne (et non sur une base spécifique à chaque province.
- Les SFR avant impôts sont distincts des SFR après impôts.
- Les SFR sont ajustés par les IPC pancanadiennes.
- Les échelles d'équivalence déduites à partir du SFR sont beaucoup plus faibles que celle définie généralement par Statistique Canada.
- D'une année à une autre, la différence de pauvreté est souvent statistiquement non significative pour un indicateur de bien-être donné. A mesure que l'écart temporel s'élargit, cette différence tend à devenir statistiquement significative.

<sup>37</sup> Les EDTR de 1996 à 1998 ne reportent pas la taille de la région de résidence du ménage. Une moyenne pancanadienne des SFR selon la taille de la région est donc considérée (dont les résultats sont en bleu). Nous avons observé que la différence entre ces résultats et les résultats officiels est faible.

**Tableau 4 : SFR après impôts appliqués à toutes les distributions**<sup>38</sup>

Taux de faible revenu avant impôts et transferts (Revenu du Marché RM : **MTTINC27**), avant impôt mais après transferts (Revenu Total (RT) : **TTTINC27**), et revenu disponible (RD : **ATTINC27**) d'après les SFR après impôts dans les provinces canadiennes, 1996 – 2005, calculé sur une base pancanadienne.

|               | 1996                    |                       |                         | 1998                    |                         |                         | 2000                    |                         |                         | 2002                    |                  |                  | 2004                    |                  |                   | 2005                    |                  |                  |
|---------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------|-------------------------|------------------|------------------|
|               | RM                      | RT                    | RD                      | RM                      | RT                      | RD                      | RM                      | RT                      | RD                      | RM                      | RT               | RD               | RM                      | RT               | RD                | RM                      | RT               | RD               |
| Terre-Neuve   | 42 <sup>+</sup>         | 20,7                  | 22,1                    | 40,7 <sup>+</sup>       | 19,8                    | 21,7                    | 35,1 <sup>+</sup>       | 13,2                    | 13,3                    | 33,8 <sup>+</sup>       | 11,5             | 11,9             | 33,5 <sup>+</sup>       | 11,4             | 12,0              | 31,5 <sup>+</sup>       | 8,7              | 8,8 <sup>-</sup> |
| Ile-P-Édouard | 23,9                    | 14,1                  | 15,6                    | 31,7                    | 11,7                    | 13,6                    | 28,4                    | 8,8 <sup>-</sup>        | 9,3 <sup>-</sup>        | 28,4                    | 7,2 <sup>-</sup> | 7,3 <sup>-</sup> | 24,1                    | 5,2 <sup>-</sup> | 5,4 <sup>-</sup>  | 22,7                    | 4,6 <sup>-</sup> | 4,8 <sup>-</sup> |
| Nouv.-Écosse  | 34,4                    | 17,6                  | 19,3                    | 32,5                    | 16,8                    | 17,8                    | 25,7                    | 10,3 <sup>-</sup>       | 10,8 <sup>-</sup>       | 23,9                    | 9                | 9,7              | 23,4                    | 9,4              | 9,6               | 22,3                    | 8,5 <sup>-</sup> | 8,8 <sup>-</sup> |
| N-Brunswick   | 34,1                    | 15,7                  | 17,5                    | 31,6                    | 15,7                    | 16,8                    | 26,3                    | 10,1 <sup>-</sup>       | 10,7 <sup>-</sup>       | 26,7                    | 10,8             | 11,2             | 26,0                    | 9,2              | 9,4               | 26,6                    | 9,8              | 10,1             |
| <b>Québec</b> | <b>32,4</b>             | <b>17,2</b>           | <b>18,6</b>             | <b>31,3</b>             | <b>15,9</b>             | <b>17,6</b>             | <b>26,2</b>             | <b>14</b>               | <b>15,2</b>             | <b>26,7</b>             | <b>11,9</b>      | <b>12,4</b>      | <b>26,3</b>             | <b>10,9</b>      | <b>11,5</b>       | <b>26,2</b>             | <b>11,5</b>      | <b>12,2</b>      |
| Ontario       | 25,7                    | 12,9 <sup>-</sup>     | 13,8 <sup>-</sup>       | 22,8 <sup>-</sup>       | 11,4 <sup>-</sup>       | 12 <sup>-</sup>         | 20,4 <sup>-</sup>       | 10,1 <sup>-</sup>       | 11 <sup>-</sup>         | 20,4 <sup>-</sup>       | 10,1             | 10,9             | 21,7 <sup>-</sup>       | 10,9             | 11,5              | 20,1 <sup>-</sup>       | 10,2             | 10,7             |
| Manitoba      | 30,5                    | 16,1                  | 17,5                    | 27,7                    | 14,1                    | 14,8                    | 25                      | 12,9                    | 14                      | 25,1                    | 11,9             | 12,6             | 23,8                    | 11,5             | 12,1              | 22,5                    | 11,4             | 12,3             |
| Saskatchewan  | 31,7                    | 16,6                  | 17,8                    | 29,8                    | 15,4                    | 17,1                    | 24,8                    | 10,4 <sup>-</sup>       | 10,6 <sup>-</sup>       | 24,4                    | 7,8 <sup>-</sup> | 8,4 <sup>-</sup> | 25,5                    | 10,0             | 10,5              | 24,5                    | 10,4             | 10,9             |
| Alberta       | 23,2 <sup>-</sup>       | 13 <sup>-</sup>       | 14,3 <sup>-</sup>       | 22 <sup>-</sup>         | 12 <sup>-</sup>         | 13,4 <sup>-</sup>       | 19,5 <sup>-</sup>       | 10,4 <sup>-</sup>       | 11,5 <sup>-</sup>       | 18,2 <sup>-</sup>       | 9,2              | 9,5 <sup>-</sup> | 19 <sup>-</sup>         | 10,6             | 10,9              | 17,7 <sup>-</sup>       | 8,4 <sup>-</sup> | 8,8 <sup>-</sup> |
| C.-Britanniq. | 27,6                    | 15,8                  | 17,1                    | 25,9 <sup>-</sup>       | 14,3                    | 15,1                    | 26,6                    | 15,2                    | 15,8                    | 25,9                    | 14,5             | 15,5             | 24,7                    | 13,8             | 14,8 <sup>+</sup> | 23,2                    | 13,1             | 13,5             |
| <b>Canada</b> | <b>28,6<sup>-</sup></b> | <b>15<sup>-</sup></b> | <b>16,2<sup>-</sup></b> | <b>26,5<sup>-</sup></b> | <b>13,6<sup>-</sup></b> | <b>14,7<sup>-</sup></b> | <b>23,3<sup>-</sup></b> | <b>11,8<sup>-</sup></b> | <b>12,8<sup>-</sup></b> | <b>23,1<sup>-</sup></b> | <b>10,9</b>      | <b>11,6</b>      | <b>23,4<sup>-</sup></b> | <b>11,2</b>      | <b>11,7</b>       | <b>22,4<sup>-</sup></b> | <b>10,6</b>      | <b>11,2</b>      |

(-) Statistiquement plus faible (élevé) que le Québec

<sup>38</sup> Les transferts baissent considérablement la pauvreté mais les taxes réduisent l'ampleur de la baisse. Cet effet est masqué si on suit la méthodologie de Statistique Canada qui applique des SFR aux distributions avant impôts différents de ceux après impôts.

**Tableau 5 : Mesure du Panier de Consommation (MPC) selon Statistique Canada**

Taux de faible revenu après impôt et transferts (revenu disponible MPC : **MBINC27**) d'après la mesure MPC dans les provinces canadiennes, 1999 – 2002, base provinciale et régionale.<sup>39</sup>

|                      | 1996  |  |  | 1997 |  |  | 1998 |  |  | 1999 | 2000 | 2002 | 2004 | 2005 |
|----------------------|---|--|--|------|--|--|------|--|--|------|------|------|------|------|
|                      | Non disponibles dans les statistiques officielles |  |  |      |  |  |      |  |  |      |      |      |      |      |
| Terre Neuve          | Non disponibles dans les statistiques officielles |  |  |      |  |  |      |  |  |      |      |      |      |      |
| Ile-P-Édouard        | Non disponibles dans les statistiques officielles |  |  |      |  |  |      |  |  |      |      |      |      |      |
| Nouvelle-Écosse      | Non disponibles dans les statistiques officielles |  |  |      |  |  |      |  |  |      |      |      |      |      |
| Nouveau-Brunswick    | Non disponibles dans les statistiques officielles |  |  |      |  |  |      |  |  |      |      |      |      |      |
| <b>Québec</b>        | Non disponibles dans les statistiques officielles |  |  |      |  |  |      |  |  |      |      |      |      |      |
| Ontario              | Non disponibles dans les statistiques officielles |  |  |      |  |  |      |  |  |      |      |      |      |      |
| Manitoba             | Non disponibles dans les statistiques officielles |  |  |      |  |  |      |  |  |      |      |      |      |      |
| Saskatchewan         | Non disponibles dans les statistiques officielles |  |  |      |  |  |      |  |  |      |      |      |      |      |
| Alberta              | Non disponibles dans les statistiques officielles |  |  |      |  |  |      |  |  |      |      |      |      |      |
| Colombie-Britannique | Non disponibles dans les statistiques officielles |  |  |      |  |  |      |  |  |      |      |      |      |      |
| <b>Canada</b>        | Non disponibles dans les statistiques officielles |  |  |      |  |  |      |  |  |      |      |      |      |      |

- (†) Statistiquement plus faible (élevé) que le Québec

<sup>39</sup> La variable **MBINC27** n'est pas disponible avant 1999.

**Tableau 6 : MPC après impôts appliqués à toutes les distributions**<sup>40</sup>

Taux de faible revenu avant impôts et transferts (Revenu du Marché RM : **MTTNC27**), avant impôt mais après transferts (Revenu Total (RT) : **TTTNC27**), et revenu disponible (RD : **ATTNC27**) d'après les MPC après impôts dans les provinces canadiennes, 1996 – 2005, calculé sur une base provinciale et régionale.

| 1              | 1996              |                   |                   | 1998                    |                   |                   | 2000              |                   |                   | 2002              |                   |                         | 2004              |                         |                         | 2005              |                       |                         |
|----------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------|-----------------------|-------------------------|
|                | RM                | RT                | RD                | RM                      | RT                | RD                | RM                | RT                | RD                | RM                | RT                | RD                      | RM                | RT                      | RD                      | RM                | RT                    | RD                      |
| Terre-Neuve    | 43,3 <sup>+</sup> | 20,6 <sup>+</sup> | 23,1 <sup>+</sup> | 42,3 <sup>+</sup>       | 19,7 <sup>+</sup> | 21,6 <sup>+</sup> | 41,3 <sup>+</sup> | 19,8 <sup>+</sup> | 20,9 <sup>+</sup> | 39,3 <sup>+</sup> | 16,8 <sup>+</sup> | 17,7 <sup>+</sup>       | 38,9 <sup>+</sup> | 16,6 <sup>+</sup>       | 16,8 <sup>+</sup>       | 37,4 <sup>+</sup> | 14,9 <sup>+</sup>     | 15,3 <sup>+</sup>       |
| Ile-P-E        | 32,5              | 12,8              | 14,6              | 31,8                    | 11,1              | 12,5              | 32,4 <sup>+</sup> | 12,7              | 14,5              | 30,8 <sup>+</sup> | 9,8               | 9,9                     | 30,2 <sup>+</sup> | 9,1                     | 10,1                    | 27,1              | 8,1                   | 8,1                     |
| N.-Écosse      | 34,5              | 17,3              | 19,4 <sup>+</sup> | 32,6                    | 15,6              | 17,3 <sup>+</sup> | 28,8              | 14,2 <sup>+</sup> | 15,1 <sup>+</sup> | 27,8              | 12,4 <sup>+</sup> | 13,4 <sup>+</sup>       | 26,5              | 11,8 <sup>+</sup>       | 12,9 <sup>+</sup>       | 25,6              | 10,7                  | 11,4 <sup>+</sup>       |
| N.-Brunswick   | 33,4              | 14,6              | 16                | 31,2                    | 14,4              | 15,5              | 28,6              | 11,6              | 12,2              | 30,5 <sup>+</sup> | 12,8 <sup>+</sup> | 13,6 <sup>+</sup>       | 29,1 <sup>+</sup> | 10,8 <sup>+</sup>       | 11,6 <sup>+</sup>       | 29,8 <sup>+</sup> | 12,3 <sup>+</sup>     | 12,8 <sup>+</sup>       |
| <b>Québec</b>  | <b>29,9</b>       | <b>13,9</b>       | <b>14,6</b>       | <b>29,4</b>             | <b>12,5</b>       | <b>13</b>         | <b>25,2</b>       | <b>10,9</b>       | <b>11,4</b>       | <b>24,3</b>       | <b>9,2</b>        | <b>9,4</b>              | <b>23,8</b>       | <b>7,7</b>              | <b>7,7</b>              | <b>24,1</b>       | <b>8</b>              | <b>8,1</b>              |
| Ontario        | 26,5 <sup>+</sup> | 13                | 14,1              | 23,5 <sup>+</sup>       | 11,7              | 12,3              | 20,9 <sup>+</sup> | 10,3              | 10,9              | 20,7 <sup>+</sup> | 10,3              | 10,6                    | 22,1              | 11,1 <sup>+</sup>       | 11,6 <sup>+</sup>       | 20,8 <sup>+</sup> | 9,9                   | 10,4 <sup>+</sup>       |
| Manitoba       | 28,5              | 12,9              | 13,5              | 26,1                    | 10,6              | 11,4              | 24,2              | 10,9              | 11,1              | 24,2              | 10,7              | 11,2                    | 23,4              | 10,1                    | 10,5                    | 20,8              | 9,6                   | 10,1                    |
| Saskatchewan   | 29,6              | 14,4              | 15,2              | 28,6                    | 12,5              | 13,2              | 26,3              | 11,8              | 12,6              | 26                | 10,2              | 10,7                    | 27,1              | 10,8 <sup>+</sup>       | 11,1 <sup>+</sup>       | 26,7              | 12 <sup>+</sup>       | 12,5 <sup>+</sup>       |
| Alberta        | 22,7 <sup>+</sup> | 12,4              | 13,2              | 21,3 <sup>+</sup>       | 11,5              | 12                | 19,4 <sup>+</sup> | 9,5               | 10,1              | 18,1 <sup>+</sup> | 9,1               | 9,3                     | 19,9 <sup>+</sup> | 10,3                    | 10,8 <sup>+</sup>       | 17,8 <sup>+</sup> | 8,7                   | 8,8                     |
| C.-Britannique | 29,9              | 18,2 <sup>+</sup> | 20 <sup>+</sup>   | 29,3                    | 16,4 <sup>+</sup> | 18,4 <sup>+</sup> | 28,8              | 17,3 <sup>+</sup> | 18,4 <sup>+</sup> | 27,2              | 15,6 <sup>+</sup> | 17,2 <sup>+</sup>       | 25,7              | 14,3 <sup>+</sup>       | 16,1 <sup>+</sup>       | 24                | 13,6 <sup>+</sup>     | 14,2 <sup>+</sup>       |
| <b>Canada</b>  | <b>28,4</b>       | <b>14,2</b>       | <b>15,3</b>       | <b>26,6<sup>-</sup></b> | <b>12,8</b>       | <b>13,7</b>       | <b>23,8</b>       | <b>11,6</b>       | <b>12,2</b>       | <b>23,1</b>       | <b>10,7</b>       | <b>11,3<sup>+</sup></b> | <b>23,6</b>       | <b>10,7<sup>+</sup></b> | <b>11,3<sup>+</sup></b> | <b>22,5</b>       | <b>10<sup>+</sup></b> | <b>10,4<sup>+</sup></b> |

(<sup>-</sup>) Valeur statistiquement plus faible (élevée) que celle du Québec

<sup>40</sup> Les EDTR de 1996 à 1998 ne reportent pas la taille de la région de résidence du ménage. La moyenne provinciale des MPC est donc considérée. Les résultats de 1996 à 1998 (en bleu) n'ont pas d'équivalent dans les statistiques officielles publiées par Statistique Canada, l'Institut de la Statistique du Québec ou le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale.

**Tableau 7 : Comparaisons spatiales de la pauvreté en utilisant la MPC appliquée à la distribution après impôts**

Taux de faible revenu après impôts et transferts (revenu disponible : ATINC27) d'après les MPC après impôts dans les provinces canadiennes, 2002, (MPC calculé sur une base provinciale et régionale)

|                                | 1  | 2   | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 |     |
|--------------------------------|----|-----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|
|                                | TN | IPE | NE | NB | QC | ON | MN | SK | AB | CB | CAN |
| (1) Terre-Neuve (TN)           | 0  | +   | +  | +  | +  | +  | +  | +  | +  | 0  | +   |
| (2) Ile-Prince-Édouard (IPE)   | -  | 0   | -  | -  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | -  | 0   |
| (3) Nouvelle-Écosse (NE)       | -  | +   | 0  | 0  | +  | +  | 0  | +  | +  | -  | +   |
| (4) Nouveau-Brunswick (NB)     | -  | +   | 0  | 0  | +  | +  | 0  | +  | +  | -  | +   |
| (5) <i>Québec (QC)</i>         | -  | 0   | -  | -  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | -  | -   |
| (6) Ontario (ON)               | -  | 0   | -  | -  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | -  | 0   |
| (7) Manitoba (MN)              | -  | 0   | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | -  | 0   |
| (8) Saskatchewan (SK)          | -  | 0   | -  | -  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | -  | 0   |
| (9) Alberta (AB)               | -  | 0   | -  | -  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | -  | -   |
| (10) Colombie-Britannique (CB) | 0  | +   | +  | +  | +  | +  | +  | +  | +  | 0  | +   |
| <b>Canada (CAN)</b>            | -  | 0   | -  | -  | +  | 0  | 0  | 0  | +  | -  | 0   |

Le signe '-', '(+)', indique que la différence de pauvreté entre la province en ligne et la province en colonne est négative (positive) et statistiquement significative. La valeur '0' indique que la différence de pauvreté entre la province en ligne et celle en colonne n'est pas statistiquement significative.

**Tableau 8 : Comparaisons spatiales robustes de la pauvreté en utilisant 75% à 125% de la MPC appliquée à la distribution après impôts**

Taux de faible revenu après impôts et transferts (revenu disponible : **ATTINC27**) d'après les MPC après impôts dans les provinces canadiennes, 2002, (MPC calculé sur une base provinciale et régionale)

|                                | 1  | 2   | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 |     |
|--------------------------------|----|-----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|
|                                | TN | IPE | NE | NB | QC | ON | MN | SK | AB | CB | CAN |
| (1) Terre-Neuve (TN)           | 0  | +   | 0  | 0  | +  | +  | +  | +  | +  | 0  | +   |
| (2) Ile-Prince-Édouard (IPE)   | -  | 0   | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | -  | 0   |
| (3) Nouvelle-Écosse (NE)       | 0  | 0   | 0  | 0  | +  | +  | 0  | +  | +  | -  | 0   |
| (4) Nouveau-Brunswick (NB)     | 0  | 0   | 0  | 0  | +  | +  | 0  | 0  | +  | -  | 0   |
| (5) <i>Québec (QC)</i>         | -  | 0   | -  | -  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | -  | -   |
| (6) Ontario (ON)               | -  | 0   | -  | -  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | -  | 0   |
| (7) Manitoba (MN)              | -  | 0   | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | -  | 0   |
| (8) Saskatchewan (SK)          | -  | 0   | -  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | -  | 0   |
| (9) Alberta (AB)               | -  | 0   | -  | -  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | -  | 0   |
| (10) Colombie-Britannique (CB) | 0  | +   | +  | +  | +  | +  | +  | +  | +  | 0  | +   |
| <b>Canada (CAN)</b>            | -  | 0   | 0  | 0  | +  | 0  | 0  | 0  | 0  | -  | 0   |

Le signe '-' ('+') indique que la différence de pauvreté entre la province en ligne et la province en colonne est négative (positive) et statistiquement significative. La valeur '0' indique que la différence de pauvreté entre la province en ligne et celle en colonne n'est pas statistiquement significative.



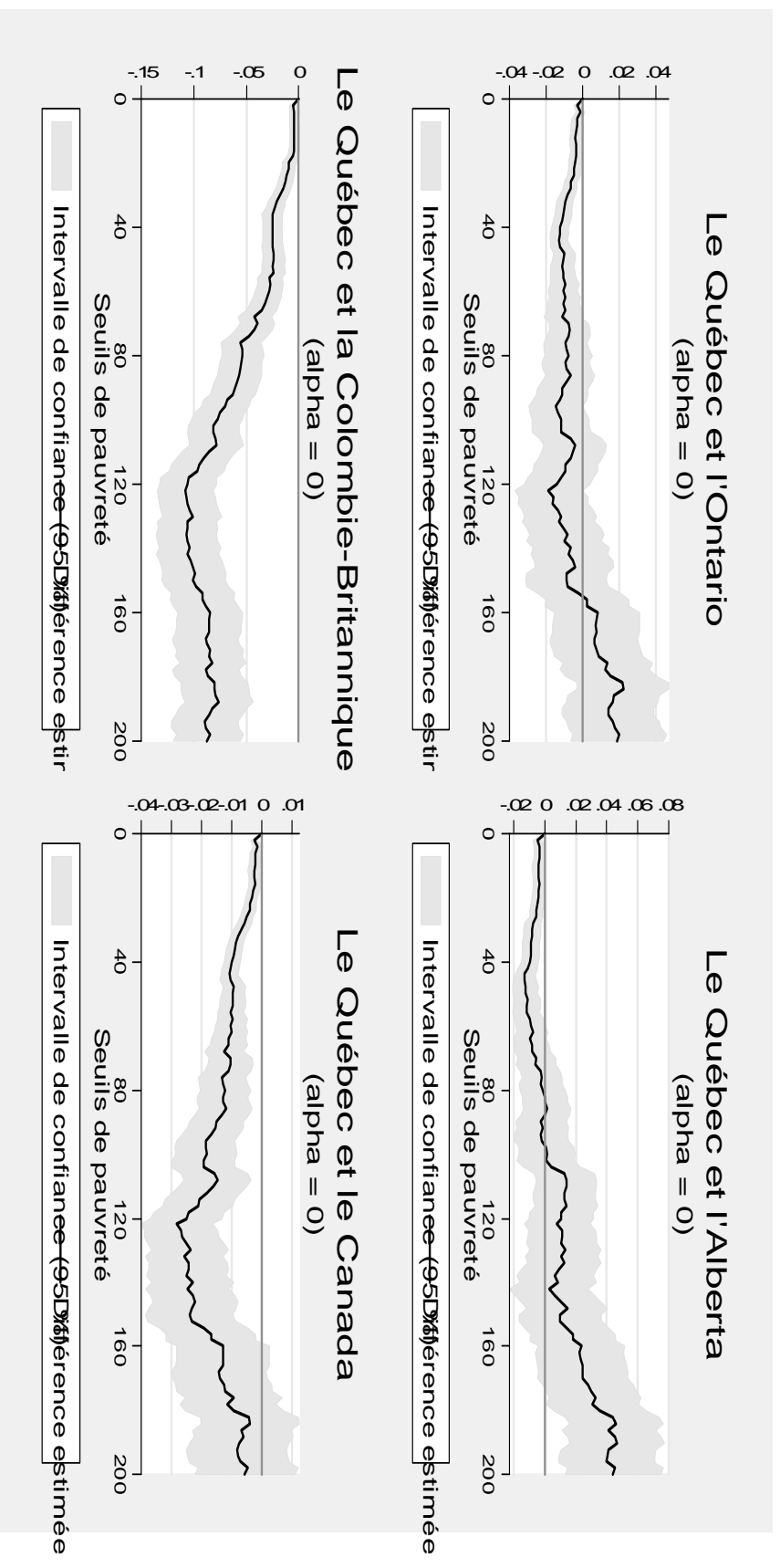
**Tableau 9 : Comparaisons spatiales robustes de la pauvreté en utilisant 50% à 150% de la MPC appliquée à la distribution après impôts**

Taux de faible revenu après impôts et transferts (revenu disponible : **ATTINC27**) d'après les MPC après impôts dans les provinces canadiennes, 2002, (MPC calculé sur une base provinciale et régionale)

|                                | 1        | 2        | 3        | 4        | 5         | 6        | 7        | 8        | 9        | 10       |          |
|--------------------------------|----------|----------|----------|----------|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
|                                | TN       | IPE      | NE       | NB       | <i>QC</i> | ON       | MN       | SK       | AB       | CB       | CAN      |
| (1) Terre-Neuve (TN)           | 0        | 0        | 0        | 0        | +         | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        |
| (2) Ile-Prince-Édouard (IPE)   | 0        | 0        | 0        | 0        | 0         | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        |
| (3) Nouvelle-Écosse (NE)       | 0        | 0        | 0        | 0        | +         | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        |
| (4) Nouveau-Brunswick (NB)     | 0        | 0        | 0        | 0        | +         | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        |
| (5) <i>Québec (QC)</i>         | -        | 0        | -        | -        | 0         | 0        | 0        | 0        | 0        | -        | -        |
| (6) Ontario (ON)               | 0        | 0        | 0        | 0        | 0         | 0        | 0        | 0        | 0        | -        | 0        |
| (7) Manitoba (MN)              | 0        | 0        | 0        | 0        | 0         | 0        | 0        | 0        | 0        | -        | 0        |
| (8) Saskatchewan (SK)          | 0        | 0        | 0        | 0        | 0         | 0        | 0        | 0        | 0        | -        | 0        |
| (9) Alberta (AB)               | 0        | 0        | 0        | 0        | 0         | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        |
| (10) Colombie-Britannique (CB) | 0        | 0        | 0        | 0        | +         | +        | +        | +        | 0        | 0        | +        |
| <b>Canada (CAN)</b>            | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>+</b>  | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>-</b> | <b>0</b> |

Le signe ‘-’, ‘+’ indique que la différence de pauvreté entre la province en ligne et la province en colonne est négative (positive) et statistiquement significative. La valeur ‘0’ indique que la différence de pauvreté entre la province en ligne et celle en colonne n’est pas statistiquement significative.

Graphique 1 : Comparaisons robustes de la pauvreté selon les critères étiques d'ordre 1 entre le Québec, d'autres provinces et le Canada en 2002



**Tableau 10 : Taux de pauvreté selon le genre d'après les mesures MPC<sup>41</sup>**

Taux de pauvreté selon le revenu avant impôts et transferts (Revenu du Marché RM : **MTINC27**) et revenu disponible (RD : **ATINC27**) d'après les MPC selon le genre du principal soutien de la famille, 1996 – 2002, calculé sur une base provinciale et régionale.

|                | 1996        |            |             |             | 1999        |            |             |             | 2002        |            |             |             | 2005        |            |             |             |
|----------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
|                | Homme       |            | Femme       |             | Homme       |            | Femme       |             | Homme       |            | Femme       |             | Homme       |            | Femme       |             |
|                | RM          | RD         | RM          | RD          | RM          | RD         | RM          | RD          | RM          | RD         | RM          | RD          | RM          | RD         | RM          | RD          |
| Terre Neuve    | 39,1        | 18,6       | 53,7        | 34,3        | 35,6        | 13,3       | 54,8        | 39,2        | 32,3        | 9,6        | 52,7        | 33          | 31,5        | 8,1        | 49,2        | 29,6        |
| Ile-P-Édouard  | 25,4        | 8,9        | 45,3        | 25          | 28,5        | 9,9        | 46,2        | 26,4        | 24,6        | 6,4        | 41,7        | 16,1        | 23,3        | 6,1        | 32,5        | 11,1        |
| N.-Écosse      | 27,9        | 12,9       | 49          | 33,6        | 22,8        | 9,6        | 43,4        | 27,5        | 20,6        | 8,1        | 42,2        | 24,2        | 19,9        | 6,8        | 36,4        | 20,0        |
| N.-Brunswick   | 26,7        | 10         | 48,8        | 29,5        | 20,4        | 6,4        | 46,9        | 27,4        | 22,3        | 6,3        | 46,3        | 27,9        | 23,6        | 6,7        | 41,3        | 24,0        |
| <b>Québec</b>  | <b>23,1</b> | <b>9,8</b> | <b>44,3</b> | <b>24,8</b> | <b>18,2</b> | <b>5,4</b> | <b>42,8</b> | <b>22,5</b> | <b>17,2</b> | <b>4,8</b> | <b>37,6</b> | <b>18,1</b> | <b>18,0</b> | <b>5,1</b> | <b>34,5</b> | <b>13,3</b> |
| Ontario        | 19,1        | 9,2        | 41,4        | 23,9        | 14,9        | 6,6        | 36          | 20,1        | 14          | 6,1        | 34,1        | 19,6        | 14,9        | 6,3        | 32,1        | 18,4        |
| Manitoba       | 22,1        | 9,8        | 41,4        | 21,2        | 16          | 6,8        | 38,1        | 21,9        | 18,6        | 7,4        | 33,8        | 17,8        | 13,4        | 5,8        | 34,9        | 18,1        |
| Saskatchewan   | 19,4        | 8,8        | 48,5        | 27,3        | 16,2        | 7,5        | 40,9        | 18,8        | 18,1        | 6,4        | 40,9        | 18,8        | 17,9        | 7,7        | 41,6        | 20,7        |
| Alberta        | 16,7        | 8,7        | 37          | 24          | 13,8        | 7,1        | 34,4        | 20          | 11,1        | 4,9        | 34,9        | 20          | 11,2        | 4,5        | 31,8        | 18,0        |
| C.-Britannique | 20,3        | 12         | 48,2        | 35,2        | 20,1        | 12,6       | 45,8        | 33,3        | 19          | 11,3       | 42          | 27,9        | 19,5        | 10,7       | 32,5        | 20,7        |
| <b>Canada</b>  | <b>21</b>   | <b>10</b>  | <b>43,6</b> | <b>26,4</b> | <b>17,1</b> | <b>7,3</b> | <b>39,8</b> | <b>23,2</b> | <b>15,9</b> | <b>6,4</b> | <b>37</b>   | <b>20,7</b> | <b>16,5</b> | <b>6,5</b> | <b>33,7</b> | <b>17,8</b> |

<sup>41</sup> Les résultats de 1996 (en bleu) n'ont pas d'équivalent dans les statistiques officielles les mesures MPC débutent à partir de l'année 2000. Ceux de 2005 ne sont pas encore publiés par Statistique Canada. Ils sont obtenus en multipliant les MPC de 2002 par les indices de prix à la consommation provinciaux de Statistique Canada de 2005 base 2002.

**Tableau 11 : Taux de pauvreté selon le groupe d'âge d'après les mesures MPC<sup>42</sup>**

Taux de pauvreté selon le revenu avant impôts et transferts (Revenu du Marché RM : **MTINC27**) et revenu disponible (RD : **ATINC27**) d'après les MPC selon le groupe d'âge du principal soutien de la famille, 1996 – 1999, calculé sur une base provinciale.

|                      | 1996            |             |             |             |             |            | 1999            |             |             |             |             |            |
|----------------------|-----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|-----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|
|                      | Moins de 25 ans |             | 25 à 64 ans |             | Plus de 65  |            | Moins de 25 ans |             | 25 à 64 ans |             | Plus de 65  |            |
|                      | RM              | RD          | RM          | RD          | RM          | RD         | RM              | RD          | RM          | RD          | RM          | RD         |
| Terre-Neuve          | 77,3            | 59,1        | 36,4        | 22,2        | 81,7        | 13         | 78,1            | 59,1        | 35,1        | 21,6        | 78,3        | 13,8       |
| Ile-P-Édouard        | 49,4            | 38,7        | 25,4        | 13,5        | 69,7        | 12,4       | 44,5            | 39,2        | 28,2        | 16          | 71,8        | 11,2       |
| Nouvelle-Écosse      | 84,4            | 61,4        | 26,3        | 18,4        | 68,2        | 12,8       | 55,3            | 48,2        | 22          | 14,1        | 65          | 12,9       |
| Nouveau-Brunswick    | 67,4            | 51,8        | 25,9        | 15,1        | 67,7        | 8,4        | 57              | 48,3        | 22,8        | 12,6        | 60,6        | 7,8        |
| <i>Québec</i>        | <i>55,7</i>     | <i>46,8</i> | <i>23,2</i> | <i>14,4</i> | <i>67,1</i> | <i>5,5</i> | <i>40,9</i>     | <i>28,2</i> | <i>19,8</i> | <i>11,6</i> | <i>64,5</i> | <i>2,5</i> |
| Ontario              | 61              | 52,3        | 20,6        | 13,5        | 57          | 4,8        | 44              | 37,5        | 16,2        | 10,9        | 55,6        | 4,7        |
| Manitoba             | 44,1            | 30,1        | 20,5        | 14,3        | 66,6        | 3,8        | 43,9            | 36,6        | 16,8        | 12,1        | 56,1        | 3,3        |
| Saskatchewan         | 63,3            | 61,2        | 20,4        | 13,4        | 60          | 4,6        | 61,4            | 35,1        | 16,7        | 11,5        | 58,6        | 3,7        |
| Alberta              | 44,2            | 42,1        | 17          | 12,1        | 56,5        | 48,7       | 40,4            | 38,2        | 14,5        | 10,3        | 55          | 1,3        |
| Colombie-Britannique | 61,8            | 553         | 23,7        | 18,6        | 59,1        | 14,9       | 53,2            | 50,8        | 23,6        | 19,1        | 56,9        | 14,1       |
| <b>Canada</b>        | <b>58,4</b>     | <b>50,1</b> | <b>22</b>   | <b>14,6</b> | <b>61,5</b> | <b>6,8</b> | <b>46,2</b>     | <b>38,1</b> | <b>18,5</b> | <b>12,4</b> | <b>59</b>   | <b>5,6</b> |

<sup>42</sup> Les résultats de 1996 (en bleu) n'ont pas d'équivalent dans les statistiques officielles les mesures MPC débutent à partir de l'année 2000.

**Tableau 11 : Taux de pauvreté selon le groupe d'âge d'après les mesures MPC, suite**

Taux de pauvreté selon le revenu avant impôts et transferts (Revenu du Marché RM : **MTINC27**) et revenu disponible (RD : **ATINC27**) d'après les MPC selon le groupe d'âge du principal soutien de la famille, 2002 – 2005, calculé sur une base provinciale.

|                      | 2002            |             |             |             |                |            | 2005            |             |             |            |                |            |
|----------------------|-----------------|-------------|-------------|-------------|----------------|------------|-----------------|-------------|-------------|------------|----------------|------------|
|                      | Moins de 25 ans |             | 25 à 64 ans |             | Plus de 65 ans |            | Moins de 25 ans |             | 25 à 64 ans |            | Plus de 65 ans |            |
|                      | RM              | RD          | RM          | RD          | RM             | RD         | RM              | RD          | RM          | RD         | RM             | RD         |
| Terre-Neuve          | 69,2            | 62,8        | 32,8        | 16,7        | 74,1           | 10,3       | 63,7            | 48,5        | 29,0        | 13,5       | 75,2           | 12,9       |
| Ile-P-Édouard        | 36,1            | 21,7        | 24,1        | 8,8         | 66,7           | 11,7       | 39,4            | 22,8        | 20,4        | 6,3        | 62,8           | 14,1       |
| Nouvelle-Écosse      | 50              | 42,4        | 20,7        | 12,8        | 63,5           | 9,7        | 43,9            | 30,9        | 18,4        | 10,8       | 59,0           | 8,5        |
| Nouveau-Brunswick    | 49,7            | 38,1        | 23,9        | 13,3        | 65,9           | 8,4        | 45,9            | 34,9        | 23,2        | 12,4       | 64,3           | 8,6        |
| <i>Québec</i>        | <b>40,6</b>     | <b>30,1</b> | <b>17,4</b> | <b>9</b>    | <b>61,9</b>    | <b>3,7</b> | <b>43,9</b>     | <b>34,0</b> | <b>17,0</b> | <b>7,6</b> | <b>61,8</b>    | <b>3,4</b> |
| Ontario              | 45,1            | 37,3        | 15,8        | 10,2        | 46,9           | 3,9        | 54,8            | 45,5        | 16,1        | 10,2       | 44,4           | 3,1        |
| Manitoba             | 44,7            | 38,7        | 18          | 11,1        | 55             | 3,5        | 40,3            | 34,2        | 14,9        | 9,7        | 51,1           | 5,3        |
| Saskatchewan         | 49,4            | 39,4        | 18,1        | 9,8         | 55,3           | 3,8        | 49,1            | 41,8        | 18,8        | 12,0       | 58,4           | 3,2        |
| Alberta              | 35,7            | 30,3        | 12,7        | 8,6         | 52,6           | 3,2        | 41,5            | 37,7        | 11,5        | 7,6        | 53,6           | 0,8        |
| Colombie-Britannique | 63              | 50,9        | 20,7        | 15,9        | 55,8           | 13,1       | 47,6            | 38,7        | 18,5        | 13,7       | 48,6           | 7,4        |
| <b>Canada</b>        | <b>45,7</b>     | <b>36,8</b> | <b>17,1</b> | <b>10,7</b> | <b>54,3</b>    | <b>5,4</b> | <b>47,9</b>     | <b>39,2</b> | <b>16,6</b> | <b>9,9</b> | <b>52,4</b>    | <b>4,2</b> |

**Tableau 12 : Taux de pauvreté selon le type de famille d'après les mesures MPC<sup>43</sup>**

Taux de pauvreté selon le revenu avant impôts et transferts (Revenu du Marché RM : **MTINCC27**) et revenu disponible (RD : **ATTINCC27**) d'après les MPC selon le type de famille (personne seule, couple sans enfants, couple avec enfants, famille monoparentale), 1996 – 1999, calculé sur une base provinciale et régionale.

|                      | 1996        |             |                 |            |             |             |             |             | 1999        |             |                 |            |             |            |             |             |
|----------------------|-------------|-------------|-----------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|------------|-------------|------------|-------------|-------------|
|                      | Pers. seule |             | Cple: sans enf. |            | Cple & enf. |             | Fam. Monop. |             | Pers. seule |             | Cple: sans enf. |            | Cple & enf. |            | Fam. Monop. |             |
|                      | RM          | RD          | RM              | RD         | RM          | RD          | RM          | RD          | RM          | RD          | RM              | RD         | RM          | RD         | RM          | RD          |
| Terre-Neuve          | 69          | 39,3        | 36,2            | 12,6       | 35          | 22,2        | 74,9        | 63,5        | 72,5        | 47,2        | 36,5            | 10,1       | 34,4        | 22,8       | 78,5        | 55,7        |
| Ile-P-Édouard        | 63,8        | 34,9        | 22,3            | 4,6        | 23,5        | 12,6        | 66,4        | 45,6        | 61,1        | 38,3        | 25,9            | 6,4        | 28,9        | 13,8       | 63,7        | 43,3        |
| Nouvelle-Écosse      | 63,5        | 37,4        | 30,5            | 9,6        | 18,8        | 12,2        | 76,6        | 67,9        | 58          | 37,7        | 23,1            | 7,6        | 15,2        | 8,3        | 69,4        | 42,7        |
| Nouveau-Brunswick    | 57,6        | 31,4        | 28,8            | 6,5        | 21          | 11,2        | 73,1        | 65,1        | 53,9        | 32,3        | 21,9            | 5          | 19,1        | 8,3        | 66,9        | 51,2        |
| <b>Québec</b>        | <b>53,5</b> | <b>30,5</b> | <b>24,4</b>     | <b>6,3</b> | <b>19,6</b> | <b>10,6</b> | <b>51,6</b> | <b>41,2</b> | <b>47,5</b> | <b>25,1</b> | <b>20,6</b>     | <b>5,6</b> | <b>16,6</b> | <b>7,3</b> | <b>49,2</b> | <b>31,5</b> |
| Ontario              | 51,5        | 28,4        | 20,2            | 5          | 17,4        | 11,3        | 64,7        | 49,5        | 46,1        | 25,7        | 17,6            | 4,4        | 13          | 7,6        | 50,2        | 36,4        |
| Manitoba             | 53,9        | 23,3        | 22,7            | 5,2        | 19,9        | 12,5        | 60,3        | 45,4        | 47,9        | 20,1        | 19,1            | 4          | 14,5        | 10,4       | 61,5        | 41,9        |
| Saskatchewan         | 52,6        | 29,6        | 23              | 4,9        | 18,1        | 10,2        | 70,4        | 57,7        | 52,9        | 27,3        | 20,3            | 4,7        | 13,5        | 7,7        | 64,3        | 35,6        |
| Alberta              | 46,7        | 30,2        | 17,4            | 5,8        | 14,6        | 9,6         | 53,3        | 40,6        | 43,6        | 27,4        | 15,8            | 4,7        | 11,9        | 8,9        | 36,3        | 17,7        |
| Colombie-Britannique | 54,5        | 39,7        | 21,4            | 7,6        | 20,2        | 15          | 71,1        | 58,9        | 48          | 35,8        | 23,7            | 10,9       | 18,3        | 15,4       | 68,5        | 47,2        |
| <b>Canada</b>        | <b>52,9</b> | <b>31,2</b> | <b>22,2</b>     | <b>6,1</b> | <b>18,7</b> | <b>11,7</b> | <b>61,8</b> | <b>49</b>   | <b>47,6</b> | <b>27,8</b> | <b>19,7</b>     | <b>5,8</b> | <b>15</b>   | <b>9,1</b> | <b>53,2</b> | <b>35,8</b> |

<sup>43</sup> Les résultats de 1996 (en bleu) n'ont pas d'équivalent dans les statistiques officielles les mesures MPC débutent à partir de l'année 2000.

**Tableau 12 : Taux de pauvreté selon le type de famille d'après les mesures MPC, suite**

Taux de pauvreté selon le revenu avant impôts et transferts (Revenu du Marché RM : **MTINC27**) et revenu disponible (RD : **ATINC27**) d'après les MPC selon le type de famille (personne seule, couple sans enfants, couple avec enfants, famille monoparentale), 2002 – 2005, calculé sur une base provinciale et régionale.

|                      | 2002        |             |                 |            |             |            |             |             |             |             | 2005            |            |             |            |             |             |  |  |  |  |
|----------------------|-------------|-------------|-----------------|------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|------------|-------------|------------|-------------|-------------|--|--|--|--|
|                      | Pers. seule |             | Cple. sans enf. |            | Cple & enf. |            | Fam. Monop. |             | Pers. seule |             | Cple. sans enf. |            | Cple & enf. |            | Fam. Monop. |             |  |  |  |  |
|                      | RM          | RD          | RM              | RD         | RM          | RD         | RM          | RD          | RM          | RD          | RM              | RD         | RM          | RD         | RM          | RD          |  |  |  |  |
| Terre-Neuve          | 64,6        | 44,9        | 31,7            | 9,6        | 33,2        | 16,1       | 71,7        | 46,1        | 61,2        | 36,2        | 30,7            | 8,0        | 25,9        | 9,1        | 71,1        | 51,4        |  |  |  |  |
| Ile-P-Édouard        | 61,3        | 29,3        | 24,6            | 4,1        | 20,1        | 6,2        | 57          | 19,2        | 52,1        | 31,3        | 20,5            | 2,0        | 18,6        | 3,7        | 60,7        | 25,3        |  |  |  |  |
| Nouvelle-Écosse      | 50,6        | 28,7        | 20,2            | 4,5        | 16,1        | 8,3        | 71,8        | 51,1        | 49,4        | 31,9        | 18,9            | 3,6        | 14,7        | 7,8        | 52,4        | 28,0        |  |  |  |  |
| Nouveau-Brunswick    | 60,2        | 31,6        | 24,7            | 6,6        | 18,8        | 8,8        | 63,8        | 45,1        | 54,8        | 34,3        | 23,3            | 6,0        | 18,0        | 7,1        | 61,2        | 36,8        |  |  |  |  |
| <b>Québec</b>        | <b>43,9</b> | <b>21,2</b> | <b>19,4</b>     | <b>5,3</b> | <b>13,1</b> | <b>4,8</b> | <b>45,3</b> | <b>26</b>   | <b>44,8</b> | <b>23,2</b> | <b>18,5</b>     | <b>4,0</b> | <b>13,4</b> | <b>3,4</b> | <b>43,9</b> | <b>15,9</b> |  |  |  |  |
| Ontario              | 42,8        | 22,9        | 17,7            | 5,7        | 11,8        | 7,1        | 52,7        | 35,1        | 42,4        | 24,7        | 15,5            | 3,9        | 11,9        | 7,5        | 52,0        | 31,2        |  |  |  |  |
| Manitoba             | 41,7        | 19,9        | 18              | 4,1        | 18,6        | 10         | 46,9        | 33,3        | 45,8        | 20,5        | 15,4            | 4,5        | 13,8        | 8,9        | 39,0        | 25,5        |  |  |  |  |
| Saskatchewan         | 46,3        | 21,2        | 20,4            | 4,5        | 14,1        | 6,3        | 65          | 38,1        | 48,9        | 22,4        | 18,3            | 5,6        | 16,4        | 9,0        | 62,6        | 39,4        |  |  |  |  |
| Alberta              | 41,2        | 24,5        | 14,3            | 4,6        | 10,6        | 6,5        | 37,5        | 24          | 35,1        | 21,2        | 14,2            | 3,0        | 10,6        | 5,5        | 34,5        | 28,1        |  |  |  |  |
| Colombie-Britannique | 45,7        | 29,9        | 18,4            | 9          | 18,8        | 12,5       | 62,7        | 47          | 43,6        | 29          | 15,9            | 6,2        | 18,3        | 12,9       | 41,5        | 29,8        |  |  |  |  |
| <b>Canada</b>        | <b>44,1</b> | <b>24</b>   | <b>18,4</b>     | <b>5,9</b> | <b>13,7</b> | <b>7,4</b> | <b>51,9</b> | <b>34,1</b> | <b>43,5</b> | <b>24,9</b> | <b>16,9</b>     | <b>4,4</b> | <b>13,5</b> | <b>7,1</b> | <b>47,7</b> | <b>27,6</b> |  |  |  |  |

**Tableau 13 : Taux de pauvreté selon le type de famille, le genre, et le groupe d'âge d'après les mesures MPC**

Taux de pauvreté selon le revenu disponible (RD : ATINCC27) d'après les MPC selon le type de famille (personne seule, couple sans enfants, couple avec enfants, famille monoparentale), 2002, calculé sur une base provinciale et régionale.

| Québec       | Groupe d'âge    | Personne seule | Couple sans enfants | Type de famille  |                       |             | Total       |
|--------------|-----------------|----------------|---------------------|------------------|-----------------------|-------------|-------------|
|              |                 |                |                     | Couple & enfants | Famille monoparentale | Autres      |             |
| Homme        | Moins de 25 ans | 40,4           | 10,5                | 19,7             | 0                     | 5,2         | <b>17,4</b> |
|              | 25 à 64 ans     | 19,1           | 3,7                 | 1,2              | 9,9                   | 4,5         | <b>4,3</b>  |
|              | 65 ans et plus  | 9,3            | 0,7                 | -                | -                     | 5,8         | <b>3,2</b>  |
|              | <b>Total</b>    | <b>19,9</b>    | <b>3,3</b>          | <b>1,4</b>       | <b>9,9</b>            | <b>5</b>    | <b>4,8</b>  |
| Femme        | Moins de 25 ans | 52,8           | 14,2                | 14,9             | 77,6                  | 59,6        | <b>46,9</b> |
|              | 25 à 64 ans     | 29,1           | 14                  | 14,6             | 27,9                  | 4,2         | <b>18,5</b> |
|              | 65 ans et plus  | 3,6            | 0                   | -                | -                     | 9,6         | <b>4,4</b>  |
|              | <b>Total</b>    | <b>22,3</b>    | <b>12</b>           | <b>14,6</b>      | <b>30,8</b>           | <b>11,3</b> | <b>18,1</b> |
| <b>Total</b> |                 | <b>21,2</b>    | <b>5,3</b>          | <b>4,8</b>       | <b>26</b>             | <b>7,5</b>  | <b>9,4</b>  |

| Canada       | Groupe d'âge    | Personne seule | Couple sans enfants | Type de famille  |                       |             | Total       |
|--------------|-----------------|----------------|---------------------|------------------|-----------------------|-------------|-------------|
|              |                 |                |                     | Couple & enfants | Famille monoparentale | Autres      |             |
| Homme        | Moins de 25 ans | 48             | 11,4                | 16,3             | 0                     | 10,7        | <b>25,3</b> |
|              | 25 à 64 ans     | 21,4           | 4,7                 | 3,6              | 14,5                  | 5,8         | <b>5,9</b>  |
|              | 65 ans et plus  | 10,3           | 1,6                 | -                | -                     | 8,8         | <b>4,2</b>  |
|              | <b>Total</b>    | <b>23,3</b>    | <b>4,1</b>          | <b>3,8</b>       | <b>14,3</b>           | <b>7,4</b>  | <b>6,4</b>  |
| Femme        | Moins de 25 ans | 64,1           | 11,6                | 54,1             | 66,8                  | 40,7        | <b>50,6</b> |
|              | 25 à 64 ans     | 29,5           | 12,1                | 17,8             | 36,9                  | 9,2         | <b>20,7</b> |
|              | 65 ans et plus  | 7,6            | 5,5                 | -                | -                     | 9,7         | <b>7,6</b>  |
|              | <b>Total</b>    | <b>24,6</b>    | <b>11,2</b>         | <b>18,7</b>      | <b>38,7</b>           | <b>13,4</b> | <b>20,7</b> |
| <b>Total</b> |                 | <b>24</b>      | <b>5,9</b>          | <b>7,4</b>       | <b>34,1</b>           | <b>10</b>   | <b>11,3</b> |



# Mise à Jour de l'Indice Multidimensionnel de Pauvreté-Richesse et Étude de la Convergence des Comportements de Consommation entre Classes Socioéconomiques, Québec, 1969-2006

François Gardes (Université de Paris),  
Simon Langlois (Université Laval) et  
Sami Bibi (Université Laval).

## Résumé

Ce travail propose une mise à jour de l'Indice Multidimensionnel de Pauvreté-Richesse (IMPR) de Gardes, Gaubert et Langlois (2000) tout en proposant certaines améliorations de la façon avec laquelle cet indice peut être calculé. Pour ce faire, sept groupes socioéconomiques de ménages sont définis à l'aide de trois dimensions de bien-être : la privation, la marginalisation par rapport au groupe de référence, et le positionnement relatif dans l'échelle des revenus. Une analyse de l'évolution de l'IMPR est donc effectuée à l'aide des enquêtes de dépenses des ménages conduites par Statistique Canada de 1969 à 2006. Le papier décrit aussi l'évolution des caractéristiques des ménages pauvres selon l'IMPR en utilisant un modèle *probit* et offre une analyse de la convergence du comportement de consommations à travers les classes socioéconomiques.

**Mots clés :** Pauvreté ; Richesse, classes sociale, Québec.

**Classification JEL :** D31 ; I31 ; I32 ; I38.

Cette recherche a été financée dans le cadre d'une action concertée sur la pauvreté et l'exclusion sociale financée par le Fonds Québécois de Recherche sur la Société et la Culture et ses partenaires : le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; le ministère des Affaires municipales et des Régions; le ministère de la Santé et des Services sociaux; et la Fondation Lucie et André Chagnon. Sans engager leur responsabilité, nous remercions également François Blais, Jean-Yves Duclos, Bernard Fortin, et Guy Lacroix pour leurs commentaires et suggestions utiles.

## 1. Introduction

La détermination des populations pauvres est souvent opérée dans le but d'évaluer le nombre de pauvres dans une société et d'estimer les pertes de bien-être. Nous nous sommes attardés dans nos recherches à étudier les comportements économiques et sociologiques des populations pauvres en les comparant à ceux des autres ménages, tant en France (Cardoso et Gardes 1996) qu'au Québec (Gardes et Langlois 1996) ou au Canada (Gardes, Gaubert et Langlois 2000). Trois questions ont été abordées dans nos recherches :

1. En quoi les comportements de consommation des ménages pauvres se différencient-ils du reste de la population ?
2. Ces différences se sont-elles accentuées ou ont-elles diminué dans le temps ? et,
3. comment se comparent la France et le Québec sur ces deux questions ? Cette dernière question a été abordée dans Gardes et Langlois (2003).

La mesure du phénomène de la pauvreté pose de nombreux problèmes théoriques et méthodologiques qui trouvent même un écho dans les journaux et sur la place publique. Elle pose également des difficultés particulières pour effectuer, d'une part, des comparaisons internationales et, d'autre part, des comparaisons dans le temps. Ces difficultés sont dues à la fois du fait de la multitude des définitions et des indicateurs possibles de la pauvreté, mais également des hypothèses théoriques, souvent sous-jacentes, qui les fondent. Il est cependant possible de les contourner en explicitant la méthode appropriée qui sera utilisée. C'est dans cette perspective que nous avons construit un indice multidimensionnel de pauvreté-richesse (IMPR) qui permet d'étudier les comportements des ménages pauvres sur longue période et d'effectuer des comparaisons entre pays.

Nous avons mis à jour cet indice pour la période la plus récente (les années 2000 à 2006) mais nous avons aussi apporté une modification aux calculs faits antérieurement dans d'autres publications (citées plus haut). Ces publications ont porté sur les ménages pauvres estimés à partir des enquêtes de Statistique Canada. Nous proposons dans la présente mise à jour de travailler avec les fichiers pondérés de plusieurs enquêtes sur les dépenses des familles (EDF) et les dépenses des ménages (EDM) afin d'estimer l'évolution de l'incidence de la pauvreté au Québec selon l'indice IMPR.

Dans ce travail, nous faisons en effet l'hypothèse que les membres d'une même famille mettent en commun leurs ressources et les répartissent de façon équitable selon les besoins de chacun. Évidemment, cette hypothèse pourrait être contestable. Toutefois, l'analyse des problèmes liés à la répartition intra-ménage dépasse les objectifs de cette étude. Il est donc naturel de considérer la famille comme l'unité d'analyse dont le niveau de bien-être doit être analysé. Ce choix pose, cependant, trois problèmes importants car il s'agit de comparer le bien-être de familles de taille et de composition différente.

Le premier problème est que toutes les familles ne sont ni de taille ni de composition identiques. Si tel était le cas, le choix de la famille en tant qu'unité de mesure serait un choix approprié. En réalité, aussi bien la taille que la composition de la famille varient dans le temps et, peut-être aussi, dans l'espace (i.e., à travers les régions ou les provinces). Ainsi, si la taille de la famille diminue dans le temps, et si cette diminution est accompagnée par une baisse exactement équivalente des ressources, le bien-être de la famille par unité de consommation ne varie pas. Pour bien capter cette évolution, le niveau des ressources par tête de la famille serait un premier candidat pour appréhender son niveau de bien-être.

Le deuxième problème est que, en dehors de la différence de la composition des familles qui entraîne une différence des besoins entre les adultes et les enfants, la présence de biens publics et des économies d'échelle dans la consommation intrafamiliale fait que le revenu par tête sous-estime le niveau du bien-être individuel, même si tous les membres du ménage sont adultes. La construction d'une échelle d'équivalence est théoriquement la méthode la plus appropriée pour se déplacer du bien-être de la famille au bien-être individuel. Dans ce travail, nous adoptons les échelles d'équivalence de Statistique Canada qui attribuent un poids égal à 1 au premier membre de la famille, 0.4 à tout adulte supplémentaire âgé de 17 ans et plus, et 0.3 pour tout enfant.

Le troisième problème concerne la structure d'échantillonnage. Comme la plupart des enquêtes dans le monde, les observations des enquêtes canadiennes ne sont pas tirées de façon aléatoire. Une application simple des poids d'échantillonnage produira des résultats représentatifs pour l'ensemble des familles canadiennes (ou québécoise si on se limite aux observations en provenance du Québec). Cette façon de procéder n'est pas, toutefois, la meilleure. En effet, elle revient à attribuer le même poids aux familles pauvres composées d'une seule personne qu'aux familles pauvres composées de plusieurs personnes. Pour pallier à ce problème, et produire des résultats représentatifs à l'échelle de la population canadienne (ou québécoise), nous multiplions les

poids d'échantillonnage par la taille de la famille afin de passer d'un système de pondération où l'unité d'analyse est le ménage à un système de pondération où l'unité de mesure est l'individu.

La suite de ce travail est organisée comme suit. La section 2 rappelle les fondements de l'indice multidimensionnel de pauvreté richesse. La section 3 décrit les sources de données. La section 4 illustre l'évolution de la pauvreté multidimensionnelle en comparaison avec d'autres mesures de faible revenu utilisées par Statistique Canada. La section 5 présente un premier aperçu des caractéristiques des ménages pauvres selon le IMPR. La section 6 propose un modèle probit qui permet de saisir de façon plus efficace la corrélation entre les caractéristiques des ménages et leur statut de pauvreté. La section 7 analyse la convergence du comportement de consommation des ménages à travers les classes sociales définies par l'IMPR.

## **2. L'indice multidimensionnel de pauvreté-richesse (IMPR) : rappels**

L'indice multidimensionnel de pauvreté-richesse (IMPR) s'appuie sur une définition opératoire qui privilégie la prise en compte *en même temps* de trois dimensions différentes de la pauvreté: la non-satisfaction des besoins de base (ou privation), la marginalisation par rapport à une population de référence du ménage et l'insuffisance du revenu relativement à l'ensemble de la société. L'indice multidimensionnel tient compte ainsi du fait que la notion de pauvreté change avec la modification générale des conditions de vie: seront pauvres des ménages incapables de satisfaire leurs besoins fondamentaux, mais aussi ceux qui sont exclus d'une pleine participation à la vie en société. Il s'agit donc, comme nous l'avons déjà remarqué, d'une définition assez restreinte de la pauvreté, dans la mesure où les trois critères sont croisés pour définir les populations pauvres. On peut espérer ainsi éviter le grave problème posé par la non-concordance des divers indicateurs de pauvreté : S. Lollivier et D. Verger (1997) ont montré en effet que 2 % seulement des ménages français étaient frappés simultanément par les trois types de pauvreté qu'ils considèrent, la pauvreté monétaire, la pauvreté d'existence et la pauvreté subjective.

Notre démarche s'inscrit également dans les nouveaux développements théoriques qui rejettent l'idée de contenir la pauvreté dans l'unique dimension monétaire. A titre d'exemple, l'approche défendue par Streeten et al. (1981) ne perçoit pas l'amélioration du bien-être comme étant uniquement le résultat d'une croissance soutenue du revenu réel des ménages mais, aussi, le résultat d'une amélioration dans la satisfaction d'un ensemble de besoins fondamentaux. Dans ce contexte,

A. Sen (1985, 1992) a suggéré de mesurer le bien-être et la pauvreté *directement* en observant “les performances” (*Functionings*) et “les capacités” (*Capabilities*) des individus. Le premier terme fait appel à ce qu’un individu a réalisé avec les biens et les caractéristiques dont il dispose, i.e. à ses accomplissements. Le second terme, en revanche, indique la faculté de l’individu de choisir entre plusieurs types de “performances”. Les indices de pauvreté doivent donc mesurer le manque de “capacité de performance” pour atteindre certains *minima* acceptables tels que l’incapacité d’être bien nourris, en bonne santé et bien éduquée, etc. L’application de l’approche *directe* suggérée par A. Sen, nécessite donc l’élaboration d’un indice qui tient compte du caractère multidimensionnel du phénomène de la pauvreté dans la mesure où la pauvreté est le résultats d’un ensemble d’handicaps à la fois monétaire et non monétaire.

L’indice IMPR prend par ailleurs en compte le caractère relatif de la pauvreté. Celle-ci est d’abord relative dans le temps, ce qui exige de tenir compte de l’augmentation de la richesse moyenne dans la société : si la richesse augmente, il faut élever le seuil qui définit la pauvreté. Mais la pauvreté est aussi relative à un groupe, comme l’ont bien montré le sociologue allemand Georg Simmel (1906) dans un article souvent cité et avant lui Alexis de Tocqueville dans son *Mémoire sur le paupérisme* (1835). On est pauvre par rapport aux normes acceptées dans l’ensemble de la société à un moment donné, certes, mais également par rapport aux normes du groupe social auquel on appartient ou auquel on s’identifie. Dans le même contexte, A. Sen, il affirme que la pauvreté est une notion absolue dans l’espace des *capacités*, mais très souvent elle prend la forme d’un problème relatif dans l’espace des biens et des caractéristiques (A. Sen, 1984, p. 335).<sup>1</sup> Il importe donc de considérer ces deux aspects dans la construction de l’indice et chacun des trois critères devra donc préciser en fonction de quelle référence il sera construit.

Voici, brièvement esquissé, comment l’indice IMPR a été élaboré en tenant compte de la perspective qui vient d’être présentée.

---

<sup>1</sup> I would like to say that poverty is an absolute notion in the space of capabilities but very often it will take a relative form in the space of commodities and characteristics.

## 2-1. Trois dimensions de la pauvreté

Nous préciserons d'abord opératoirement comment les trois dimensions retenues de la pauvreté – privation, marginalisation et pauvreté monétaire – ont été mesurées.

### a) *Non satisfaction des besoins de base (privation)*

Les ménages pauvres ont, du fait du resserrement de leur budget, une proportion de dépenses de subsistance plus élevées que celles de la population en général. La part des dépenses totales consacrée à l'alimentation est un indicateur classique de subsistance et de privation. Nous proposons de définir comme pauvres selon ce premier critère *les ménages qui consacrent, pour la proportion de leur budget qui va à l'alimentation au foyer, au moins un tiers de plus que les ménages de référence* qu'on définira plus loin. Par ailleurs, seront considérés comme riches les ménages qui consacrent à se nourrir un tiers de leur budget de moins que la même population de référence. Ceci revient à supposer qu'il existe une relation de proportionnalité fixe entre les dépenses alimentaires et les autres dépenses de subsistance. Or, on sait que cette proportion dépend du niveau de vie des familles, de leur catégorie sociale et de leur position relative au sein de leur groupe de référence, de la structure démographique de la famille, de la localisation géographique... Il s'agit donc d'un indicateur assez fruste qu'il conviendrait d'analyser plus précisément. Le deuxième critère vise à corriger partiellement ces défauts.

### b) *Marginalisation*

Les seules dépenses de subsistance ne suffisent pas à définir la pauvreté dans les sociétés développées caractérisées par une extension considérable de la consommation marchande à toutes les sphères d'activités des ménages. Il faut aussi prendre en compte la non-satisfaction des besoins sociaux qui vont bien au-delà de la subsistance définie au sens strict. Du point de vue sociologique, les ménages pauvres ne sont pas seulement incapables de subvenir adéquatement à leurs besoins de base, mais ils sont aussi des ménages marginalisés ou exclus qui ne parviennent pas à combler un minimum de besoins susceptibles d'assurer une pleine participation à la vie en société (Paugam

1996, Sen 1992). Ces besoins sont maintenant très variés. Plutôt que d'identifier un panier de base dont le choix risque toujours d'être arbitraire, nous proposons de considérer comme pauvres *les ménages ayant un niveau de dépense totale par unité de consommation qui ne dépasse pas les 67% du niveau moyen du total des dépenses observées dans la population de référence et comme riches, ceux qui dépensent plus de 50% de la moyenne du groupe de référence*. La dépense moyenne par unité de consommation du groupe de référence est calculé en tenant compte de la taille et de la composition du ménage ainsi que de son poids dans l'EDM,

### **c) Insuffisance de revenus (pauvreté monétaire)**

L'insuffisance du revenu est naturellement une source importante de pauvreté. Aussi, considérer le revenu par unité de consommation comme troisième critère -- et non seulement les dépenses totales par unité -- s'avère-t-il essentiel parce que certains ménages peuvent avoir une consommation nettement inférieure à celle de leur groupe de référence, pour diverses raisons. On aurait tort de définir ces ménages comme pauvres, alors qu'en réalité ils consomment moins tout en ayant des revenus suffisants pour leur assurer éventuellement un niveau de vie décent. D'après l'insuffisance du revenu courant comme troisième critère de pauvreté, seront pauvres *les ménages qui se situent dans le quartile inférieur sur l'échelle des revenus disponibles par unité de consommation*. Ce critère se distingue des deux précédents parce qu'il situe cette fois les pauvres par rapport à toute la population dans la société. Le critère du revenu disponible par unité de consommation tient compte du caractère progressif de l'impôt sur le revenu, de l'ensemble des ressources monétaires courantes des ménages, de leur taille et de leur composition.

## **2-2. Le groupe de référence**

Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous tenons partiellement compte que la pauvreté ne peut pas être mesurée seulement de manière absolue, puisqu'elle est aussi relative au positionnement du ménage ou de l'individu dans son groupe de référence (sociologique, professionnel, familial) et dans son cycle de vie. Le ménage anticipe en effet l'évolution de son niveau de vie en fonction de son âge et des changements prévisibles de sa structure démographique. Cette anticipation influence certainement ses choix de travail et de consommation. Par ailleurs, les

chocs qu'il subit sans les avoir prévus, sont souvent endogènes au déroulement de son cycle de vie (c'est-à-dire auraient pu être prévus par un bon modélisateur), et leur effet sur les choix individuels et familiaux les rend également donc dépendant du cycle de vie.

Deux pôles de référence s'imposent. Le premier est constitué par l'ensemble de la société : nous posons que les ménages évalueront leur situation par rapport aux ressources qui sont disponibles à un moment donné dans leur société. En effet, avec la disparition de certaines frontières sociales et la diminution des coûts de transport et de communication, la société génère de nos jours un mode de vie plus unifié qu'auparavant. Le deuxième pôle fait plutôt référence à des groupes sociaux au sein de la société qui partagent un certain nombre de caractéristiques. À titre d'exemple, les jeunes se comparent aux autres jeunes plutôt qu'aux adultes d'âge mûr et les retraités évaluent leur situation par rapport à d'autres retraités.

En conséquence, les dépenses totales et la part du budget consacrée à l'alimentation par chaque ménage seront analysées par rapport à un sous-groupe de référence et non pas par rapport à l'ensemble de la population comme c'est le cas pour le revenu disponible. Le sous-groupe de référence a été spécifié à partir de trois critères: le milieu de vie, la cohorte et le niveau de scolarité. Ces trois critères de référence ont l'avantage d'être quasiment invariants dans le temps: seul le critère d'appartenance à une cohorte d'âge est totalement invariant, mais les deux autres se modifient relativement peu sur le cycle de vie de la plupart des ménages.

En résumé, seront caractérisés comme pauvres les ménages qui consacrent une partie de leur budget à la fonction d'alimentation au foyer qui est au moins d'un tiers plus élevée que celle observée dans les ménages de référence, qui dépensent moins de 67% de la moyenne observée dans leur groupe et qui se situent dans le quartile inférieur sur l'échelle de distribution des revenus disponibles par adulte équivalent, cette fois dans l'ensemble de la société. Les ménages riches seront ceux qui ont une part de leur budget consacrée à l'alimentation à domicile inférieure ou égale à 67% de celle observée dans leur groupe de référence, qui dépensent plus de 50% du total des dépenses moyennes dans leur groupe de référence et qui se situent dans le quartile supérieur de l'échelle des revenus disponibles par unité.



### 2-3. Les types de ménages (IMPR)

Pour chacune des trois dimensions de bien-être retenues, nous attribuerons la valeur de 1 à tout ménage ayant un critère définissant une situation de pauvreté et 3 le fait d'avoir un critère de richesse, le résidu étant noté 2. Les types de ménages seront déterminés par l'intersection des populations définies par ces trois dimensions. Cette procédure définit donc 27 sous-populations, qui seront regroupées en sept types différents :

1. Les ménages classés comme pauvres satisfont aux trois critères de pauvreté simultanément (notation 111).
2. Les ménages quasi-pauvres : ils ont deux critères de pauvreté (deux notes 1) et aucun critère de richesse (une note 2); comme par exemple 112 ou 211.
3. Les ménages de la classe moyenne inférieure : ils ont soit deux critères de pauvreté et un critère de richesse (exemple 311 ou 131), soit un seul critère de pauvreté mais aucun critère de richesse (exemple 212 ou 122).
4. Les ménages de la classe moyenne : ils ont une cote moyenne à travers les trois dimensions de bien-être égale à 2 (exemple 123, 222, ou 321). Ils ne peuvent donc pas avoir deux critères de richesse.
5. Les ménages de la classe moyenne supérieure : ils peuvent soit remplir deux critères de richesse et un critère de pauvreté (exemple 331 ou 313) soit satisfaire un seul critère de richesse mais ils n'ont aucun critère de pauvreté (exemple 223 ou 232).
6. Les ménages quasi-riches : ils ont deux critères de richesse (deux notes 3) et aucun critère de pauvreté (une note 2), comme par exemple 332 ou 323.
7. Les ménages classés comme riches satisfont aux trois critères de richesse simultanément (notation 333).

Aucun des indicateurs classiques ne permet un comptage robuste du nombre de pauvres. L'indice IMPR ne vise pas prioritairement à estimer un taux de pauvreté, mais plutôt à obtenir une définition objective et opératoire de sous-populations sur lesquelles on pourra entreprendre des analyses microsociologiques des phénomènes de pauvreté et de richesse et sur lesquelles on pourra aussi effectuer des analyses fiables d'évolutions temporelles. Cet indice multidimensionnel permet de mesurer le degré d'appartenance des ménages à une classe socioéconomique, mais il ne définit

pas directement un seuil de pauvreté en termes de revenu. Par ailleurs, l'intérêt de cet indice est de permettre d'effectuer des analyses longitudinales de sous-populations distinguées selon plusieurs critères et définis de la même manière dans des enquêtes répétées.

L'état de pauvreté s'inscrit sur un continuum et n'est pas un état discret au sens où un dollar supplémentaire ferait sortir tout à coup le ménage de la situation de pauvreté. L'indice IMPR a l'avantage de tenir compte de cette situation sur un continuum en distinguant les ménages pauvres selon les trois différents critères identifiées plus haut – privation, marginalisation et faiblesse du revenu – et ceux qui le sont selon deux sur trois. Nous avons qualifié ces derniers de quasi-pauvres, faute d'un meilleur terme. Il faut aussi rappeler que notre indice ne vise pas le comptage des pauvres, mais plutôt à identifier des ménages ayant des comportements de pauvreté, ce qui est différent. En distinguant ainsi deux grands types de comportements de pauvreté, nous tenons compte du fait que la pauvreté n'est pas homogène.

### **3. Sources des données**

Les données qui seront analysées proviennent des *Enquêtes sur les Dépenses des Familles* (EDF) de Statistique Canada administrées en 1969, 1978, 1982, 1986 et 1992. L'analyse portera sur l'échantillon québécois seulement.

L'année 1978 pose des problèmes techniques (certaines variables pour construire l'indice IMPR sont absentes) mais nous l'incluons quand même dans l'analyse de la convergence des comportements de consommation puisque notre objectif est d'analyser plus loin les comportements de consommation des ménages pauvres et non pas d'estimer les proportions de pauvres avec cette mesure.

Nous utilisons aussi les Enquêtes sur les Dépenses de Ménages (EDM) qui ont pris la relève sur les EDF à partir de 1996. Nous utilisons donc les enquêtes de 1996, 2004, 2005, et 2006). Les EDM de 1997 à 1999 n'ont pas été utilisées car elles n'incorporent pas le niveau d'éducation du chef du ménage. Dans la mesure où il s'agit d'une variable clé dans la définition des groupes de référence, il n'était pas possible de construire de façon satisfaisante l'indice IMPR pour ces années.

## **4. Illustration empirique**

Il est certes important de décrire l'évolution de l'IMPR à travers le temps mais il est tout aussi important de vérifier dans quelle l'évolution de la pauvreté telle que mesurée l'IMPR converge ou diverge de l'évolution illustrée à partir d'autres définitions utilisées par Statistique Canada telles que la Mesure de Faible Revenu (MFR) ou le Seuil de Faible Revenu (SFR).

### **4-1 Évolution de l'indice IMPR, 1969 à 2006**

De 5 % à 8,5% des ménages sont classés comme pauvres d'après l'indice IMPR au Québec entre 1969 et 2006 (tableau 1). La proportion de ménages quasi pauvres (deux critères de pauvreté sur trois) est plus élevée, autour de 10 %. Nous distinguerons dans nos analyses les deux groupements de ménages, mais on voudra peut-être les additionner afin de voir quelle est la proportion de ménages qui ont au moins deux attributs de la pauvreté, ce qui donne des proportions variant entre 15,5 % et 19,4 % (tableau 2).



|      | IMPR    |               |       | SFR  | MFR  |
|------|---------|---------------|-------|------|------|
|      | Pauvres | Quasi-pauvres | Total |      |      |
| 1969 | 7,5     | 10,3          | 17,8  | 17,1 | 6,8  |
| 1978 | 4,9     | 10,6          | 15,5  | 9,7  | 6,7  |
| 1982 | 5,7     | 11,4          | 17,1  | 8,8  | 6,1  |
| 1986 | 8,5     | 10,9          | 19,4  | 9,6  | 10,3 |
| 1992 | 7,3     | 10,9          | 18,2  | 9,6  | 7,8  |
| 1996 | 5,7     | 11,4          | 17,1  | 10,2 | 7,1  |
| 2004 | 5,8     | 10,5          | 16,3  | 6,9  | 7,2  |
| 2006 | 6,1     | 10,1          | 16,2  | 5,6  | 8,0  |

## 4.2 Comparaisons entre l'IMPR et d'autres indices

Nous proposons de valider la mesure IMPR en la mettant en comparaison avec d'autres indices connus pour mesurer la pauvreté, l'inégalité et la répartition du revenu (indice de polarisation). Cela permettra de mieux cerner les propriétés de notre indice multidimensionnel, mais aussi de mieux évaluer la portée des indices SFR et MFR.

### *Comparaisons avec le SFR de Statistique Canada et avec le MFR*

Nous avons d'abord comparé l'indice IMPR avec les deux mesures les plus connues de la pauvreté et de la faiblesse du revenu utilisées au Québec et au Canada : le Seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada et le MFR (mesure basée sur la médiane). Nous rappelons que l'estimation de la valeur du SFR est basée sur le revenu des ménages dont la part budgétaire consacrée aux biens *essentiels* (nourriture, vêtement, et logement) est égale à la moyenne canadienne plus 20 points de pourcentage. Le MFR est par contre un seuil relatif fixé à 50% du revenu familial médian calculé sur une base pancanadienne.

Le tableau 2 donne la distribution des ménages pauvres selon l'indice IMPR et selon ces deux mesures. Les mesures SFR et MFR sont calculées pour l'ensemble des ménages québécois en utilisant l'échelle d'équivalence de Statistique Canada. Le SFR (base 1992) a beaucoup varié dans le temps (à la baisse) et il est en régression dans les années 2000. Le MFR a changé de

manière moins marquée. Les proportions de l'indice IMPR changent de manière moins marquée dans le temps que d'autres indices de pauvreté et de faiblesse du revenu à cause de son caractère relatif, puisque le but visé est l'étude des comportements et non l'estimation du nombre des pauvres, rappelons-le.

Nous avons croisé l'indice IMPR avec le SFR et le MFR (tableaux 3 et 4) en calculant les proportions dans les deux sens afin de répondre à deux questions différentes : les ménages à faibles revenus selon le SFR et le MFR ont-ils des comportements de pauvres (tableau 3) ? et comment les ménages pauvres et quasi-pauvres selon IMPR se classent-ils en termes de faiblesses du revenu mesurés par le SFR et le MFR (tableau 4) ?

Tout d'abord, une partie non négligeable des ménages classés comme étant à faibles revenus par le SFR de Statistique Canada (deux premières colonnes du tableau 3) n'ont pas de comportements de pauvreté selon notre indice, quelle que soit l'année. Cela confirme une critique souvent faite de cette mesure à l'effet qu'elle ne caractérise pas de manière spécifique la pauvreté. Deuxième observation à tirer du tableau 3, le MFR (seul ou conjointement avec le SFR) caractérise mieux les situations de pauvreté, puisque la majorité des ménages qu'il identifie comme étant pauvres (selon la médiane, on le rappellera) ont aussi des comportements de pauvreté selon notre indice. C'est cependant moins le cas en 2006. Cet état de chose donne à penser que la dimension monétaire de la pauvreté prise en compte par la mesure basée sur la médiane (MFR) laisserait échapper des dimensions importantes à la source des comportements de pauvreté qui apparaissent dans les années 2000.

Les ménages pauvres et quasi-pauvres selon l'indice IMPR se distinguent bien les uns et les autres lorsqu'on examine comment ils se classent selon les deux mesures SFR et MFR (tableau 4). Les ménages pauvres sont plus souvent à faible revenu que les ménages quasi-pauvres, ce qui confirme l'intérêt de les distinguer.

On notera que la relation entre les mesures considérées diminue dans les années 1990 et 2000. Ce résultat donne à penser que les comportements de pauvreté et les caractéristiques des ménages pauvres changent dans le temps. Les ménages qui ont des comportements de pauvres ne sont plus classés comme étant à faibles revenus en aussi fortes proportions, et les ménages à faibles revenus selon les mesures classiques n'ont pas systématiquement des comportements de pauvreté. Ce résultat important exigera d'être exploré plus avant, en faisant appel à des

méthodes plus appropriées pour le saisir. Nous proposons de notre côté des pistes dans les pages qui suivent.

| <b>Tableau 3</b>  |               |         |          |          |             |       |
|---|---------------|---------|----------|----------|-------------|-------|
| <b>Indices de faiblesse de revenu et de pauvreté SFR et MFR selon l'indice IMPR</b> |               |         |          |          |             |       |
| <b>(mesures de la pauvreté seulement), Québec, 1969-2006</b>                        |               |         |          |          |             |       |
|   |               | SFR+MFR | SFR seul | MFR seul | Non pauvres | Total |
| 1969  | Pauvres       | 57,1    | 28,5     | 2,6      | 11,9        | 100   |
|   | Quasi-pauvres | 17,3    | 41,4     | 3,1      | 38,2        | 100   |
| 1982  | Pauvres       | 47,8    | 15,0     | 5,6      | 31,6        | 100   |
|   | Quasi-pauvres | 19,1    | 12,8     | 2,0      | 66,2        | 100   |
| 1986  | Pauvres       | 44,1    | 5,1      | 15,9     | 34,9        | 100   |
|   | Quasi-pauvres | 28,0    | 6,0      | 8,5      | 57,6        | 100   |
| 1992  | Pauvres       | 47,2    | 14,0     | 6,4      | 32,4        | 100   |
|   | Quasi-pauvres | 26,7    | 8,9      | 3,3      | 61,1        | 100   |
| 1996  | Pauvres       | 43,4    | 12,2     | 3,4      | 41,0        | 100   |
|   | Quasi-pauvres | 27,8    | 14,0     | 2,2      | 56,0        | 100   |
| 2006  | Pauvres       | 39,1    | 0,3      | 19,5     | 41,1        | 100   |
|   | Quasi-pauvres | 16,8    | 1,0      | 9,5      | 72,8        | 100   |

| <b>Tableau 4</b>  |               |         |          |          |             |       |
|---|---------------|---------|----------|----------|-------------|-------|
| <b>Indices de faiblesse de revenu et de pauvreté SFR et MFR selon l'indice IMPR</b> |               |         |          |          |             |       |
| <b>(mesures de la pauvreté seulement), Québec, 1969-2006</b>                        |               |         |          |          |             |       |
|   |               | SFR+MFR | SFR seul | MFR seul | Non pauvres | Total |
| 1969  | Pauvres       | 68,6    | 19,7     | 37,3     | 1,0         | 7,5   |
|   | Quasi-pauvres | 28,3    | 39,1     | 62,7     | 4,8         | 10,3  |
|   | Autres        | 2,1     | 41,3     | 0,0      | 94,2        | 82,2  |
| 1982  | Pauvres       | 49,5    | 26,0     | 52,5     | 2,0         | 5,7   |
|   | Quasi-pauvres | 39,4    | 44,1     | 36,1     | 8,3         | 11,4  |
|   | Autres        | 11,2    | 29,6     | 9,8      | 89,7        | 82,9  |
| 1986  | Pauvres       | 48,2    | 23,6     | 53,4     | 3,4         | 8,5   |
|   | Quasi-pauvres | 39,3    | 35,7     | 36,8     | 7,2         | 10,9  |
|   | Autres        | 12,6    | 40,7     | 9,9      | 89,5        | 80,6  |
| 1992  | Pauvres       | 50,0    | 36,2     | 51,6     | 2,6         | 7,3   |
|   | Quasi-pauvres | 42,5    | 34,8     | 39,6     | 7,4         | 10,9  |
|   | Autres        | 7,5     | 28,7     | 8,8      | 90,0        | 81,9  |
| 1996  | Pauvres       | 37,1    | 19,4     | 40,4     | 2,6         | 5,7   |
|   | Quasi-pauvres | 48,0    | 45,1     | 53,2     | 7,2         | 11,4  |
|   | Autres        | 14,8    | 35,5     | 6,4      | 90,2        | 82,9  |
| 2006  | Pauvres       | 43,5    | 11,1     | 46,3     | 2,7         | 6,1   |
|   | Quasi-pauvres | 31,2    | 55,6     | 37,6     | 8,0         | 10,1  |
|   | Pauvres       | 3,7     | 33,3     | 16,1     | 89,3        | 83,8  |



### ***IMPR et indice de polarisation***

L'indice multidimensionnel que nous proposons corrèle bien avec les mesures de distribution du revenu disponible par adulte équivalent autour de la médiane, ce qui est une autre manière de le valider. Nous avons retenu sept points de coupures différents souvent considérés dans la littérature scientifique (tableau 5 à 8). Les trois premiers caractérisent les situations de faibles revenus (parts des ménages recevant moins de 40 % de la médiane, entre 40 % et 60 % et entre 60 % et 75 %). Les deux points de coupure suivant délimitent les classes moyennes (part des ménages recevant entre 0,70 % et 1,25 de la médiane et entre 1,25 et 1,75). Enfin, nous retenons la proportion des ménages situés nettement au dessus de la médiane (entre 1,5 et 1,8 et au-delà de 1,8). Cette approche est identifiée dans la littérature scientifique comme une façon simple de caractériser le phénomène de la polarisation.

En 1969, une très faible proportion de ménages classés dans la classe moyenne d'après les revenus avait des comportements de pauvres et de quasi-pauvres selon l'indice IMPR (tableau 5). De même, la grande majorité des ménages pauvres et quasi-pauvres disposaient de revenus inférieurs par comparaison avec la médiane. On notera aussi pour cette année-là une forte corrélation entre les comportements des classes pauvres, des classes moyennes et des classes riches d'un côté, et les classes de revenus définies par les mesures autour de la médiane, de l'autre.

La situation a changé de manière très nette dans les dix dernières années, comme l'indique les tableaux pour les années 1996 (tableau 7) et l'année 2006 (tableau 8). Cette fois, davantage de ménages de classes moyennes ont des comportements de ménages pauvres (définis par l'IMPR), et une part plus élevée de ménages ayant des comportements de pauvres se situe dans la classe moyenne. On observera aussi qu'une part plus élevée de ménages disposant des revenus les plus faibles (les plus éloignés de la médiane) ont par ailleurs des comportements de consommation qui les associent à la classe moyenne (1<sup>ère</sup> colonne des tableaux 7 et 8).

**Tableau 5 : Distribution des ménages classés dans l'indice IMPR selon diverses proportions de revenus autour de la médiane (indicateurs de polarisation), Québec, 1969**

|                    | Proportion de la médiane |             |             |             |             |            |            |            | Total        |
|--------------------|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|--------------|
|                    | < 0,4                    | < 0,6       | < 0,75      | < 1,25      | < 1,5       | < 1,8      | > 1,8      |            |              |
| <b>IMPR</b>        |                          |             |             |             |             |            |            |            | <b>Total</b> |
| P                  | 78,3                     | 44,2        | 7,0         | 0,1         | 0,0         | 0,0        | 0,0        | 0,0        | <b>7,5</b>   |
| QP                 | 17,6                     | 48,9        | 25,6        | 2,9         | 0,1         | 0,0        | 0,0        | 0,0        | <b>10,3</b>  |
| CMI                | 4,1                      | 6,3         | 46,9        | 16,1        | 3,1         | 0,6        | 0,0        | 0,0        | <b>14,3</b>  |
| CM                 | 0,0                      | 0,6         | 19,3        | 59,4        | 29,9        | 7,7        | 1,2        | 0,0        | <b>33,4</b>  |
| CMS                | 0,0                      | 0,0         | 1,2         | 19,2        | 48,5        | 37,4       | 22,7       | 0,0        | <b>20,0</b>  |
| QR                 | 0,0                      | 0,0         | 0,0         | 2,3         | 16,3        | 36,3       | 25,8       | 0,0        | <b>8,5</b>   |
| R                  | 0,0                      | 0,0         | 0,0         | 0,0         | 2,1         | 18,0       | 50,3       | 0,0        | <b>6,0</b>   |
| <b>Total</b>       | <b>100</b>               | <b>100</b>  | <b>100</b>  | <b>100</b>  | <b>100</b>  | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b>   |
| P                  | 23,0                     | 64,4        | 11,9        | 0,8         | 0,0         | 0,0        | 0,0        | 0,0        | <b>100</b>   |
| QP                 | 3,9                      | 52,2        | 31,5        | 12,4        | 0,1         | 0,0        | 0,0        | 0,0        | <b>100</b>   |
| CMI                | 0,6                      | 4,8         | 41,6        | 49,9        | 2,8         | 0,3        | 0,0        | 0,0        | <b>100</b>   |
| CM                 | 0,0                      | 0,2         | 7,3         | 78,8        | 11,4        | 2,1        | 0,3        | 0,0        | <b>100</b>   |
| CMS                | 0,0                      | 0,0         | 0,7         | 42,5        | 30,8        | 16,7       | 9,4        | 0,0        | <b>100</b>   |
| QR                 | 0,0                      | 0,0         | 0,0         | 12,0        | 24,5        | 38,3       | 25,2       | 0,0        | <b>100</b>   |
| R                  | 0,0                      | 0,0         | 0,0         | 0,0         | 4,5         | 26,6       | 69,0       | 0,0        | <b>100</b>   |
| <b>Grand total</b> | <b>2,2</b>               | <b>11,0</b> | <b>12,6</b> | <b>44,3</b> | <b>12,7</b> | <b>8,9</b> | <b>8,3</b> | <b>100</b> | <b>100</b>   |

**Tableau 6 : Distribution des ménages classés dans l'indice IMPRR selon diverses proportions de revenus autour de la médiane (indicateurs de polarisation), Québec, 1986**

|              | Proportion de la médiane |             |             |             |             |             |            |            | Total        |
|--------------|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|--------------|
|              | < 0,4                    | < 0,6       | < 0,75      | < 1,25      | < 1,5       | < 1,8       | > 1,8      |            |              |
| <b>IMPRR</b> |                          |             |             |             |             |             |            |            | <b>Total</b> |
| P            | 56,9                     | 38,6        | 8,2         | 0,3         | 0,0         | 0,0         | 0,0        | 0,0        | <b>8,5</b>   |
| QP           | 37,8                     | 37,7        | 26,1        | 2,8         | 0,3         | 0,0         | 0,0        | 0,0        | <b>10,9</b>  |
| CMI          | 5,3                      | 16,8        | 34,0        | 17,5        | 2,2         | 1,6         | 0,9        | 0,9        | <b>13,8</b>  |
| CM           | 0,0                      | 6,4         | 28,4        | 51,7        | 26,0        | 17,2        | 2,2        | 2,2        | <b>29,5</b>  |
| CMS          | 0,0                      | 0,5         | 3,3         | 23,9        | 48,2        | 34,9        | 19,1       | 19,1       | <b>21,5</b>  |
| QR           | 0,0                      | 0,0         | 0,0         | 3,8         | 18,6        | 35,4        | 28,1       | 28,1       | <b>10,0</b>  |
| R            | 0,0                      | 0,0         | 0,0         | 0,1         | 4,8         | 10,8        | 49,8       | 49,8       | <b>5,9</b>   |
| <b>Total</b> | <b>100</b>               | <b>100</b>  | <b>100</b>  | <b>100</b>  | <b>100</b>  | <b>100</b>  | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b>   |
| P            | 17,5                     | 69,8        | 11,3        | 1,4         | 0,0         | 0,0         | 0,0        | 0,0        | <b>100</b>   |
| QP           | 9,1                      | 53,0        | 28,0        | 9,6         | 0,4         | 0,0         | 0,0        | 0,0        | <b>100</b>   |
| CMI          | 1,0                      | 18,7        | 28,8        | 47,6        | 2,3         | 1,1         | 0,5        | 0,5        | <b>100</b>   |
| CM           | 0,0                      | 3,3         | 11,3        | 66,2        | 12,6        | 5,9         | 0,6        | 0,6        | <b>100</b>   |
| CMS          | 0,0                      | 0,3         | 1,8         | 42,0        | 32,2        | 16,5        | 7,2        | 7,2        | <b>100</b>   |
| QR           | 0,0                      | 0,0         | 0,0         | 14,3        | 26,8        | 36,1        | 22,8       | 22,8       | <b>100</b>   |
| R            | 0,0                      | 0,0         | 0,0         | 0,4         | 11,8        | 18,8        | 69,0       | 69,0       | <b>100</b>   |
| <b>Total</b> | <b>2,6</b>               | <b>15,4</b> | <b>11,7</b> | <b>37,7</b> | <b>14,3</b> | <b>10,2</b> | <b>8,6</b> | <b>100</b> | <b>100</b>   |

**Tableau 7 : Distribution des ménages classés dans l'indice IMPR selon diverses proportions de revenus autour de la médiane (indicateurs de polarisation), Québec, 1996**

|              | Proportion de la médiane |             |             |             |             |            |            |            | Total       |
|--------------|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|-------------|
|              | < 0,4                    | < 0,6       | < 0,75      | < 1,25      | < 1,5       | < 1,8      | > 1,8      |            |             |
| <b>IMPR</b>  |                          |             |             |             |             |            |            |            |             |
| P            | 31,7                     | 29,4        | 13,4        | 0,3         | 0,0         | 0,0        | 0,0        | 0,0        | <b>5,7</b>  |
| QP           | 48,0                     | 45,9        | 27,3        | 4,5         | 0,0         | 0,0        | 0,0        | 0,0        | <b>11,4</b> |
| CMI          | 17,8                     | 21,5        | 37,5        | 18,5        | 4,0         | 0,0        | 0,0        | 0,0        | <b>16,2</b> |
| CM           | 2,5                      | 2,7         | 18,0        | 54,8        | 27,0        | 7,5        | 5,9        |            | <b>31,7</b> |
| CMS          | 0,0                      | 0,5         | 3,7         | 19,4        | 41,4        | 40,2       | 19,5       |            | <b>19,4</b> |
| QR           | 0,0                      | 0,0         | 0,0         | 2,6         | 24,3        | 38,6       | 34,7       |            | <b>10,5</b> |
| R            | 0,0                      | 0,0         | 0,0         | 0,0         | 3,3         | 14,0       | 39,9       |            | <b>5,1</b>  |
| <b>Total</b> | <b>100</b>               | <b>100</b>  | <b>100</b>  | <b>100</b>  | <b>100</b>  | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b>  |
|              |                          |             |             |             |             |            |            |            |             |
| P            | 11,2                     | 57,0        | 29,4        | 2,4         | 0,0         | 0,0        | 0,0        | 0,0        | <b>100</b>  |
| QP           | 8,5                      | 44,2        | 29,7        | 17,7        | 0,0         | 0,0        | 0,0        | 0,0        | <b>100</b>  |
| CMI          | 2,2                      | 14,6        | 28,8        | 51,4        | 3,0         | 0,0        | 0,0        | 0,0        | <b>100</b>  |
| CM           | 0,2                      | 1,0         | 7,1         | 77,7        | 10,5        | 2,0        | 1,6        |            | <b>100</b>  |
| CMS          | 0,0                      | 0,3         | 2,4         | 44,9        | 26,2        | 17,4       | 8,9        |            | <b>100</b>  |
| QR           | 0,0                      | 0,0         | 0,0         | 11,2        | 28,5        | 31,1       | 29,2       |            | <b>100</b>  |
| R            | 0,0                      | 0,0         | 0,0         | 0,0         | 8,0         | 23,0       | 68,9       |            | <b>100</b>  |
| <b>Total</b> | <b>2,0</b>               | <b>11,0</b> | <b>12,4</b> | <b>45,0</b> | <b>12,3</b> | <b>8,4</b> | <b>8,8</b> | <b>100</b> | <b>100</b>  |

**Tableau 8 : Distribution des ménages classés dans l'indice IMPR selon diverses proportions de revenus autour de la médiane (indicateurs de polarisation), Québec, 2006**

|              | Proportion de la médiane |             |             |             |             |            |            |            | Total        |
|--------------|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|--------------|
|              | < 0,4                    | < 0,6       | < 0,75      | < 1,25      | < 1,5       | < 1,8      | > 1,8      |            |              |
| <b>IMPR</b>  |                          |             |             |             |             |            |            |            | <b>Total</b> |
| P            | 39,2                     | 31,8        | 9,6         | 0,3         | 0,0         | 0,0        | 0,0        | 0,0        | <b>6,1</b>   |
| QP           | 35,8                     | 35,7        | 28,3        | 3,6         | 0,2         | 0,0        | 0,0        | 0,0        | <b>10,1</b>  |
| CMI          | 24,9                     | 20,4        | 36,0        | 19,1        | 6,6         | 1,3        | 1,0        | 1,0        | <b>16,7</b>  |
| CM           | 0,0                      | 11,7        | 21,6        | 49,5        | 22,6        | 21,8       | 1,7        | 1,7        | <b>30,3</b>  |
| CMS          | 0,0                      | 0,4         | 4,5         | 23,8        | 53,1        | 33,7       | 26,2       | 26,2       | <b>23,1</b>  |
| QR           | 0,0                      | 0,0         | 0,0         | 3,5         | 17,0        | 30,4       | 31,0       | 31,0       | <b>9,1</b>   |
| R            | 0,0                      | 0,0         | 0,0         | 0,1         | 0,6         | 12,8       | 40,4       | 40,4       | <b>4,7</b>   |
| <b>Total</b> | <b>100</b>               | <b>100</b>  | <b>100</b>  | <b>100</b>  | <b>100</b>  | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>100</b>   |
| P            | 19,0                     | 59,7        | 19,0        | 2,3         | 0,0         | 0,0        | 0,0        | 0,0        | <b>100</b>   |
| QP           | 10,4                     | 40,3        | 33,7        | 15,3        | 0,2         | 0,0        | 0,0        | 0,0        | <b>100</b>   |
| CMI          | 4,4                      | 13,9        | 26,0        | 49,4        | 5,2         | 0,7        | 0,5        | 0,5        | <b>100</b>   |
| CM           | 0,0                      | 4,4         | 8,6         | 70,4        | 9,8         | 6,5        | 0,5        | 0,5        | <b>100</b>   |
| CMS          | 0,0                      | 0,2         | 2,4         | 44,5        | 30,2        | 13,2       | 9,5        | 9,5        | <b>100</b>   |
| QR           | 0,0                      | 0,0         | 0,0         | 16,8        | 24,4        | 30,3       | 28,6       | 28,6       | <b>100</b>   |
| R            | 0,0                      | 0,0         | 0,0         | 0,6         | 1,7         | 24,9       | 72,8       | 72,8       | <b>100</b>   |
| <b>Total</b> | <b>2,9</b>               | <b>11,4</b> | <b>12,1</b> | <b>43,0</b> | <b>13,1</b> | <b>9,1</b> | <b>8,4</b> | <b>100</b> | <b>100</b>   |

## **5. Caractéristiques des ménages pauvres et quasi-pauvres selon IMPR**

### **5-1. Caractéristiques des ménages**

Les caractéristiques des ménages pauvres ont changé de manière importante en quarante ans, de même que leurs modes de vie (tableau 9). Nous avons retenu deux caractéristiques personnelles – l'âge et la scolarité – et quatre attributs décrivant le mode de vie : le milieu de vie rural ou urbain, la propriété du logement, le type de ménages (personnes vivant seules, couple, couples avec enfants et familles monoparentales) et la taille du ménage.

En 1969, la personne de référence d'un ménage pauvre était peu scolarisée, alors qu'elle l'est de plus en plus à mesure qu'on avance dans le siècle, ce qui est en phase avec la hausse de la scolarisation de la population québécoise. La part des jeunes ménages était plus élevée chez les pauvres dans les années 1980, reflétant la détérioration de leurs conditions socioéconomiques dans cette décennie, marquée par un taux de chômage élevé chez les moins de 35 ans. On compte aussi de moins en moins de ménages ayant un chef âgé au cours de la même période, des années 1960 aux années 1980, notamment à cause de la bonification des programmes de sécurité du revenu à l'intention des retraités et des personnes âgées de 65 ans et plus. Cette tendance s'est inversée par la suite dans les années 1990 et 2000, avec la décroissance de la proportion des jeunes ménages chez les pauvres et la reprise à la hausse de la part des ménages plus âgés. Les conditions de vie des jeunes ménages se sont fortement améliorées depuis les années 1980 et leur poids dans la population totale a régressé, ce qui a contribué à leur déclin dans le contingent des ménages pauvres. La hausse du poids des personnes plus âgées dans le contingent des ménages pauvres est de son côté sans doute attribuable à la hausse du mode de vie en solitaire, comme on le verra plus loin, de même qu'à la hausse de la pauvreté chez les hommes âgés entre 55 et 64 ans, touchés par la désindustrialisation et le chômage dans les années 1990 et 2000.

Les modes de vie des ménages pauvres ont changé de manière marquée. Tout d'abord, la part des ménages pauvres vivant en milieu rural a chuté et les pauvres vivent en majorité dans les grandes villes dans les années 2000. Cette mutation reflète les traits du Québec qui s'est fortement urbanisé. Ils y sont aussi plus souvent locataires (80 % en 2006, contre 62 % en 1969). Autre changement majeur : la moitié des ménages pauvres est formée de personnes

vivant seules, alors que cette proportion ne représentait que le quart de la population à la fin des années 1960.

Nous avons croisé le type de ménage et l'âge de la personne de référence avec la typologie de la pauvreté en ne retenant que trois types de comportements en variable dépendante : pauvres, quasi-pauvres et non pauvres (tableau 11).

Globalement, les personnes seules et les familles monoparentales connaissent des taux de pauvreté plus élevés que les couples, avec ou sans enfant. La situation des familles monoparentales s'est cependant améliorée dans les années 1990 et 2000 (baisse de la pauvreté), un phénomène connu. La proportion de ménages pauvres est aussi en diminution chez les couples avec enfant dans les mêmes années. Mais le fait de prendre en compte l'âge de la personne de la personne de référence en même temps que le type de ménage fait cependant apparaître des évolutions différenciées d'un type de ménage à l'autre.

Les personnes seules les plus âgées connaissent davantage la pauvreté en début de période (1969). Cependant, les personnes vivant seules mais non encore à l'âge de la retraite (entre 55 et 64 ans dans notre tableau) n'ont pas bénéficié de ces mesures et c'est sans doute dans cette tranche d'âge que la pauvreté reste élevée. On observe le même phénomène chez les couples sans enfant et âgés de 55 ans et plus. La pauvreté y est plus marquée que dans les autres groupes d'âge.

## **5-2. Revenus et dépenses des ménages pauvres**

Les revenus nets des ménages pauvres, exprimés en dollars constants de 2006, n'ont pas augmenté depuis dix ans, mais ce n'est pas le cas pour les revenus nets par u.c. (tableau 11 et graphiques 1 et 2). Comme nous avons défini la pauvreté en bonne partie à partir des comportements de consommation (deux composantes sur trois de notre indice IMPR), nous accorderons plus d'attention à l'évolution des dépenses moyennes par unité de consommation (par u.c.). Comme le montrent le graphique 3, les dépenses par u.c. en dollars constants de 2006 sont en constante progression sur toute la période étudiée (1969 à 2006). Il faut souligner que la réduction de la taille des ménages – et en particulier de la taille des ménages pauvres – explique en partie ce résultat.

**Tableau 9**  
**Caractéristiques des ménages pauvres (IMPR), Québec, 1969-2006**

| Caractéristiques   | 1969 |      | 1982 |      | 1986 |      | 1992 |      | 1996 |      | 2006 |      |      |      |      |      |      |      |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
|  | P    | QP   | P    | QP   | P    | QP   | P    | QP   | P    | QP   | P    | QP   |      |      |      |      |      |      |
| Moins de 34 ans<br>35-54 ans<br>55 ans et plus                                     | 17,2 | 18,3 | 28,4 | 26,7 | 30,0 | 33,0 | 31,7 | 25,7 | 30,0 | 19,3 | 17,0 | 23,1 | 15,8 | 18,6 | 19,8 | 22,0 | 18,2 | 20,3 |
|  | 42,1 | 38,0 | 43,3 | 33,8 | 30,3 | 38,2 | 38,4 | 30,5 | 40,1 | 48,0 | 35,8 | 46,4 | 45,4 | 38,4 | 42,8 | 37,5 | 31,3 | 43,1 |
|  | 40,8 | 43,7 | 28,3 | 39,4 | 39,7 | 28,8 | 29,8 | 43,9 | 29,9 | 32,7 | 47,1 | 30,4 | 38,8 | 43,1 | 37,4 | 40,6 | 50,5 | 36,6 |
| Primaire   | 60,5 | 64,7 |      | 38,8 | 45,5 |      | 33,0 | 45,7 |      | 30,5 | 37,4 |      |      |      |      | 32,7 | 31,7 |      |
| Secondaire   | 33,3 | 28,8 |      | 45,1 | 33,4 |      | 45,2 | 36,7 |      | 46,5 | 40,6 |      |      |      |      | 32,3 | 27,5 |      |
| Post secondaire  | 6,2  | 6,5  |      | 16,1 | 21,1 |      | 21,8 | 17,6 |      | 27,0 | 22,0 |      |      |      |      | 35,0 | 40,8 |      |
| Personnes seules<br>Couples sans enfants<br>Couples avec enfants<br>Monoparentales | 24,8 | 23,1 | 10,4 | 39,2 | 26,3 | 19,2 | 27,0 | 39,3 | 22,6 | 31,3 | 40,0 | 21,0 | 34,6 | 37,9 | 24,4 | 49,1 | 41,7 | 30,2 |
|  | 10,1 | 12,6 | 17,7 | 12,0 | 14,8 | 21,2 | 12,9 | 15,0 | 22,5 | 19,1 | 14,8 | 25,7 | 11,5 | 21,9 | 26,7 | 16,9 | 22,6 | 27,6 |
|  | 49,0 | 56,4 | 67,9 | 32,8 | 45,9 | 53,9 | 42,7 | 29,5 | 49,9 | 32,6 | 32,9 | 46,5 | 33,1 | 23,7 | 42,9 | 21,4 | 22,7 | 36,7 |
|  | 16,1 | 7,9  | 4,1  | 16,0 | 13,1 | 5,6  | 17,4 | 16,3 | 5,1  | 17,0 | 12,2 | 6,0  | 20,8 | 16,5 | 6,0  | 12,7 | 13,0 | 5,6  |
| Propriétaires  | 38,1 | 41,2 | 47,7 | 25,6 | 40,1 | 57,4 | 34,0 | 27,2 | 58,1 | 37,4 | 36,8 | 61,8 | 25,2 | 31,7 | 62,8 | 20,0 | 30,5 | 64,3 |
| Locataires   | 61,9 | 58,8 | 52,3 | 74,4 | 59,9 | 42,6 | 66,0 | 72,8 | 41,9 | 62,6 | 63,2 | 38,2 | 74,8 | 68,3 | 37,2 | 80,0 | 69,5 | 35,7 |
| Rural  | 36,7 | 28,2 | 13,8 | 23,2 | 22,7 | 16,9 | 26,5 | 16,8 | 16,5 | 25,0 | 14,4 | 13,4 | 19,6 | 14,9 | 10,3 | 17,7 | 12,6 | 13,4 |
| Petites villes   | 13,8 | 21,7 | 19,2 | 23,6 | 18,8 | 19,7 | 14,6 | 20,2 | 17,0 | 17,8 | 16,2 | 16,5 | 8,0  | 8,5  | 9,2  | 18,4 | 19,5 | 16,8 |
| Grandes villes   | 49,5 | 50,1 | 67,0 | 53,2 | 58,5 | 63,4 | 58,9 | 63,1 | 66,5 | 57,2 | 69,4 | 70,1 | 72,4 | 76,6 | 80,5 | 63,9 | 67,9 | 69,8 |
| Taille   | 4,0  | 4,0  |      | 2,0  | 3,0  |      | 2,7  | 2,4  |      | 2,5  | 2,3  |      |      |      |      | 2,0  | 2,0  |      |



**Tableau 10**  
**Proportion des ménages pauvres et quasi-pauvres (IMPR) selon le style de ménage**  
**et l'âge de la personne de référence selon l'année, Québec, 1969-2006**

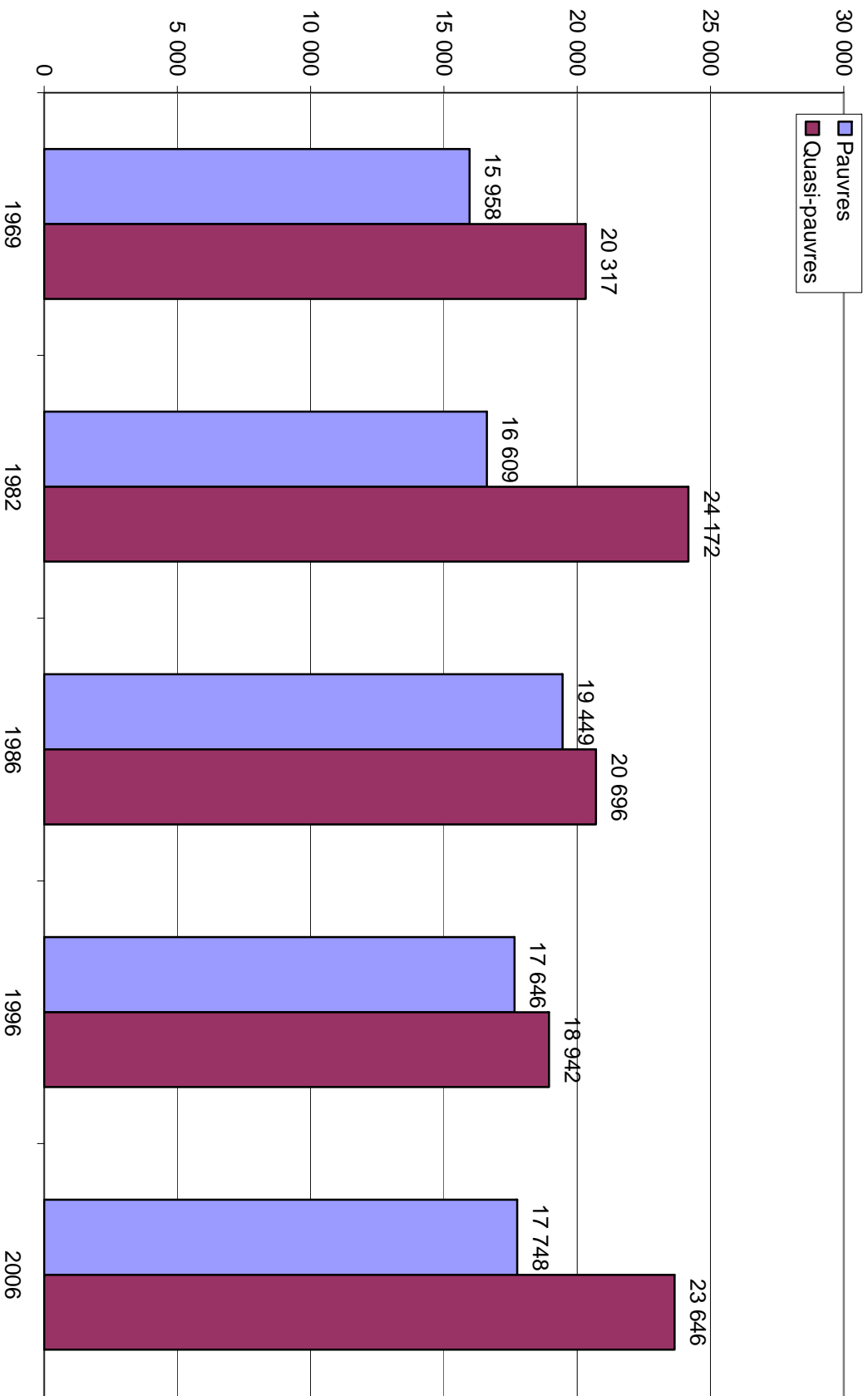
| %                       | 1969        |       |       | 1982  |       |       | 1986  |       |       | 1996  |      |       | 2006  |      |       |       |
|-------------------------|-------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|
|                         | P           | QP    | NP    | P     | QP    | NP    | P     | QP    | NP    | P     | QP   | NP    | P     | QP   | NP    |       |
| Personnes seules        | - de 35 ans | 0,00  | 0,00  | 22,85 | 2,67  | 2,67  | 28,00 | 2,08  | 3,30  | 22,92 | 0,91 | 3,64  | 14,56 | 2,08 | 2,08  | 16,66 |
|                         | 35 – 54 ans | 2,86  | 2,86  | 17,15 | 2,67  | 2,67  | 14,66 | 2,08  | 4,17  | 16,68 | 2,73 | 4,55  | 25,46 | 3,47 | 3,47  | 23,61 |
|                         | 55 ans et + | 8,57  | 14,29 | 31,43 | 8,00  | 8,00  | 30,67 | 4,17  | 12,50 | 32,30 | 3,64 | 10,91 | 33,64 | 4,86 | 9,03  | 34,73 |
| Couples                 | - de 35 ans | 0,00  | 0,00  | 26,37 | 0,72  | 1,44  | 36,69 | 0,65  | 1,94  | 27,75 | 0,00 | 1,44  | 18,75 | 0,43 | 0,87  | 13,41 |
|                         | 35 – 54 ans | 1,10  | 1,10  | 19,79 | 0,72  | 0,72  | 17,28 | 1,29  | 1,29  | 17,42 | 0,48 | 1,92  | 24,04 | 0,87 | 0,87  | 24,24 |
|                         | 55 ans et + | 3,30  | 5,49  | 42,87 | 2,16  | 5,76  | 34,53 | 3,23  | 5,81  | 40,64 | 1,92 | 8,17  | 43,27 | 3,46 | 7,79  | 48,05 |
| Couples avec enfants    | - de 35 ans | 1,08  | 2,64  | 20,91 | 1,53  | 4,16  | 22,60 | 3,24  | 2,50  | 22,21 | 1,67 | 2,50  | 17,70 | 1,45 | 2,55  | 19,28 |
|                         | 35 – 54 ans | 4,21  | 5,53  | 47,95 | 2,22  | 4,72  | 47,02 | 3,53  | 3,97  | 48,37 | 2,50 | 4,34  | 58,76 | 2,00 | 4,36  | 55,10 |
|                         | 55 ans et + | 1,20  | 1,80  | 14,66 | 0,69  | 2,08  | 14,97 | 1,32  | 2,06  | 12,80 | 0,83 | 0,83  | 10,84 | 0,91 | 0,73  | 13,64 |
| Familles monoparentales | - de 35 ans | 12,77 | 0,00  | 4,26  | 4,41  | 5,88  | 8,82  | 8,11  | 12,16 | 5,40  | 4,76 | 13,10 | 13,09 | 5,06 | 2,53  | 8,87  |
|                         | 35 – 54 ans | 10,64 | 10,64 | 29,79 | 11,76 | 10,29 | 27,93 | 10,81 | 13,51 | 33,79 | 9,52 | 11,90 | 36,90 | 8,86 | 11,39 | 45,56 |
|                         | 55 ans et + | 4,26  | 4,26  | 23,41 | 0,00  | 5,88  | 24,99 | 1,35  | 1,35  | 13,50 | 1,19 | 1,19  | 8,33  | 0,00 | 6,33  | 11,40 |
|                         | Total       | 7,50  | 10,30 | 82,20 | 5,70  | 11,40 | 82,90 | 8,50  | 10,90 | 80,60 | 5,70 | 11,40 | 82,90 | 6,00 | 10,10 | 83,90 |

**Tableau II : Revenus nets moyens, revenus nets moyens par unité de consommation et dépenses moyennes par unité de consommation selon la situation de pauvreté et l'année, Québec, 1969-2006**

|  | 1969   |        | 1982   |        | 1986   |        | 1996   |        | 2006   |        |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
|  | P      | QP     | P      | QP     | P      | QP     | P      | QP     | P      | QP     |
| Revenus nets   | 2 957  | 3 764  | 8 508  | 12 383 | 11 965 | 12 732 | 14 446 | 15 508 | 17 748 | 23 646 |
| Revenus nets par U.C.  | 1 483  | 1 898  | 5 723  | 7 472  | 7 596  | 8 792  | 9 809  | 11 306 | 13 415 | 17 961 |
| Dépenses par U.C.  | 1 525  | 1 937  | 5 671  | 6 914  | 7 491  | 8 582  | 10 225 | 11 733 | 14 040 | 16 927 |
| <b>Revenus nets moyens, revenus nets moyens par unité de consommation et dépenses moyennes par unité de consommation en dollars constants de 2006 selon la situation de pauvreté et l'année, Québec, 1969-2006</b> |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
|  |        |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
|  | 1969   |        | 1982   |        | 1986   |        | 1996   |        | 2006   |        |
|  | P      | QP     | P      | QP     | P      | QP     | P      | QP     | P      | QP     |
| Revenus nets   | 15 958 | 20 317 | 16 609 | 24 172 | 19 449 | 20 696 | 17 646 | 18 942 | 17 748 | 23 646 |
| Revenus nets par U.C.  | 8 003  | 10 247 | 11 172 | 14 586 | 12 348 | 14 292 | 11 981 | 13 810 | 13 415 | 17 961 |
| Dépenses par U.C.  | 8 232  | 10 454 | 11 069 | 13 497 | 12 176 | 13 951 | 12 489 | 14 331 | 14 040 | 16 927 |

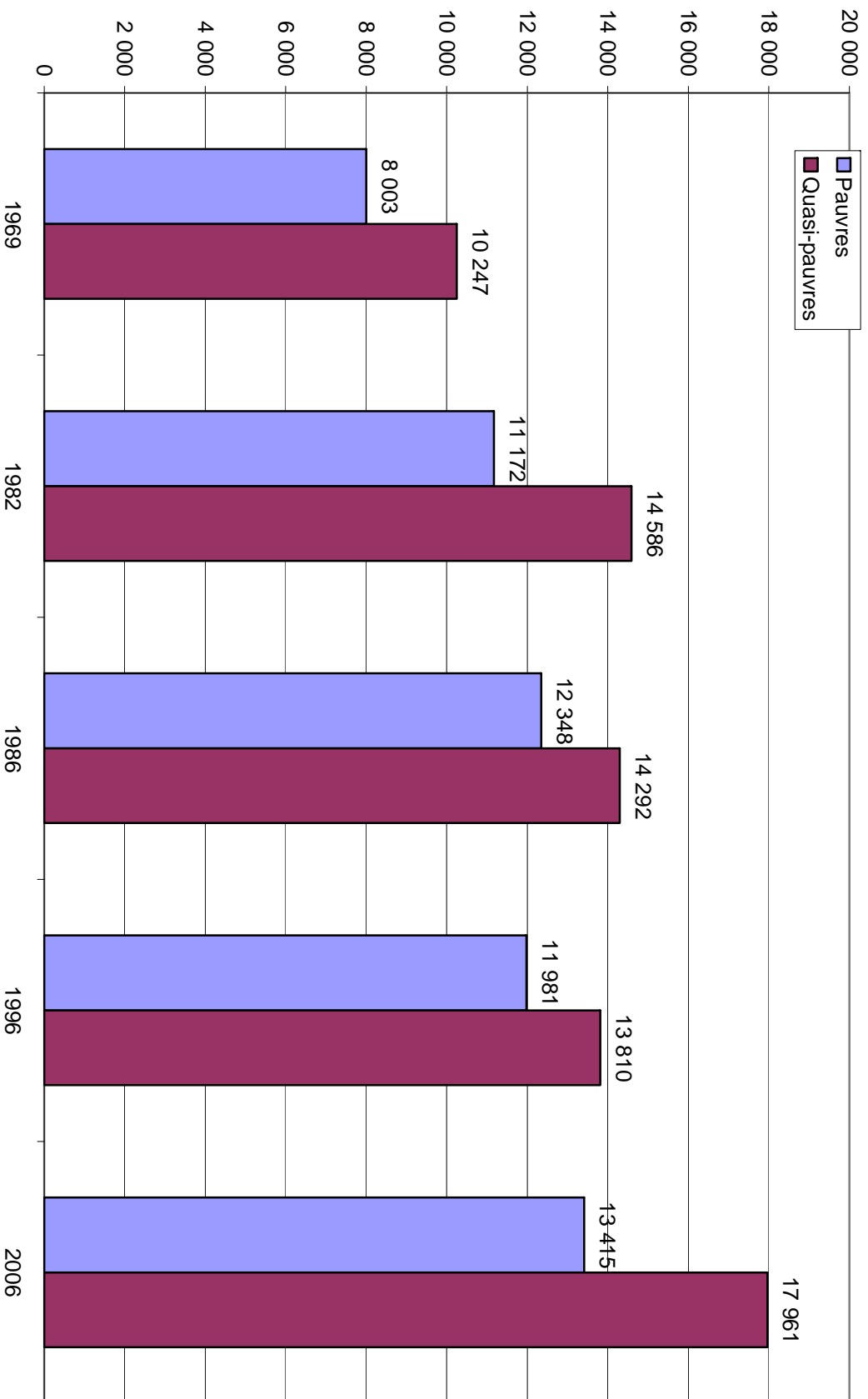
Graphique 1

**Revenus nets moyens en dollars constants de 2006 selon la situation de pauvreté et l'année,  
Québec, 1969-2006**



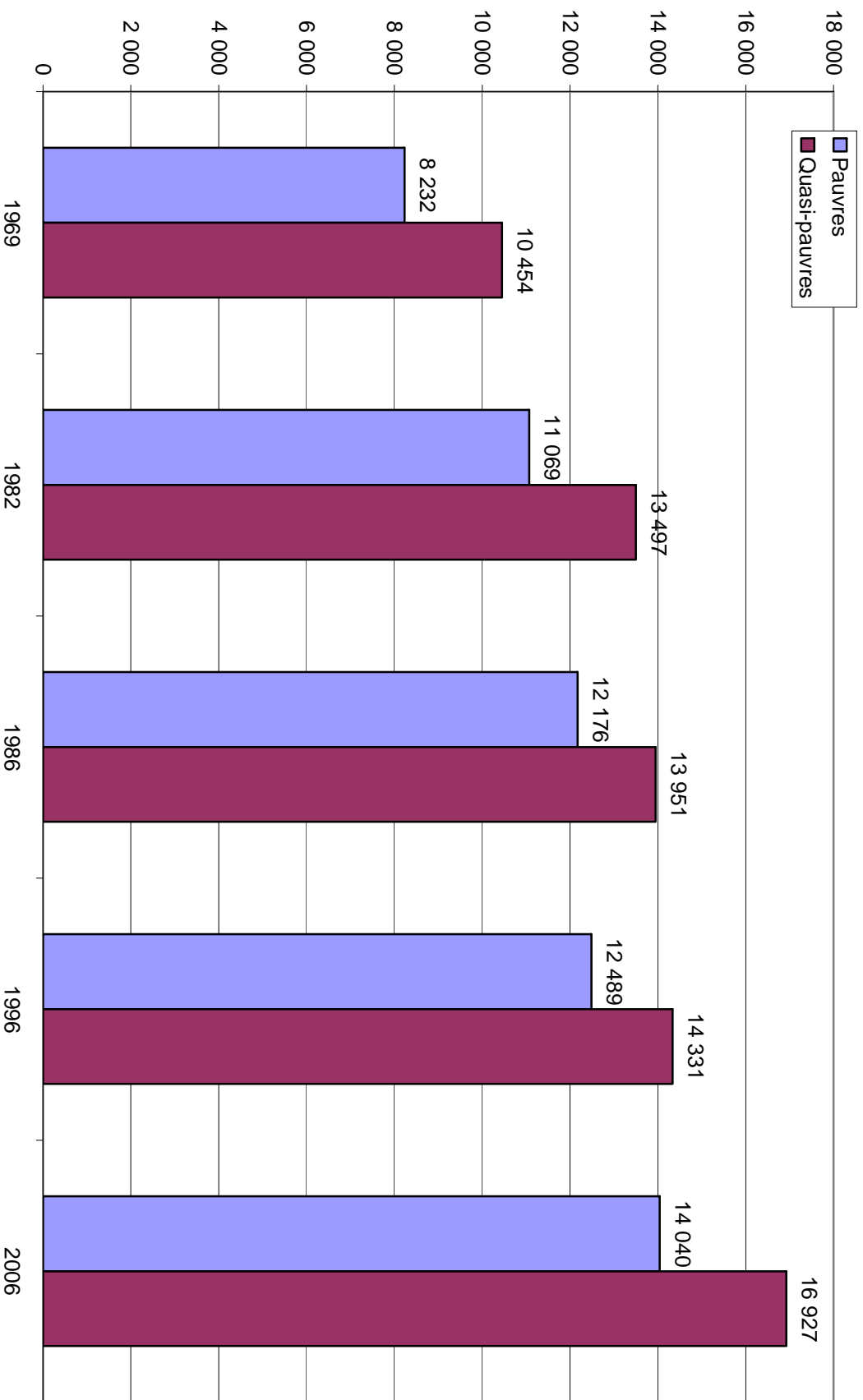
Graphique 2

**Revenus nets moyens par unité de consommation en dollars constants de 2006 selon la situation de pauvreté et l'année, Québec, 1960-2006**



Graphique 3

**Dépenses moyennes par unité de consommation selon la situation de pauvreté et l'année,  
Québec, 1969-2006**



## 6. Les corrélats de l'IMPR : une estimation à l'aide d'un modèle *probit*

Comme nous l'avons mentionné à la section précédente, le portrait de la pauvreté considérablement changé en trente-cinq ans. Nous explorerons maintenant le poids de ces différents facteurs et caractéristiques à l'aide d'un modèle *probit* (tableaux 12 et 13).

La variable dépendante est la mesure de la pauvreté au total selon l'IMPR (ménages pauvres et quasi-pauvres agrégés), dichotomisée : 1 = pauvres et 0 = non pauvres. Certaines variables explicatives du modèle sont élevées au carré afin de tester la présence d'un effet non linéaire. Le modèle proposé donne une vue d'ensemble sur la période allant de 1969 à 2006.

L'analyse des caractéristiques des ménages ayant une corrélation importante avec leur statut de pauvreté à l'aide du modèle *probit* confirme et précise, de manière plus sûre sur le plan analytique, l'analyse descriptive simple faite à l'aide des tableaux exposés dans la section précédente.

Premier résultat à noter : pour des caractéristiques identiques, il y a moins de pauvres au Québec que dans le reste du Canada dans les années 2000. Ce résultat confirme ce que amènent à penser d'autres analyses sur le fait que les taux de faiblesses de revenus ou les taux de pauvreté seraient passés sous la moyenne canadienne, notamment à la suite de l'adoption d'un certain nombre de mesures par l'État québécois, mais aussi par suite de la hausse de la pauvreté dans les autres provinces. Il faut rappeler que l'indice IMPR est construit en fonction de la référence régionale (les provinces ou groupes de provinces (Atlantique et Prairies) et non pas canadienne. On est pauvre par rapport aux autres dans sa région. Ce calcul contribue à hausser le taux de pauvreté en Ontario, par exemple, là où le coût de la vie est plus élevé (logement surtout).

Second résultat, la pauvreté est plus marquée en milieu rural et chez les locataires qui, eux, sont majoritairement des urbains.

La présence d'enfants n'a pas d'effet net ou propre sur la pauvreté. D'autres variables associées à la présence d'enfant prennent sans doute en compte cet effet. On le voit par exemple avec le fait que les coefficients associés aux familles monoparentales soient positifs et élevés sur toute la période.

Les personnes seules sont davantage pauvres que les autres types de ménages, un phénomène qui devient significatif dans les années 1990 et 2000, avec la montée en fréquence du mode de vie en solitaire, encore plus répandu.

L'activité des membres du ménage est importante pour prédire leur risque de pauvreté. Ce dernier augmente lorsqu'aucun membre du ménage n'est actif, et il est plus élevé dans les ménages qui ne comptent qu'un seul membre actif sur le marché du travail par rapport aux ménages qui en ont plus. Ainsi, le double revenu dans les unités contribue à réduire l'incidence de la pauvreté, une observation déjà faite dans la littérature sur la question. Notant également que la contribution du travail à temps partiel à la réduction du risque de la pauvreté est, certes, positive, mais moins importante que le travail à temps complet.

Enfin, l'âge du chef de ménage est fortement associé à la pauvreté au cours de la période étudiée, mais non de façon linéaire, comme on l'a vu dans les tableaux plus hauts. On observe deux types différents d'effets associés à l'âge, dont il faudrait creuser l'analyse avec des méthodes plus appropriées. Un effet de période d'abord, très net dans les tableaux descriptifs mais aussi dans le probit, et un effet non linéaire de l'âge (le logarithme de l'âge au carré est statistiquement significatif), puis que la pauvreté régresse chez les jeunes en fin de période alors qu'elle régresse chez les personnes les plus âgées en début de période, mais augmente ensuite dans les années 1990 et 2000.

Tableau 12 : Résultats d'estimation du modèle *probit*

|                                 | <i>Coefficients</i> |                      |                     |                      |                      |                      |                      |
|---------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                 | 1969                | 1982                 | 1986                | 1992                 | 1996                 | 2004                 | 2006                 |
| Québec                          | -0.043              | -0.082 <sup>+</sup>  | -0.029              | 0.007                | -0.081 <sup>+</sup>  | -0.189 <sup>**</sup> | -0.281 <sup>**</sup> |
| Rural                           | 0.521 <sup>**</sup> | 0.375 <sup>**</sup>  | 0.359 <sup>**</sup> | 0.324 <sup>**</sup>  | 0.304 <sup>**</sup>  | 0.298 <sup>**</sup>  | 0.306 <sup>**</sup>  |
| Femme                           | -0.009              | 0.217 <sup>**</sup>  | 0.071 <sup>+</sup>  | 0.070 <sup>+</sup>   | 0.039                | 0.041                | 0.031                |
| Nombre d'enfants                | 0.051               | 0.065                | -0.084              | -0.018               | -0.150 <sup>+</sup>  | -0.170 <sup>**</sup> | -0.047               |
| Nombre d'enfants au carré       | 0.005               | -0.001               | 0.021               | 0.008                | 0.047 <sup>+</sup>   | 0.064 <sup>**</sup>  | 0.019                |
| Log. taille du ménage           | -0.042              | 0.433                | 0.328               | 1.171 <sup>*</sup>   | 0.825 <sup>+</sup>   | 0.609 <sup>*</sup>   | 0.552                |
| Log. taille au carré            | 0.231 <sup>*</sup>  | 0.162                | 0.335 <sup>*</sup>  | -0.088               | 0.043                | 0.093                | 0.094                |
| Log. âge du chef du ménage      | -0.703              | 2.062 <sup>+</sup>   | 0.875               | 6.771 <sup>**</sup>  | 8.274 <sup>**</sup>  | 6.188 <sup>**</sup>  | 3.502 <sup>**</sup>  |
| Log. âge au carré               | 0.120               | -0.313 <sup>*</sup>  | -0.171              | -0.938 <sup>**</sup> | -1.149 <sup>**</sup> | -0.857 <sup>**</sup> | -0.498 <sup>**</sup> |
| Non propriétaire                | 0.220 <sup>**</sup> | 0.371 <sup>**</sup>  | 0.406 <sup>**</sup> | 0.494 <sup>**</sup>  | 0.594 <sup>**</sup>  | 0.694 <sup>**</sup>  | 0.670 <sup>**</sup>  |
| Personne seule                  | 0.395 <sup>*</sup>  | 0.280                | 0.386 <sup>+</sup>  | 0.792 <sup>**</sup>  | 0.544 <sup>*</sup>   | 0.487 <sup>**</sup>  | 0.354 <sup>+</sup>   |
| Famille monoparentale           | 0.485 <sup>**</sup> | 0.294 <sup>**</sup>  | 0.442 <sup>**</sup> | 0.294 <sup>**</sup>  | 0.369 <sup>**</sup>  | 0.454 <sup>**</sup>  | 0.368 <sup>**</sup>  |
| Éducation primaire ou moins     | 0.094 <sup>*</sup>  | 0.051                | 0.056               | 0.168 <sup>**</sup>  | 0.077                | 0.086 <sup>*</sup>   | 0.139 <sup>**</sup>  |
| Éducation secondaire            | 0.085 <sup>*</sup>  | 0.061                | 0.099 <sup>**</sup> | 0.144 <sup>**</sup>  | 0.057                | 0.120 <sup>**</sup>  | 0.181 <sup>**</sup>  |
| Aucun membre actif              | 1.533 <sup>**</sup> | 1.760 <sup>**</sup>  | 1.709 <sup>**</sup> | 1.570 <sup>**</sup>  | 1.598 <sup>**</sup>  | 1.473 <sup>**</sup>  | 1.403 <sup>**</sup>  |
| Un seul actif temps complet     | 0.334 <sup>**</sup> | 0.259 <sup>**</sup>  | 0.317 <sup>**</sup> | 0.241 <sup>**</sup>  | 0.332 <sup>**</sup>  | 0.312 <sup>**</sup>  | 0.407 <sup>**</sup>  |
| Un seul actif temps partiel     | 0.989 <sup>**</sup> | 1.118 <sup>**</sup>  | 1.147 <sup>**</sup> | 1.017 <sup>**</sup>  | 0.979 <sup>**</sup>  | 0.955 <sup>**</sup>  | 0.989 <sup>**</sup>  |
| Deux actifs dont un temps total | -0.049              | -0.106               | 0.011               | -0.180 <sup>**</sup> | -0.021               | -0.017               | 0.145 <sup>**</sup>  |
| Constante                       | -1.513              | -5.965 <sup>**</sup> | -3.533 <sup>+</sup> | -15.11 <sup>**</sup> | -17.48 <sup>**</sup> | -13.53 <sup>**</sup> | -8.463 <sup>**</sup> |
| Nombre d'observations           | 15087               | 10636                | 10053               | 9134                 | 9789                 | 13707                | 14382                |
| <i>Pseudo R2</i>                | 0.2183              | 0.2129               | 0.1956              | 0.1927               | 0.1878               | 0.1895               | 0.1644               |

Significatif au seuil maximum de 1% lorsque \*\*, 5% lorsque \*, et 10% lorsque +. Non-significatif sinon.



**Tableau 13 : Effet marginal sur la probabilité d'être pauvre**

|   | <i>Effet marginal</i> |                     |                     |                      |                      |                      |                      |
|---|-----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|   | <b>1969</b>           | <b>1982</b>         | <b>1986</b>         | <b>1992</b>          | <b>1996</b>          | <b>2004</b>          | <b>2006</b>          |
| Québec                                  | -0.008                | -0.015 <sup>+</sup> | -0.006              | 0.002                | -0.018 <sup>+</sup>  | -0.042 <sup>**</sup> | -0.063 <sup>**</sup> |
| Rural                                   | 0.116 <sup>**</sup>   | 0.085 <sup>**</sup> | 0.088 <sup>**</sup> | 0.079 <sup>**</sup>  | 0.077 <sup>**</sup>  | 0.078 <sup>**</sup>  | 0.084 <sup>**</sup>  |
| Femme                                   | -0.002                | 0.044 <sup>**</sup> | 0.015 <sup>+</sup>  | 0.015 <sup>+</sup>   | 0.009                | 0.01                 | 0.008                |
| Nombre d'enfants                        | 0.010                 | 0.012               | -0.018              | -0.004               | -0.034 <sup>+</sup>  | -0.041 <sup>**</sup> | -0.012               |
| Nombre d'enfants au carré               | 0.001                 | -0.000              | 0.004               | 0.002                | 0.01 <sup>+</sup>    | 0.015 <sup>**</sup>  | 0.005                |
| Log. taille du ménage                   | -0.008                | 0.083               | 0.069               | 0.256 <sup>*</sup>   | 0.186 <sup>+</sup>   | 0.146 <sup>*</sup>   | 0.138                |
| Log. taille au carré                    | 0.045 <sup>*</sup>    | 0.031               | 0.071 <sup>*</sup>  | -0.019               | 0.01                 | 0.022                | 0.024                |
| Log. âge du chef du ménage              | -0.137                | 0.397 <sup>+</sup>  | 0.186               | 1.478 <sup>**</sup>  | 1.865 <sup>**</sup>  | 1.487 <sup>**</sup>  | 0.877 <sup>**</sup>  |
| Log. âge au carré                       | 0.023                 | -0.060 <sup>*</sup> | -0.036              | -0.205 <sup>**</sup> | -0.259 <sup>**</sup> | -0.206 <sup>**</sup> | -0.125 <sup>**</sup> |
| Non propriétaire                        | 0.044 <sup>**</sup>   | 0.075 <sup>**</sup> | 0.091 <sup>**</sup> | 0.116 <sup>**</sup>  | 0.147 <sup>**</sup>  | 0.19 <sup>**</sup>   | 0.189 <sup>**</sup>  |
| Personne seule                          | 0.09 <sup>*</sup>     | 0.059               | 0.092 <sup>+</sup>  | 0.212 <sup>**</sup>  | 0.141 <sup>*</sup>   | 0.131 <sup>**</sup>  | 0.096 <sup>+</sup>   |
| Famille monoparentale                   | 0.12 <sup>**</sup>    | 0.065 <sup>**</sup> | 0.114 <sup>**</sup> | 0.073 <sup>**</sup>  | 0.099 <sup>**</sup>  | 0.129 <sup>**</sup>  | 0.106 <sup>**</sup>  |
| Éducation primaire ou moins             | 0.018 <sup>*</sup>    | 0.010               | 0.012               | 0.039 <sup>**</sup>  | 0.018                | 0.021 <sup>*</sup>   | 0.036 <sup>**</sup>  |
| Éducation secondaire                    | 0.017 <sup>*</sup>    | 0.012               | 0.021 <sup>**</sup> | 0.032 <sup>**</sup>  | 0.013                | 0.03 <sup>**</sup>   | 0.047 <sup>**</sup>  |
| Aucun membre actif                      | 0.463 <sup>**</sup>   | 0.523 <sup>**</sup> | 0.517 <sup>**</sup> | 0.467 <sup>**</sup>  | 0.475 <sup>**</sup>  | 0.457 <sup>**</sup>  | 0.444 <sup>**</sup>  |
| Un seul actif temps complet             | 0.069 <sup>**</sup>   | 0.054 <sup>**</sup> | 0.075 <sup>**</sup> | 0.057 <sup>**</sup>  | 0.084 <sup>**</sup>  | 0.083 <sup>**</sup>  | 0.114 <sup>**</sup>  |
| Un seul actif temps partiel             | 0.274 <sup>**</sup>   | 0.319 <sup>**</sup> | 0.351 <sup>**</sup> | 0.308 <sup>**</sup>  | 0.302 <sup>**</sup>  | 0.302 <sup>**</sup>  | 0.322 <sup>**</sup>  |
| Deux actifs dont un temps total         | -0.01                 | -0.019              | 0.002               | -0.037 <sup>**</sup> | -0.005               | -0.004               | 0.038 <sup>**</sup>  |
| La valeur observée de P                 | 0.1665                | 0.1617              | 0.17666             | 0.18108              | 0.18449              | 0.19975              | 0.205326             |
| La valeur prédite de P (au point moyen) | 0.11545               | 0.1135              | 0.13139             | 0.13603              | 0.14263              | 0.15696              | 0.167238             |

Significatif au seuil maximum de 1% lorsque \*\*, 5% lorsque \*, et 10% lorsque +. Non-significatif sinon.

## **7. Convergence temporelle et transversale des comportements de consommation des ménages entre classes socioéconomiques**

L'indice IMPR s'avère être un bon instrument pour l'étude des évolutions temporelles des comportements économiques et sociologiques des ménages pauvres et non pauvres. On discutera ici la structure des dépenses des ménages dans les enquêtes budgétaires, ce qui nous permettra de comprendre la nature des besoins des divers groupements sociaux définis par l'indice. La structure des dépenses est caractérisée par la distribution des dépenses en proportions dans les dix grandes fonctions de consommation retenues : alimentation, logement, équipement, habillement, transport, loisir, protection, santé et soins personnels, éducation et enfin, dépenses diverses. Le tableau x donne la distribution des dépenses dans ces dix fonctions de consommation selon les classes de l'indice IMPR pour les années 1969 à 2006.

La comparaison des coefficients entre les classes socioéconomiques sert à caractériser l'évolution transversale des besoins. Ainsi, on voit dans le tableau que la part du budget consacrée à l'alimentation diminue à mesure que le statut socioéconomique du ménage s'élève, et ce, au cours de chacune des années d'enquête considérées.

La comparaison des coefficients attribués à chaque classe au cours des différentes années sert quant à elle à étudier les évolutions temporelles des besoins dans chacune de ces classes. Ainsi, la part des dépenses consacrées à l'alimentation dans les ménages pauvres passe-t-elle de 44,8 % en 1969 à 27,1 % en 2006, en diminution importante, et les mêmes parts passent de 14 % à 8 % dans les ménages riches, aussi en diminution.

Comme les données sont nombreuses et trop complexes pour une lecture directe, nous avons construit un indice simple afin de mesurer la convergence temporelle et la convergence transversale des besoins de consommation entre 1969 et 2006, qui apparaît au bas du tableau x. Un signe négatif indique que la fonction de consommation est en régression dans la structure des dépenses (c'est le cas de l'alimentation par exemple). Un signe positif indique que la fonction accroît son importance dans le budget de dépenses des ménages (cas de la fonction transport par exemple). Les signes contraires indiquent que les évolutions transversales et temporelles divergent (c'est le cas du logement).

Voyons plus en détail ce qui en est.

L'évolution transversale des coefficients budgétaires des biens et services nécessaires à la vie quotidienne reflète la marchandisation accrue qui caractérise nos sociétés. La fonction alimentation est en diminution à mesure que s'élève le niveau du revenu familial mais cette part reste élevée dans les budgets des ménages pauvres. La loi classique mise en évidence par Ernst Engel au XIXe siècle se confirme, sur les plans temporel et transversal. Rappelons pour mémoire la formulation qu'il en donnait : plus le niveau de vie d'une famille s'élève, plus la part du budget consacrée à l'alimentation diminue.

Les fonctions équipement, transports, loisirs, protection, éducation et dépenses diverses augmentent en importance, traduisant l'apparition de nouveaux besoins à satisfaire, *y compris chez les ménages pauvres*.

Le poste logement arrive maintenant au premier rang dans la structure des besoins révélés par les dépenses des ménages devant la fonction alimentation qui était historiquement la première en importance depuis plus d'un siècle. Il s'agit là d'un changement majeur, au point que la fonction habitation doit maintenant être considérée comme un indicateur important de niveau de vie, et peut-être le principal indicateur dans la mesure où les dépenses d'habitation structurent l'ensemble des autres dépenses des ménages (par la localisation qu'elles définissent et les fonctions de production domestiques qu'elles génèrent).

La fonction transport est en train de connaître une mutation importante. Elle augmente en importance dans tous les budgets, mais davantage dans la structure des besoins des ménages ayant le plus haut niveau de vie, partageant même le premier rang avec les dépenses en logement dans la classe des ménages les plus riches. Le coefficient budgétaire pour les transports vient même au premier rang dans la structure des dépenses des ménages du premier quintile de revenu (données non publiées). Il en va de même pour les coefficients budgétaires qui caractérisent les dépenses pour la fonction protection (les assurances diverses) et la fonction dépenses diverses (qui correspond aux nouveaux besoins), dont la progression est plus marquée chez les riches.

Les diffusions transversale et temporelle vont donc dans le même sens pour huit fonctions budgétaires. Elles sont en hausse pour cinq fonctions en croissance, soit les transports, les loisirs, la protection, l'éducation et les dépenses diverses dans les budgets des ménages, tandis qu'elles régressent dans les deux perspectives d'analyse pour la fonction alimentation. Cela signifie que les nouveaux besoins que sont les transports – et en particulier

l'automobile et les dépenses qui y sont reliées – les loisirs et la protection du revenu s'imposent rapidement en parallèle à l'enrichissement des ménages et avec la montée des revenus discrétionnaires et que ces types de dépenses se diffusent dans le temps auprès de toutes les classes socioéconomiques. On retiendra cependant que les deux types de diffusion n'évoluent pas nécessairement au même rythme selon les classes socioéconomiques. Ainsi, les ménages les plus riches accroissent leur effort budgétaire (augmentent leurs dépenses relatives) plus rapidement que les ménages pauvres comme on le voit dans les cas du transport, de la protection et des dépenses diverses.

On constate par ailleurs des contradictions intéressantes entre les évolutions transversales et temporelles pour deux fonctions importantes, l'habillement et le logement. Dans ces deux cas, la diffusion sociale diffère de la diffusion temporelle. Sur le plan transversal en effet, la part du budget des ménages consacrée à la fonction habitation *diminue* à mesure que la situation socio-économique des ménages s'améliore, mais cette part du budget *augmente* dans le temps pour tous les ménages même si leur niveau de vie est en hausse en quinze ans. C'est l'inverse qui se produit pour la fonction habillement : la part de cette fonction est en augmentation en fonction de la situation socio-économique sur le plan transversal, alors que la diffusion est en diminution sur le plan temporel. Ce point est essentiel : l'observation de ménages différents en une même période ne permet pas toujours de prévoir sans biais les évolutions des consommations.

Cette analyse a permis de dégager un résultat empirique important. Quand un poste de consommation est *dynamique temporellement* (son coefficient budgétaire augmentant rapidement lorsque le revenu croît entre deux périodes), il est *plus différencié socialement qu'il ne croît temporellement*. Les exemples du transport et de la protection dans les budgets québécois du tableau 2 sont éloquentes sur ce point. Ce résultat signifie que *l'évolution temporelle des revenus des ménages les moins nantis ne leur permet pas d'atteindre les positions acquises par les ménages les plus riches* (voir Gaubert, Gardes et Langlois 2000, p. 23 pour une analyse plus détaillée sur données canadiennes). Autrement dit, les ménages riches augmentent encore plus vite leur consommation de biens de luxe et de biens discrétionnaires que ne le font les ménages occupant une position moins élevée.

Néanmoins, l'ensemble de ces évolutions tend à faire converger les structures de consommation des différents groupements sociaux et les ménages pauvres se différencient

moins des ménages de classes moyennes dans leurs choix de consommation. Si les distances entre groupes sociaux semblent diminuer en longue période, nos travaux ont montré que *les distances entre deux cohortes adjacentes augmentent*. Les crises économiques, puis les périodes de forte croissance, observées entre 1969 et 2006 ont eu pour effet de toucher différemment les ménages au cours de leur cycle de vie, accentuant les différences entre générations (pour plus de détails, voir Gaubert, Gardes et Langlois 2000). Une analyse plus poussée sur les données des années 2000 s'avère nécessaire afin d'étudier en profondeur ces évolutions différenciées selon les générations, ce qui dépasse les cadres de la présente recherche.

**Tableau 14**  
**Coefficients budgétaires pour neuf fonctions de consommation selon les catégories de l'indice multidimensionnel pauvreté-richesse (IMPR),**  
**Québec, 1969-2006**

|                           | Alimentation | Logement | Équipement | Habillement | Transport | Loisir | Protection | Santé | Éducation | Divers |
|---------------------------|--------------|----------|------------|-------------|-----------|--------|------------|-------|-----------|--------|
| <b>1969</b>               |              |          |            |             |           |        |            |       |           |        |
| Pauvres                   | 0,435        | 0,217    | 0,035      | 0,090       | 0,052     | 0,056  | 0,025      | 0,049 | 0,004     | 0,006  |
| Quasi-Pauvres             | 0,332        | 0,212    | 0,047      | 0,110       | 0,076     | 0,063  | 0,041      | 0,059 | 0,008     | 0,013  |
| Classe moyenne inférieure | 0,303        | 0,220    | 0,048      | 0,107       | 0,081     | 0,068  | 0,046      | 0,059 | 0,011     | 0,015  |
| Classe moyenne            | 0,255        | 0,200    | 0,053      | 0,113       | 0,113     | 0,075  | 0,057      | 0,051 | 0,009     | 0,020  |
| Classe moyenne supérieure | 0,198        | 0,204    | 0,055      | 0,110       | 0,140     | 0,080  | 0,066      | 0,046 | 0,015     | 0,021  |
| Quasi-riches              | 0,171        | 0,192    | 0,053      | 0,110       | 0,168     | 0,079  | 0,063      | 0,046 | 0,016     | 0,032  |
| Riches                    | 0,131        | 0,191    | 0,067      | 0,110       | 0,178     | 0,085  | 0,062      | 0,042 | 0,014     | 0,039  |
|                           |              |          |            |             |           |        |            |       |           |        |
| <b>1978</b>               |              |          |            |             |           |        |            |       |           |        |
| Pauvres                   | 0,422        | 0,190    | 0,038      | 0,080       | 0,061     | 0,039  | 0,029      | 0,034 | 0,006     | 0,023  |
| Quasi-Pauvres             | 0,337        | 0,194    | 0,046      | 0,085       | 0,100     | 0,040  | 0,038      | 0,036 | 0,009     | 0,033  |
| Classe moyenne inférieure | 0,305        | 0,199    | 0,046      | 0,092       | 0,111     | 0,047  | 0,042      | 0,037 | 0,011     | 0,037  |
| Classe moyenne            | 0,259        | 0,193    | 0,050      | 0,093       | 0,134     | 0,058  | 0,053      | 0,035 | 0,014     | 0,040  |
| Classe moyenne supérieure | 0,219        | 0,182    | 0,054      | 0,095       | 0,155     | 0,068  | 0,067      | 0,034 | 0,014     | 0,048  |
| Quasi-riches              | 0,199        | 0,170    | 0,062      | 0,095       | 0,176     | 0,075  | 0,066      | 0,033 | 0,009     | 0,055  |
| Riches                    | 0,149        | 0,157    | 0,068      | 0,093       | 0,235     | 0,072  | 0,062      | 0,033 | 0,012     | 0,062  |
|                           |              |          |            |             |           |        |            |       |           |        |
| <b>1982</b>               |              |          |            |             |           |        |            |       |           |        |
| Pauvres                   | 0,361        | 0,263    | 0,044      | 0,060       | 0,084     | 0,069  | 0,031      | 0,035 | 0,008     | 0,031  |
| Quasi-Pauvres             | 0,284        | 0,260    | 0,056      | 0,073       | 0,103     | 0,069  | 0,045      | 0,039 | 0,011     | 0,040  |
| Classe moyenne inférieure | 0,268        | 0,244    | 0,056      | 0,078       | 0,115     | 0,076  | 0,049      | 0,035 | 0,011     | 0,044  |
| Classe moyenne            | 0,213        | 0,242    | 0,055      | 0,081       | 0,138     | 0,075  | 0,064      | 0,033 | 0,016     | 0,050  |
| Classe moyenne supérieure | 0,161        | 0,226    | 0,055      | 0,087       | 0,161     | 0,081  | 0,076      | 0,033 | 0,018     | 0,054  |
| Quasi-riches              | 0,134        | 0,214    | 0,062      | 0,085       | 0,176     | 0,081  | 0,080      | 0,029 | 0,017     | 0,067  |
| Riches                    | 0,106        | 0,214    | 0,052      | 0,086       | 0,185     | 0,083  | 0,085      | 0,031 | 0,015     | 0,087  |

|                           | Alimentation | Logement | Equipement | Habillement | Transport | Loisir | Protection | Santé | Education | Divers |
|---------------------------|--------------|----------|------------|-------------|-----------|--------|------------|-------|-----------|--------|
| <b>1986</b>               |              |          |            |             |           |        |            |       |           |        |
| Pauvres                   | 0,328        | 0,282    | 0,047      | 0,066       | 0,078     | 0,072  | 0,034      | 0,039 | 0,009     | 0,023  |
| Quasi-Pauvres             | 0,258        | 0,271    | 0,057      | 0,072       | 0,101     | 0,083  | 0,037      | 0,045 | 0,018     | 0,035  |
| Classe moyenne inférieure | 0,239        | 0,245    | 0,057      | 0,074       | 0,120     | 0,086  | 0,054      | 0,038 | 0,017     | 0,042  |
| Classe moyenne            | 0,187        | 0,225    | 0,057      | 0,086       | 0,154     | 0,087  | 0,061      | 0,039 | 0,019     | 0,049  |
| Classe moyenne supérieure | 0,147        | 0,214    | 0,063      | 0,088       | 0,171     | 0,091  | 0,071      | 0,034 | 0,019     | 0,056  |
| Quasi-riches              | 0,121        | 0,203    | 0,066      | 0,087       | 0,194     | 0,084  | 0,071      | 0,030 | 0,015     | 0,072  |
| Riches                    | 0,094        | 0,195    | 0,062      | 0,090       | 0,203     | 0,101  | 0,061      | 0,030 | 0,011     | 0,096  |
|                           |              |          |            |             |           |        |            |       |           |        |
| <b>1992</b>               |              |          |            |             |           |        |            |       |           |        |
| Pauvres                   | 0,307        | 0,303    | 0,046      | 0,058       | 0,088     | 0,073  | 0,034      | 0,040 | 0,012     | 0,026  |
| Quasi-Pauvres             | 0,227        | 0,304    | 0,056      | 0,059       | 0,111     | 0,077  | 0,044      | 0,041 | 0,019     | 0,036  |
| Classe moyenne inférieure | 0,219        | 0,274    | 0,052      | 0,065       | 0,127     | 0,079  | 0,055      | 0,041 | 0,014     | 0,047  |
| Classe moyenne            | 0,175        | 0,245    | 0,052      | 0,067       | 0,144     | 0,095  | 0,076      | 0,038 | 0,018     | 0,052  |
| Classe moyenne supérieure | 0,129        | 0,231    | 0,056      | 0,072       | 0,168     | 0,089  | 0,087      | 0,036 | 0,022     | 0,063  |
| Quasi-riches              | 0,110        | 0,207    | 0,054      | 0,068       | 0,201     | 0,097  | 0,091      | 0,031 | 0,017     | 0,071  |
| Riches                    | 0,086        | 0,212    | 0,051      | 0,063       | 0,205     | 0,104  | 0,090      | 0,030 | 0,013     | 0,093  |
|                           |              |          |            |             |           |        |            |       |           |        |
| <b>1996</b>               |              |          |            |             |           |        |            |       |           |        |
| Pauvres                   | 0,295        | 0,338    | 0,046      | 0,053       | 0,078     | 0,063  | 0,028      | 0,048 | 0,021     | 0,022  |
| Quasi-Pauvres             | 0,234        | 0,327    | 0,055      | 0,048       | 0,099     | 0,078  | 0,042      | 0,040 | 0,021     | 0,030  |
| Classe moyenne inférieure | 0,219        | 0,280    | 0,051      | 0,059       | 0,115     | 0,081  | 0,065      | 0,044 | 0,018     | 0,035  |
| Classe moyenne            | 0,170        | 0,252    | 0,054      | 0,062       | 0,138     | 0,088  | 0,084      | 0,040 | 0,026     | 0,049  |
| Classe moyenne supérieure | 0,134        | 0,243    | 0,053      | 0,061       | 0,151     | 0,088  | 0,102      | 0,031 | 0,026     | 0,058  |
| Quasi-riches              | 0,108        | 0,224    | 0,049      | 0,064       | 0,195     | 0,092  | 0,102      | 0,031 | 0,022     | 0,059  |
| Riches                    | 0,083        | 0,204    | 0,056      | 0,068       | 0,195     | 0,105  | 0,082      | 0,031 | 0,013     | 0,113  |
|                           |              |          |            |             |           |        |            |       |           |        |
| <b>2004</b>               |              |          |            |             |           |        |            |       |           |        |
| Pauvres                   | 0,277        | 0,325    | 0,057      | 0,045       | 0,081     | 0,075  | 0,044      | 0,028 | 0,018     | 0,017  |
| Quasi-Pauvres             | 0,224        | 0,284    | 0,058      | 0,048       | 0,110     | 0,086  | 0,074      | 0,034 | 0,024     | 0,019  |
| Classe moyenne inférieure | 0,199        | 0,263    | 0,059      | 0,054       | 0,128     | 0,086  | 0,084      | 0,030 | 0,027     | 0,025  |
| Classe moyenne            | 0,162        | 0,247    | 0,056      | 0,052       | 0,174     | 0,085  | 0,096      | 0,029 | 0,023     | 0,027  |
| Classe moyenne supérieure | 0,128        | 0,248    | 0,057      | 0,052       | 0,172     | 0,093  | 0,108      | 0,029 | 0,026     | 0,039  |

|                           |                     |                 |                   |                    |                  |               |                   |              |                  |               |
|---------------------------|---------------------|-----------------|-------------------|--------------------|------------------|---------------|-------------------|--------------|------------------|---------------|
| Quasi-riches              | 0,109               | 0,221           | 0,062             | 0,053              | 0,193            | 0,112         | 0,106             | 0,027        | 0,017            | 0,046         |
| Riches                    | 0,076               | 0,232           | 0,059             | 0,049              | 0,224            | 0,108         | 0,097             | 0,018        | 0,011            | 0,073         |
|                           |                     |                 |                   |                    |                  |               |                   |              |                  |               |
|                           | <b>Alimentation</b> | <b>Logement</b> | <b>Équipement</b> | <b>Habillement</b> | <b>Transport</b> | <b>Loisir</b> | <b>Protection</b> | <b>Santé</b> | <b>Éducation</b> | <b>Divers</b> |
| <b>2005</b>               |                     |                 |                   |                    |                  |               |                   |              |                  |               |
| Pauvres                   | 0,289               | 0,305           | 0,064             | 0,045              | 0,079            | 0,069         | 0,049             | 0,034        | 0,021            | 0,014         |
| Quasi-Pauvres             | 0,213               | 0,299           | 0,058             | 0,046              | 0,109            | 0,076         | 0,076             | 0,034        | 0,026            | 0,020         |
| Classe moyenne inférieure | 0,199               | 0,258           | 0,057             | 0,053              | 0,129            | 0,086         | 0,083             | 0,038        | 0,024            | 0,027         |
| Classe moyenne            | 0,163               | 0,250           | 0,058             | 0,051              | 0,158            | 0,087         | 0,098             | 0,035        | 0,023            | 0,027         |
| Classe moyenne supérieure | 0,127               | 0,248           | 0,061             | 0,052              | 0,159            | 0,096         | 0,105             | 0,035        | 0,023            | 0,044         |
| Quasi-riches              | 0,101               | 0,236           | 0,068             | 0,050              | 0,207            | 0,095         | 0,107             | 0,026        | 0,019            | 0,040         |
| Riches                    | 0,081               | 0,214           | 0,068             | 0,050              | 0,222            | 0,105         | 0,106             | 0,031        | 0,014            | 0,067         |
|                           |                     |                 |                   |                    |                  |               |                   |              |                  |               |
| <b>2006</b>               |                     |                 |                   |                    |                  |               |                   |              |                  |               |
| Pauvres                   | 0,275               | 0,288           | 0,059             | 0,045              | 0,110            | 0,072         | 0,048             | 0,033        | 0,018            | 0,015         |
| Quasi-Pauvres             | 0,218               | 0,294           | 0,068             | 0,046              | 0,107            | 0,075         | 0,066             | 0,035        | 0,028            | 0,018         |
| Classe moyenne inférieure | 0,193               | 0,260           | 0,062             | 0,052              | 0,141            | 0,081         | 0,083             | 0,032        | 0,021            | 0,030         |
| Classe moyenne            | 0,151               | 0,242           | 0,066             | 0,054              | 0,161            | 0,084         | 0,096             | 0,035        | 0,025            | 0,031         |
| Classe moyenne supérieure | 0,121               | 0,247           | 0,060             | 0,055              | 0,180            | 0,091         | 0,107             | 0,031        | 0,023            | 0,034         |
| Quasi-riches              | 0,099               | 0,247           | 0,068             | 0,052              | 0,199            | 0,096         | 0,101             | 0,030        | 0,015            | 0,043         |
| Riches                    | 0,077               | 0,249           | 0,072             | 0,054              | 0,199            | 0,110         | 0,097             | 0,032        | 0,014            | 0,045         |
|                           |                     |                 |                   |                    |                  |               |                   |              |                  |               |
| <b>Temporelle</b>         | -0,192              | 0,147           | 0,106             | -0,263             | 0,128            | 0,169         | 0,331             | -0,096       | 0,504            | 0,169         |
| <b>Transversale</b>       | -0,292              | -0,091          | 0,086             | 0,071              | 0,466            | 0,152         | 0,415             | -0,075       | 0,130            | 0,674         |



## Bibliographie

- Cardoso, Nilton et François Gardes  
 « Caractérisation et analyse des comportements de consommation des ménages pauvres sur données individuelles françaises », *Revue économique*, 1996, p. 687-698.
- Gardes, François et Simon Langlois  
 « Une nouvelle mesure pour analyser la pauvreté au Québec: l'indice synthétique de pauvreté-richesse », *Service social*, 1995, 44, 3, p. 29-53.
- Gardes, François et Simon Langlois  
 « La pauvreté en France et au Québec : une comparaison à l'aide de l'indice multidimensionnel de pauvreté-richesse », *Santé, société et solidarité*, 1, 2003 : 181-189.
- Gardes, François, Patrice Gaubert et Simon Langlois  
 « Pauvreté et convergence des consommations au Canada », *Canadian Review of Sociology and Anthropology – Revue canadienne de sociologie et anthropologie*, 37, 1, février 2000, p. 1-27.
- INSEE  
*Mesurer la Pauvreté Aujourd'hui*, Numéro Spécial de *Économie et Statistique*, 8/9/10, 1997.
- Lollivier, Stéfan et Daniel Verger  
 « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Economie et Statistique, Mesurer la Pauvreté Aujourd'hui*, Numéro Spécial, 8/9/10, 1997.
- Sen, Amartya.  
 Poor Relatively Speaking (1984). Dans : *Resources, Values and Development*.  
 Basil Blackwell, Oxford.
- Sen, Amartya.  
*Commodities and capabilities* (1985), North-Holland New York, NY.
- Sen, Amartya.  
*Inequality Reexamined* (1992), New York, Russell Sage Foundation.
- Streeten, P., Burki, S., M. Haq, N. Hicks, et F. Stewart  
*First Things First : Meeting Basic Needs in Developing Countries* (1981), Oxford, UK :  
 Oxford University Press.
- Tocqueville, Alexis de  
*Mémoire sur le paupérisme* (1835), *Œuvres*, t. 1, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1991, p. 1155-1180.
- Wolfson, Michael et J. M. Evans  
*Seuils de faible revenu de Statistique Canada. Problèmes et possibilités méthodologiques*,  
 Ottawa, Statistique Canada, Document de travail, 1990.

# **Effet sur le bien-être de la réforme fiscale de 2008 au Québec**

Nicholas-James CLAVET

Jean-Yves DUCLOS

Bernard FORTIN

Sami BIBI

Faculté des Sciences Sociales

Université Laval

Québec

2009

## **Résumé**

Nous proposons un modèle de microsimulation de nature *comptable* et *comportementale* qui permet de simuler l'impact potentiel de la fiscalité et des transferts à la fois sur la répartition du bien-être ainsi que sur des comportements tels que l'offre de travail. Ce modèle permet notamment d'effectuer des analyses coûts-bénéfices sur le bien-être des femmes célibataires. La méthodologie suivie consiste à fusionner, dans une première étape, les données de l'EDTR et de la BD-MSPS. Dans une deuxième étape, le modèle Canadian Tax and Credit Simulator (CTaCS) a été utilisé pour modéliser la contrainte budgétaire de chaque individu. Enfin un modèle structurel d'offre de travail a été estimé et introduit dans ce modèle afin de le rendre comportemental.

Cette recherche a été financée dans le cadre d'une action concertée sur la pauvreté et l'exclusion sociale financée par le Fonds Québécois de Recherche sur la Société et la Culture et ses partenaires : le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; le ministère des Affaires municipales et des Régions; le ministère de la Santé et des Services sociaux; et la Fondation Lucie et André Chagnon.

Les agences statistiques des pays industrialisés sont de plus en plus nombreuses à développer des logiciels permettant de modéliser les contraintes budgétaires de leurs citoyens. Ces logiciels rendent possible des estimations comptables précises des effets de réformes fiscales sur les revenus nets des individus. La science économique suggère aussi qu'il est important de tenir compte des changements possibles de comportements des individus lors de l'évaluation des effets d'une réforme fiscale. Les modèles de micro-simulation ont pour principal but d'endogénéiser ces effets de comportements, en plus d'utiliser toute la richesse de la modélisation comptable des contraintes budgétaires.

Le modèle développé dans le mémoire intitulé *Effet sur le bien-être de la réforme fiscale de 2008 au Québec* estime les changements anticipés de comportement à l'aide d'un modèle d'offre de travail et permet d'évaluer la variation dans le bien-être des femmes célibataires. Cette réforme consiste en une augmentation des seuils de la table d'imposition québécoise. Les effets des réformes fiscales sont parfois analysés uniquement sous l'angle de l'efficacité économique. L'analyse permise par ce modèle va au-delà de cet aspect en étudiant la réforme de 2008 aussi sous l'angle du bien-être. Grâce à ce modèle, le mémoire procède aussi pour la première fois dans la littérature à une analyse de bien-être faite conjointement à l'aide des formules explicites de la variation équivalente d'un modèle à choix discret et d'un prix de référence commun pour tous les individus.

## Les données

Les données utilisées pour évaluer les effets de cette réforme proviennent de deux bases de données produites par *Statistiques Canada* : l'Enquête sur la Dynamique du Travail et du Revenu (EDTR) et la Base de Données de Micro-Simulation de Politique Sociale (BD-MSPS). Les données employées datent de 2003 car c'est l'année disponible dans de la plus récente version de la BD-MSPS. L'utilisation conjointe de l'EDTR et de la BD-MSPS est essentielle car la première contient des informations importantes sur les habitudes de travail des femmes (nombre d'heures travaillées, salaire et niveau d'éducation) et la deuxième renferme des variables socio-démographiques primordiales (nombre et âge des enfants d'une famille). Les femmes célibataires âgées de moins de 25 ans et de plus de 55 ans (934 observations), ont été retirées de l'échantillon pour s'assurer que les femmes présentes dans l'échantillon puissent faire partie de la population active. Les étudiantes (147 observations) et les invalides (218 observations) ont également été retirées de l'échantillon. Les femmes ayant des revenus de travail autonome (65 observations) ont aussi été supprimées de l'échantillon puisque leur comportement de

travail ne serait pas suffisamment bien pris en compte par le modèle d'offre de travail que nous utilisons. L'échantillon passe ainsi de 2007 observations à 640<sup>1</sup>.

L'absence d'identifiant unique, permettant une fusion parfaite des bases de données, a nécessité des méthodes d'approximation pour obtenir certaines variables comme les revenus d'intérêts, les revenus de dividendes et l'âge des enfants dans une famille. Cependant, à l'aide de variables communes aux deux bases de données, il a été possible de fusionner parfaitement certaines observations. Les approximations n'ont été réalisées que pour les observations où il a été impossible d'obtenir une correspondance parfaite. Il est important de disposer des valeurs exactes des revenus d'intérêts et de dividendes plutôt que des valeurs agrégées car ces variables sont imposées de manière différente des autres sources de revenu et ignorer ce fait pourrait entraîner des biais dans l'estimation du revenu net. Dans la BD-MSPS les valeurs des revenus d'intérêts et de dividendes sont disponibles, mais on ne retrouve qu'une valeur agrégée de ces variables dans la base de données principale (EDTR). Ainsi, les valeurs des revenus d'intérêts et de dividendes sont approximées dans l'EDTR en prenant le ratio moyen observé dans la BD-MSPS de chacune des variables par rapport à la somme de celles-ci. L'âge des enfants est également une information fondamentale car elle entre dans le calcul d'un grand nombre de transferts fiscaux. La BD-MSPS possède les renseignements sur l'âge des enfants qui ont moins de seize ans, mais pas l'EDTR. Ainsi, des régressions de l'âge d'un enfant sur l'âge de l'enfant cadet (sauf pour le premier enfant) et l'âge de la mère sont effectuées dans la BD-MSPS<sup>2</sup>. L'approximation de l'âge des enfants dans l'EDTR est obtenue en prédisant cette variable à l'aide des coefficients estimés par les régressions.

Le salaire est également une variable importante pour le modèle de micro-simulation car il permet de prédire le revenu brut de travail des femmes pour différentes durées de travail annuelles. L'EDTR contient le salaire horaire moyen des femmes durant l'année, néanmoins elle ne contient pas les salaires des non-travailleuses. Il est donc nécessaire de les estimer. La méthode d'Heckman corrigeant pour le biais de sélection a été employée dans l'estimation des salaires des femmes. Ce sont les valeurs estimées de ceux-ci qui sont utilisées pour l'ensemble de l'échantillon, puisqu'il est utile que les salaires proviennent d'un même processus de génération de données.

Le Tableau 1 présente certaines variables clés du modèle de micro-simulation. La moyenne des heures travaillées est de 29,65 heures, ce qui est élevé. Cela s'explique par un taux de participation également élevé (88 %). Même si le montant moyen du revenu hors-travail est de 674,67 \$, seulement le quart (26 %) des femmes en a un qui est

---

<sup>1</sup> Trois observations supplémentaires ont été retirées puisque leur niveau d'éducation est manquant.

<sup>2</sup> Plusieurs régressions sont effectuées selon si l'enfant est le premier, deuxième, etc., de la famille.

supérieur à zéro. La moyenne du nombre d'enfants entre zéro et dix-huit ans est faible puisque les femmes monoparentales ne représentent que 38 % de l'échantillon. Lorsqu'on élimine les femmes seules du calcul de la moyenne d'enfants entre zéro et dix-huit ans, celle-ci augmente à 1,7 enfants. Parmi les femmes avec des enfants, 26 % ont des enfants entre zéro et quatre ans comparativement à 10 % dans l'échantillon complet.

**Tableau 1 – Tableau descriptif des variables clés**

| <b>Variables</b>   | <b>Symbole</b> | <b>Moyenne</b> | <b>Écart-type</b> |
|--|----------------|----------------|-------------------|
| <b>Âge de la femme</b>   | <i>a</i>       | 39,81          | 8,8               |
| <b>Heures moyennes travaillées (par semaine)</b>                   | <i>HT</i>      | 29,65          | 13,53             |
| <b>Niveau d'éducation inférieur au diplôme secondaire*</b>         | <i>educ0</i>   | 0,16           |                   |
| <b>Niveau d'éducation secondaire*</b>                              | <i>educ1</i>   | 0,26           |                   |
| <b>Niveau d'éducation post-secondaire*</b>                         | <i>educ2</i>   | 0,36           |                   |
| <b>Niveau d'éducation universitaire inférieur au baccalauréat*</b> | <i>educ3</i>   | 0,03           |                   |
| <b>Niveau d'éducation universitaire supérieur*</b>                 |                | 0,18           |                   |
| <b>Revenu de travail (par année)</b>                               | <i>wHT</i>     | 26 896,37      | 19 559,09         |
| <b>Revenu hors-travail</b>   | <i>N</i>       | 674,67         | 4 295,68          |
| <b>Salaire horaire prédit</b>                                      | <i>w</i>       | 15,5           | 4,67              |
| <b>Nombre d'enfants entre 0 et 18 ans</b>                          | <i>nb018</i>   | 0,64           | 0,99              |
| <b>Présence d'enfants âgés de moins de 6 ans*</b>                  | <i>enf05</i>   | 0,1            |                   |

\* Variable dichotomique.

## La méthodologie

La méthodologie appliquée pour ce modèle de micro-simulation s'applique en plusieurs étapes. Tout d'abord, la fusion des deux bases de données est effectuée. Par la suite, le logiciel *Canadian Tax and Credit Simulator* (CTaCS) est employé pour modéliser la contrainte budgétaire de chaque individu. Cette étape est nécessaire au calcul du revenu net des femmes. C'est à l'aide de cette variable parmi d'autres (heures de loisir, âge, nombre d'enfants et etc.) qu'on procède ensuite à l'estimation du modèle d'offre de travail.

Puis, on ajuste de manière endogène les taux d'imposition après la réforme de manière à maintenir constantes les recettes gouvernementales. Cet ajustement est important car il permet de faire une véritable analyse coûts-bénéfices sans avoir à tenir compte de la valeur de variations possibles dans les recettes publiques, variations qui seraient induites par une réforme. Sans l'ajustement des taux d'imposition, il aurait fallu tenir compte dans le modèle des préférences pour les femmes pour le bien public, car la diminution des recettes gouvernementales engendrée par la réforme aurait entraîné une

diminution de la production de ce bien public. Or, lorsque la quantité de bien public reste stable, il n'est pas nécessaire d'introduire ces préférences.

Une fois la calibration de la réforme bien en place, on procède à la monétarisation de l'utilité en estimant les fonctions de dépenses des femmes aux niveaux d'utilité avant et après la réforme ainsi qu'à un salaire de référence (salaire moyen). Ce salaire de référence est commun à toutes les femmes.

La dernière étape méthodologique est d'analyser les résultats obtenus par l'entremise du modèle de micro-simulation. L'analyse de l'efficacité de la réforme fiscale se fait en prédisant les changements de comportement d'offre de travail. Pour l'analyse du bien-être, on procède au calcul de la variation équivalente des femmes et à l'introduction des fonctions de dépenses dans des indicateurs de la répartition de bien-être comme le coefficient de Gini et l'indice d'Atkinson.

Le logiciel *Canadian Tax and Credit Simulator* (CTaCS) produit une estimation des crédits, des montants d'impôts et des transferts sociaux pour un large éventail d'années de référence. Cependant, ce logiciel n'est pas en mesure de calculer le montant d'aide sociale. L'estimation des prestations d'aide sociale est primordiale car elle permet d'évaluer dans un contexte statique le revenu net d'une personne ne travaillant pas. Cette information est essentielle au modèle d'offre de travail. Il a donc été nécessaire de développer un logiciel capable de calculer les prestations d'aide sociales à partir des informations détenues. De manière générale, il a été possible d'établir le montant de base auquel les femmes célibataires ont droit selon leur situation familiale. Cependant, il a été plus difficile d'évaluer les réductions potentielles appliquées à ce montant puisque celles-ci dépendent de renseignements précis sur les liquidités, les avoirs matériels et les coûts de logement. Malheureusement des informations aussi pointues ne sont pas disponibles et c'est à l'aide d'*a priori* et de renseignements sommaires que les réductions du montant de base ont été estimées. Les prestations d'assurance-emploi ne sont pas modélisées puisque le modèle de micro-simulation est statique et que ces prestations sont de nature temporaire.

## La réforme fiscale

### **Description**

Le régime d'impôts canadien et québécois est un régime progressif avec plusieurs taux d'imposition selon le palier auquel les individus se situent. Le gouvernement du Québec a fixé le nombre de paliers d'imposition à trois pour l'année 2003 et les années suivantes alors que celui du Canada a fixé son nombre à quatre pour la même période. De plus, chaque personne possède un crédit d'impôt de base qui diminue le revenu

imposable autant au Canada qu'au Québec. Ainsi une personne payera de l'impôt seulement si elle gagne un revenu supérieur au montant de crédit d'impôt de base.

En avril 2008, le Premier ministre Jean Charest annonçait, lors du dépôt du budget de son gouvernement, des baisses d'impôts d'une valeur de 950 millions de dollars en plus d'une indexation d'une valeur de 355 millions (Ministère des Finances, 2007). Cette réforme, faisait suite à une promesse électorale faite lors des élections générales de 2003. Ces baisses d'impôts consistent en l'augmentation du crédit d'impôt de base et des seuils de la table d'imposition. Puisque les données utilisées pour faire l'analyse de cette réforme datent de 2003, les changements dans les seuils de la table d'imposition ont été déflatés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) fournit par *l'Institut de la Statistique du Québec* (ISQ, 2008). L'effet de la réforme n'est pas biaisé par cet ajustement car on utilise également les contraintes budgétaires de 2003 pour procéder à la micro-simulation de son impact. Cependant, la réforme analysée ne comportera pas de baisses totales d'impôt puisque, pour les raisons mentionnées précédemment, les taux d'impositions ont été augmentés de manière uniforme et endogène pour maintenir les recettes gouvernementales constantes. De plus amples détails seront donnés sur la manière d'obtenir l'ajustement des taux d'imposition après la présentation du modèle d'offre de travail. Bref, la réforme simulée modélise le transfert des charges d'imposition des seuils de la table vers les taux.

**Tableau 2 – Description des seuils et des taux d'imposition**

| Avant la réforme      |                   | Après la réforme <sup>1</sup> |                   |
|-----------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| Seuils d'imposition   | Taux d'imposition | Seuils d'imposition           | Taux d'imposition |
| 0 \$ à 27 095 \$      | 16 %              | 0 \$ à 34 538 \$              | 17,11 %           |
| 27 096 \$ à 54 195 \$ | 20 %              | 34 539 \$ à 69 068 \$         | 21,11 %           |
| 54 195 \$ et plus     | 24 %              | 69 069 \$ et plus             | 25,11 %           |
| Montant de base       |                   | Montant de base               |                   |
| 6 150 \$              | n.a.              | 6 576 \$                      | n.a.              |

n.a. : Non-applicable.

1. Les taux d'imposition fédéraux n'ont été changés que de l'ordre d'environ 0,001 %.

### Effet théorique

Dans un premier temps, il est possible d'anticiper d'une manière théorique certaines des réactions comportementales des femmes suites à la réforme. Ceci permet d'expliquer certaines des variations dans les heures travaillées qui seront présentées lors de l'analyse des résultats du modèle. Le Graphique 1 présente les contraintes budgétaires pour la situation initiale et finale en plus d'illustrer les différentes zones d'influences de la réforme. Une première remarque au sujet de la contrainte budgétaire est qu'avant l'instauration de la réforme fiscale, la prestation de base de l'aide-sociale (6276 \$) est plus élevée que le montant de base d'exemption d'impôt (6150 \$). Cependant, suite à la

réforme, le montant de base devient légèrement plus élevé (6576 \$), que le montant d'aide-sociale. Cette augmentation du montant de base d'exemption d'impôt provoque un accroissement du potentiel de revenu au début du premier palier d'imposition. Ainsi, les femmes se situant tout juste avant les nouveaux changements de palier subiront un effet revenu négatif et un effet de substitution positif sur leur offre de travail<sup>3</sup> (zone 1). Le changement d'offre de travail sera positif si c'est l'effet de substitution qui domine et négatif si c'est l'effet revenu. Néanmoins, l'augmentation d'offre de travail, dans ce cas, sera limitée par l'augmentation subséquente du taux d'imposition.

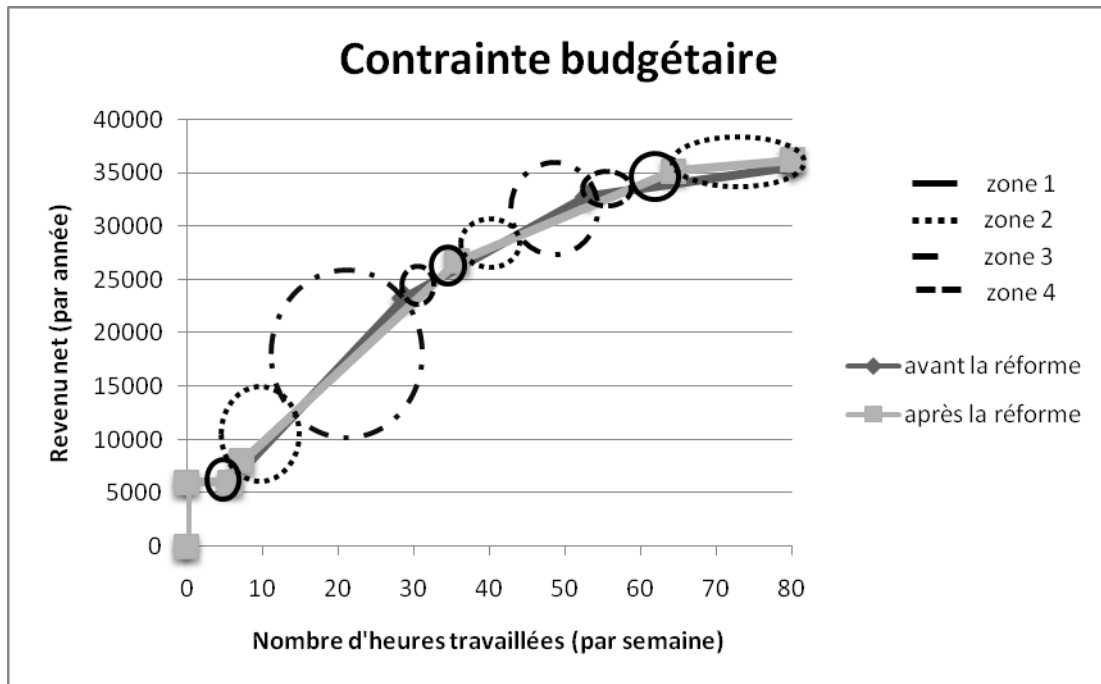
Les femmes travaillant suffisamment pour se situer tout juste après un changement de nouveau palier connaîtront un effet revenu et un effet de substitution négatif (zone 2). Elles diminueront ainsi leurs heures de travail. Les femmes se situant tout juste avant un ancien seuil d'imposition feront varier leur offre de travail de manière positive si l'effet revenu est plus important que l'effet de substitution (zone 3). L'effet revenu poussera les femmes à augmenter leur nombre d'heures travaillées et l'effet de substitution agira dans le sens contraire. Les femmes se positionnant avant la réforme juste après le passage d'un palier à un autre subiront des effets revenus et de substitution allant dans la même direction (zone 4). Ces effets pousseront les femmes à augmenter leur offre de travail. Il est à noter, que c'est dans cette zone que les effets revenus et de substitution seront les plus forts, car c'est à cet endroit que la réforme entraîne le plus grand changement dans les taux d'imposition. Les femmes de cette zone migrent vers un palier inférieur à leur situation initiale. Finalement, dans les autres zones, les effets seront minimes puisque les taux d'imposition varient très peu.

---

<sup>3</sup> Ces effets prendront ce sens si le loisir est un bien normal.



Graphique 1- Contraintes budgétaires avant et après la réforme<sup>4</sup>



## Le modèle d'offre de travail

### Description

Le modèle d'offre de travail utilisé pour ce travail de micro-simulation est un modèle à choix discrets développé par Van Soest (1995). L'approche traditionnelle des modèles d'offre de travail traite les heures travaillées de manière continue (Hall, 1973, Burtless et Hausman, 1978, Flood et Macurdy, 1992, et Blundell, Duncan et Meghir, 1992). La principale faiblesse de ces modèles continus est qu'ils ont de la difficulté à modéliser des contraintes budgétaires non-convexes et complexes. Or, le régime d'impôt québécois possède ces deux caractéristiques. Flood (2005) montre par une étude Monte Carlo qu'un modèle d'offre de travail à choix discrets produit des estimations robustes même si le « vrai » modèle est continu. De plus, les modèles à choix discrets permettent d'incorporer plus facilement des restrictions budgétaires non-conventionnelles comme les coûts fixes et le rationnement des heures. Ils offrent également un plus grand éventail de possibilités en termes de spécifications stochastiques, telles des préférences aléatoires et des corrélations entre termes d'erreurs (Gong et Van Soest, 2002).

Le problème de l'agent est modélisé en faisant l'hypothèse que les femmes décident d'un nombre d'heures travaillées ( $HT$ ) parmi un ensemble de choix finis ( $H$ ) :

<sup>4</sup> Les contraintes budgétaires ont été calculées avec un salaire de 15,5 \$/heure et un revenu hors-travail égal à 0.

$HT^i \in \{HT^1, HT^2, \dots, HT^P\}$ . La détermination du nombre d'alternatives accessibles aux femmes est un choix délicat. Si on considère le « vrai modèle » comme étant continu, il est préférable d'avoir un nombre d'alternatives assez grand pour minimiser les erreurs d'arrondissement par rapport à la catégorisation des heures travaillées. Cependant, les personnes peuvent également faire des erreurs de rapport lorsqu'elles déclarent leurs heures travaillées. Dans ce cas, il est préférable de considérer un nombre plus faible d'alternatives (Van Soest et Das, 2001). De plus, il est raisonnable de penser que la décision d'offre de travail se fait véritablement de manière discrète. Les pics dans la distribution des heures travaillées laissent croire que les travailleurs font face à des choix limités dans le nombre d'heures qu'ils peuvent travailler (Gong et Van Soest, 2002)<sup>5</sup>. Aussi, il est utile d'avoir un modèle avec peu d'alternatives car il est peu plausible que les travailleurs aient des horaires de travail irréguliers. Dans un souci de tous ces facteurs, il a été choisi de fixer le nombre d'alternatives disponibles à dix. Les intervalles d'heures travaillées par semaine sont donc de huit heures (0, 8, 16, ..., 72)<sup>6</sup>.

Il est supposé que les femmes maximisent leur utilité sous des contraintes de temps et de revenu en fonction du nombre d'heures de loisir ( $l$ ) et du revenu net ( $y$ ) :

$$\text{Max } U^i(l^i, y^i) \quad \text{s. c. } y^i \leq y^i(l^i, w) \text{ et } l^i \leq DT. \quad (1)$$

Le nombre d'heures de loisir, ( $l^i = DT - H^i$ ), est égal à la dotation en temps ( $DT$ ) moins le nombre d'heures travaillées, ( $H^i$ ). Plus précisément, le temps de loisir est l'agrégat du temps passé dans les activités hors-travail. La dotation en temps est fixée à 80 heures-semaine. Le revenu net est la somme du revenu de travail ( $wH$ ), du revenu exogène ( $N$ ) et des transferts sociaux ( $B$ ), moins l'impôt payé ( $T$ ) (Keane et Moffit, 1998) :

$$y^i(H^i) = wH^i + N + B(wH^i, N, X) - T(wH^i, N, X) \quad (2)$$

où  $X$  est un vecteur de variables socio-démographiques.

La forme logarithmique transcendantale (trans-log) est employée comme forme fonctionnelle d'utilité<sup>7</sup> :

$$U^i(l^i, y^i) = \beta_1 \log(l^i)^2 + \beta_2 \log(l^i) + \beta_3 \log(y^i)^2 + \beta_4 \log(y^i). \quad (3)$$

<sup>5</sup> Ce modèle à choix discret ne cherche cependant pas à expliquer cette limitation dans les choix d'heures possibles et il se concentre sur l'offre de travail en faisant l'hypothèse que la demande est parfaitement élastique.

<sup>6</sup> D'autres intervalles d'heures ont été testés (0,5,10,...,75 et 0,10,20,...,70), mais c'est cette spécification qui a un pouvoir explicatif le plus grand.

<sup>7</sup> Une version complète de la forme trans-log a été testée (avec la variable  $\log(y)\log(l)$ ), mais les résultats n'étaient pas satisfaisants. La forme fonctionnelle présentée dans l'équation (3) a ainsi été préférée.

Ce type de fonction d'utilité est localement flexible au deuxième ordre et il n'impose pas la quasi-concavité (Van Soest et Das, 2001). L'hypothèse d'hétérogénéité dans les préférences est faite au niveau du loisir :

$$\beta_x = \alpha_0 + \alpha_1 \log(\alpha) + \alpha_2 \log(\alpha)^2 + \alpha_3 \text{mb018} + \alpha_4 \mathbf{1}(\text{anf05}) + v. \quad (4)$$

La fonction indicatrice,  $\mathbf{1}(\text{anf05})$ , prend la valeur un lorsqu'il y a présence d'au moins un enfant entre zéro et cinq ans et zéro sinon. Cette hypothèse a été faite car il est logique que les préférences pour le loisir varient selon l'âge et le contexte familial. Cependant, il est possible que les préférences pour le loisir varient selon des caractéristiques non-observables indépendantes des variables d'hétérogénéité observées (le goût pour le travail par exemple). C'est pourquoi un terme d'erreur a été introduit dans l'équation (4). Celui-ci est identiquement et indépendamment distribué à travers les observations et suit une distribution normale de moyenne zéro et de variance  $\sigma^2$ . Néanmoins, l'estimation de la variance de ce terme d'erreur a donné une valeur égale à zéro.

Un autre terme d'erreur est inséré pour tenir compte des erreurs de maximisation des individus :

$$u^i(l^i, y^i) = U^i(l^i, y^i) + \varepsilon^i. \quad (5)$$

Ce type d'erreurs est généralement produit par une connaissance imparfaite de la contrainte budgétaire. La présence de préférences non-observables dans ce terme d'erreur est complètement exclue pour être en mesure de calculer les fonctions de dépenses (Dagsvik et Karlström, 2005).  $\varepsilon^i$  est identiquement et indépendamment distribué et il suit une distribution de valeur extrême (loi Gumble).

Conformément à l'équation (1), les femmes choisiront l'alternative  $i$  si  $U^i$  est supérieure à celles des autres. Étant donné les spécifications stochastiques du modèle, la probabilité de choix d'une alternative, conditionnellement aux variables d'hétérogénéité et à  $\varepsilon^v$ , est donnée par:

$$\Pr[U^i \geq U^j \forall j] = \frac{\exp(U^i(l^i, y^i))}{\sum_{j=1}^J \exp(U^j(l^j, y^j))} \quad (6)$$

La probabilité de sélection d'une alternative augmente avec le niveau d'utilité rattaché à celle-ci. Le temps de loisir et le revenu net ont tous deux un effet positif sur l'utilité spécifique à une alternative.

De manière générale, les modèles d'offre de travail à choix discrets font une sous-prédiction du nombre de personnes ne travaillant pas. Un remède possible est l'introduction de coûts fixes à l'emploi. Cette spécification a été introduite dans la

littérature par Cogan en 1981. L'obtention d'un emploi peut entraîner des coûts monétaires comme les frais de transport et des coûts en temps comme la durée du trajet entre la résidence et le lieu de travail. Les coûts fixes de ce modèle englobent des coûts monétaires et des coûts « psychologiques, » tels le stress d'un emploi et autres facteurs immatériels. Les coûts fixes ( $CF$ ) peuvent dépendre de différentes variables socio-démographiques; celles prises en compte dans ce modèle font partie de l'équation suivante :

$$\log(CF) = \gamma_0 + \gamma_1 \log(a) + \gamma_2 1(educ0) + \gamma_3 1(educ1) + \gamma_4 1(educ2) + \gamma_5 1(educ3). \quad (7)$$

Les variables reliées aux coefficients gamma deux à cinq ( $\gamma_2$  à  $\gamma_5$ ) sont des fonctions indicatrices du degré d'éducation le plus élevé atteint par une femme. Les niveaux d'éducation supérieurs (baccalauréat et plus) font partie de la situation de référence représentée par le gamma zéro ( $\gamma_0$ ). Concrètement, l'introduction des coûts fixes est faite en soustrayant du logarithme du revenu net le logarithme des coûts fixes lorsqu'une femme travaille un nombre strictement positif d'heures ( $\log(y^i) - \log(CF)$ ) (Van Soest et Das, 2001).

## Estimation

La méthode du maximum de vraisemblance simulée est employée pour effectuer l'estimation du modèle structurel d'offre de travail. La présence de préférences aléatoires pour le loisir nécessite l'intégration de l'équation (6) par rapport à la distribution de  $v$  :

$$Pr[U^i \geq U^j | v_j] = \int \frac{\exp(U^i(l^i, y^i | v))}{\sum_{j=1}^p \exp(U^j(l^j, y^j | v))} \phi(v; 0, \sigma^2) dv. \quad (8)$$

L'intégrale est résolue numériquement par moyenne simulée. Plusieurs tirages dans la fonction de densité du terme d'erreur  $v$  sont effectués et la moyenne des probabilités estimées à chaque tirage est calculée pour donner les probabilités simulées :

$$\tilde{Pr}[U^i \geq U^j | v_j] = \frac{1}{R} \sum_{q=1}^R \frac{\exp(U^i(l^i, y^i | v_q))}{\sum_{j=1}^p \exp(U^j(l^j, y^j | v_q))}. \quad (9)$$

Cette méthode est asymptotiquement convergente vers un maximum de vraisemblance analytique pour des valeurs infinies de  $R$ . Les résultats du modèle sont basés sur 50 tirages, mais une analyse de sensibilité a été faite pour 100 tirages sans que les résultats en soient affectés.

# Les fonctions de dépenses totales

## Description

La fonction de dépense est une mesure permettant de quantifier monétairement le bien-être d'un individu (cardinalisation de l'utilité). Celle-ci évalue le montant de revenu exogène nécessaire à une personne pour atteindre un niveau d'utilité donné. Il faut que les individus soient soumis au même prix avant et après la réforme pour mesurer le changement dans le bien-être de manière cohérente (King, 1983). Avec un résonnement analogue, on arrive à la conclusion qu'il est essentiel d'imposer un prix (salaire) unique lorsqu'on procède à la comparaison du bien-être entre plusieurs personnes. C'est pourquoi, lors d'une analyse distributive, il est important de normaliser les salaires des femmes à un salaire commun (que nous choisissons comme étant le salaire moyen). De cette manière, on s'assure que les variations dans la fonction de dépenses sont uniquement attribuables à des différences dans la contrainte budgétaire plutôt qu'à des différences dans le prix. Procéder autrement peut entraîner un biais de comparaison dans le calcul d'un indicateur de bien-être social. La mesure du changement dans le bien-être est alors définie comme la différence entre 1) la fonction de dépense évaluée au salaire de référence et au niveau d'utilité après la réforme et 2) la fonction de dépense évaluée au salaire de référence et au niveau d'utilité avant la réforme :

$$GE = s(w^R, U(l^1(w, m), y^1(w, m)) + s^1) - s(w^R, U(l^0(w, m), y^0(w, m)) + s^0). \quad (10)$$

où  $m$  est le revenu exogène total,  $l^0$  et  $y^0$  représentent les quantités de loisir et de revenu net avant la réforme et  $l^1$  et  $y^1$  représentent celles après la réforme. Les termes d'erreurs avant et après la réforme sont symbolisés par  $s^0$  et  $s^1$ . Ceux-ci doivent être identiques pour permettre l'identification de l'effet de la réforme. Le gain équivalent ( $GE$ ) (King, 1983) est le changement de revenu exogène, au salaire de référence, nécessaire à un ménage pour atteindre le niveau d'utilité après la réforme. Le revenu exogène total est défini comme la somme des revenus hors-travail ( $N$ ) et de la valeur totale de la dotation en temps ( $wDT$ ) :

$$m = wDT + N. \quad (11)$$

Le revenu exogène total équivalent ( $\mu$ ) est la variable qui sera introduite dans les indicateurs de bien-être social :

$$s(w^R, U(l^k(w, m), y^k(w, m)) + s^k) = \mu^k(w^R; w, m) \text{ où } k \in \{1, 2\}. \quad (12)$$

## Estimation

L'estimation des fonctions de dépenses est effectuée à partir de la dérivation de leurs formules exactes (Dagsvik et Kalström, 2005). Cette méthode est supérieure aux méthodes développées précédemment (Morey, Rowe et Watson, 1993, McFadden, 1999),

car elle utilise les véritables formules des fonctions de dépenses, au lieu d'en faire une approximation. L'espérance de la fonction de dépense totale est estimée par l'équation (13) lorsque la variance du terme d'erreur  $v$  est plus grande que zéro et par l'équation (14) lorsque la variance de celui-ci est nulle :

$$E \left[ M_H \left( w^R, U_H(w, m^0 | v) \right) \right] = \sum_{i=1}^P \int_0^{m_i(w^0, m^0, w^R)} \int \frac{\exp \left( U_1(w^0, m^0 | v) \right)}{\sum_{j=1}^P \exp \left( h_j(m | v) \right)} \phi(v; 0, \sigma^2) dm dv, \quad (13)$$

$$E \left[ M_H \left( w^R, U_H(w, m^0) \right) \right] = \sum_{i=1}^P \int_0^{m_i(w^0, m^0, w^R)} \frac{\exp \left( U_1(w^0, m^0) \right)}{\sum_{j=1}^P \exp \left( h_j(m) \right)} dm, \quad (14)$$

$$\text{où } U_i(w^0, m^0) = U_1(w^R, m_i(w^0, m^0, w^R))$$

$$\text{et } h_j(w^0, m^0, w^R, m) = \max \left( U_j(w^0, m^0), U_j(w^R, m) \right).$$

La méthode consiste à intégrer par rapport au revenu exogène total jusqu'à ce que l'individu soit compensé avec certitude. Les individus seront compensés à des montants différents selon leurs probabilités de choix (termes d'erreurs). L'intégrale par rapport à  $v$  est résolue comme dans l'équation (9) et l'intégrale par rapport à  $m$  est numériquement approximée par la méthode des quadratures de Gauss (Abramowitz et Stegun, 1964, pp. 887; 919). L'équation (15) est utilisée lorsque la variance de  $v$  est plus grande que zéro et l'équation (16) lorsque la variance est nulle :

$$E \left[ M_H \left( w^R, U_H(w, m^0 | v) \right) \right] \approx \sum_{i=1}^P \frac{m_i(w^0, m^0, w^R)}{2} \sum_{s=1}^n p_s \frac{1}{R} \sum_{q=1}^R \frac{\exp \left( U_1(w^0, m^0 | v_q) \right)}{\sum_{j=1}^P \exp \left( h_j(m_s | v_q) \right)}, \quad (15)$$

$$E \left[ M_H \left( w^R, U_H(w, m^0) \right) \right] \approx \sum_{i=1}^P \frac{m_i(w^0, m^0, w^R)}{2} \sum_{s=1}^n p_s \frac{\exp \left( U_1(w^0, m^0) \right)}{\sum_{j=1}^P \exp \left( h_j(m_s) \right)}. \quad (16)$$

## Les indicateurs de bien-être social

Différentes variétés d'indicateurs de la répartition du bien-être sont disponibles dans la littérature. Ces indicateurs mesurent généralement soit le niveau d'inégalité, soit le niveau de bien-être social, associé à une distribution de bien-être individuel. Le coefficient de Gini est un indice populaire d'inégalité relative. En effet, il possède plusieurs interprétations qui le rendent polyvalents et il satisfait le principe d'aversion à

l'inégalité de Pigou-Dalton (Naga et al, 2007). Il est plus sensible aux variations de bien-être dans le milieu de la distribution que dans les queues.

Il peut aussi être utile d'analyser l'inégalité sur la base d'un indice n'attribuant pas une importance égale aux « parts de déficit » selon le niveau de revenu (Duclos et Araar, 2006, p. 53), à la différence du coefficient de Gini. L'indice d'Atkinson alloue par exemple une utilité marginale sociale nécessairement décroissante lorsque le niveau de revenu augmente. Finalement, il est possible de décomposer l'indice 'Atkinson en différents sous-groupes lorsque nécessaire (Naga et al, 2007).

## Bibliographie

Abramowitz, M., & Stegun, I. A. (1964). *Handbook of Mathematical Functions*. Washington D.C.: U.S. Government Printing Office.

Blundell, R., Duncan, A., & Meghir, C. (1992). Taxation in empirical labour supply models : lone mothers in the UK. *Economic Journal* , 102, 265-78.

Burtless, G., & Hausman, J. A. (1978). The effect of taxes on labor supply. *Journal of Political Economy* , 86, 1103-1130.

Cogan, J. F. (1981). Fixed Cost and Labor Supply. *Econometrica* , 49, No. 4, pp. 945-962.

Dagsvik, J. K., & Karlström, A. (2005). Compensating Variation and Hicksian Choice Probabilities in Random Utility Models that are Nonlinear in Income. *Review of Economic Studies* , 72, pp. 57-76.

Duclos, J.-Y., & Araar, A. (2006). *Poverty and Equity*. Springer, Chapitre 3 et 4.

Flood, L., & Islam, N. (2005). A Monte Carlo evaluation of discrete choice labour supply models. *Applied Economics Letters* , 12, pp. 263-266.

Flood, L., & MaCurdy, T. (1992). Work disincentive effects of taxes : an empirical analysis of Swedish men. *Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy* , Numéro 37.

Gong, X., & Soest, A. v. (2002). Family Structure and Female Labor Supply in Mexico City. *The Journal of Human Resources* , 37, No. 1, pp. 163-191.

Hall, R. E. (1973). Wages, incomes and hours of work in the US labor force. Dans C. Cain, & H. Watts, *Income Maintenance and Labor Supply: Econometric Studies*. Chicago: Rand McNally.

Institut de la Statistique du Québec. (2008, 23 mai). L'inflation. Québec, Québec.

Keane, M., & Moffit, R. (1998). A Structural Model of Multiple Welfare Program Participation and Labor Supply. *International Economic Review* , 39, No. 3, pp. 553-589.

King, M. A. (1983). Welfare Analysis of Tax Reforms Using Household. *Journal of Public Economics* , 21, pp. 183-214.

McFadden, D. (1978). Modelling the Choice of Residential Location. Dans A. Karlqvist, L. Lundqvist, F. Snickars, & J. J. Weibull, *Spacial Interaction Theory and Planning Models*. Amsterdam : North-Holland.

Milligan, K. (2007). Canadian Tax and Credit Simulator. Database, software and documentation, Version 2007-1.

Ministère des Finances. (2007). *Plan budgétaire 2007-2008*. Québec.

Morey, E., Rowe, R. D., & Watson, M. (1993). A Repeated Nested-Logit Model of Atlantic Salmon Fishing. *American Journal of Agricultural Economics* , 75, pp. 578-592.

Naga, R. A., Kolodziejczyk, C., & Müller, T. (2007, Juillet). The Redistributive Impact of Alternative Income Maintenance Schemes : A Microsimulation Study using Swiss Data. *Cahiers du département d'économétrie* . Université de Genève, Faculté des sciences économiques et sociales.

Soest, A. v. (1995). Structural Models of Family Labor Supply. *The Journal of Human Resources* , 30, pp. 63-88.

Soest, A. v., & Das, M. (2001). Family Labour Supply and Proposed Tax Reforms in the Netherlands. *De Economist* , 149, No. 2, pp. 191-218.